

COMMUNE DE

LOCMARIA



AGENDA 21

Volet territorial :

ETAT DES LIEUX

Avril 2011

POUR UN DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA  
COMMUNE

Note préliminaire au lecteur :

Le présent document détaille l'état des lieux de la commune, en 8 parties. Un **résumé** présentant les points principaux de chaque partie est présent à la fin de chaque partie (encadré), permettant d'avoir une lecture plus rapide du document.

## Sommaire

I. L'Agenda 21, un programme politique.....	5
II. Les principes de l'Agenda 21.....	5
III. Etapes de l'élaboration de l'Agenda 21 de Locmaria.....	5
1. GENERALITES.....	8
1.1 Coordonnées et localisation.....	8
1.2 Organigramme de la mairie.....	9
1.3 Histoire de la commune.....	9
1.4 Organisation administrative.....	10
1.4.1 La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer.....	10
1.4.2 Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray.....	12
1.4.3 Association des Iles du Ponant.....	12
2. CARACTERISATION DE LA POPULATION.....	13
2.1 Evolution de la population.....	13
2.2 Taux démographiques.....	13
2.3 Structure de la population.....	15
2.4 Les logements.....	15
2.5 Emploi.....	17
2.6 Revenus et niveaux de vie.....	20
3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES.....	20
3.1 Enfance, jeunesse et formation.....	20
3.1.1 Petite enfance.....	20
3.1.2 L'école communale de Locmaria.....	21
3.1.3 Jeunesse.....	22
3.1.4 Diplômes et formations.....	23
3.2 Un Agenda 21 communal.....	23
3.3 Le tissu associatif.....	24
3.4 Les événementiels et les festivités.....	25
4. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	26
4.1 Généralités.....	26
4.2 Commerce.....	27
4.3 Tourisme.....	28
4.4 Agriculture.....	28
4.4.1 Les agriculteurs de Locmaria en 2011.....	29
4.4.2 Les organisations en lien avec l'agriculture.....	29
4.4.3 Enjeux.....	30
4.5 Pêche.....	30
4.6. Artisanat.....	31
4.6.1 Liste des artisans de Locmaria.....	31
4.6.2 Artisanat d'art.....	31
4.7 Divers et services.....	32
4.8 Organisations compétentes.....	32
5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION.....	33
5.1. Urbanisme.....	33
5.1.1 Définitions.....	33
5.1.2 Les formes urbaines de Locmaria.....	37
5.1.3 POS et politique foncière de la commune.....	38
5.1.4 Du POS au PLU à Locmaria.....	40
5.1.5 Infrastructures routières et problématique du transport.....	42
5.1.6 La question de l'agriculture.....	42
5.2 Habitat et construction.....	43
5.2.1 Diverses caractéristiques de l'habitat.....	43
5.2.2 La construction.....	43
6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES.....	45
6.1 Santé et solidarité.....	45
6.1.1 Santé.....	45

6.1.2 Solidarité.....	46
6.2 Culture .....	46
6.2.1 La bibliothèque .....	46
6.2.2 Les association culturelles, les événementiels et les festivités .....	47
6.3 Sport .....	47
6.4. Tourisme.....	47
6.4.1 Organisations.....	47
6.4.2 Hébergements .....	48
6.4.3 Activités organisées.....	49
6.4.4 Données de fréquentation .....	50
6.5 Littoral.....	51
6.5.1 Installations.....	51
6.5.2 Activités sur le littoral.....	51
6.6 Accessibilité .....	53
6.6.1 Accessibilité des voies .....	53
6.6.2 A la plage .....	54
6.7 Transports.....	54
6.7.1 Par la mer .....	54
6.7.2 Par les airs .....	54
6.7.3 Sur l'île .....	54
6.8 Bâti communal.....	56
7. EAU, ENERGIE, DECHETS.....	57
7.1 Gestion des déchets .....	57
7.2 Eau.....	57
7.2.1 Organisations.....	57
7.2.2 Equipements .....	58
7.2.3 La problématique de l'assainissement .....	59
7.2.4 Qualité des eaux.....	60
7.3 Energie.....	61
7.3.1 Installations de la commune.....	61
7.3.2 Chez les particuliers .....	62
8. PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT .....	63
8.1 Patrimoine bâti et architectural.....	63
8.1.1 Patrimoine inscrit et classé à l'inventaire des monuments historiques.....	63
8.1.2 Moulins.....	63
8.1.3 Lavoirs, fontaines et petit patrimoine bâti .....	63
8.2 Patrimoine culturel .....	63
8.2.1 Les costumes .....	63
8.2.2 Les pilotes.....	63
8.2.3 Les écoles communales.....	64
8.3 Patrimoine naturel .....	64
8.3.1 Paysage(s) .....	64
8.3.2 Milieux naturels et semi-naturels .....	66
8.3.3 Espèces.....	70
8.3.4 Patrimoine géologique.....	72
8.3.5 Périmètres et dispositifs de protection et de gestion.....	72
8.3.6 Acteurs locaux .....	76
8.4 Diverses données environnementales .....	76
8.4.1 Risques.....	76
8.4.2 Répartition des antennes.....	77
8.4.3 Emissions de gaz à effet de serre (GES).....	77
Bibliographie simplifiée et sources.....	78
Annexes .....	80

## Chapitre 1 DEFINITION ET METHODOLOGIE DE L'AGENDA 21

### I. L'Agenda 21, un programme politique

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du 21<sup>ème</sup> siècle : changements climatiques, perte des biodiversités, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des Agenda 21 locaux, en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Loin de se limiter à un système de management environnemental, l'Agenda 21 est un programme politique, impulsé par le 1<sup>er</sup> élu et affichant la rupture avec des modes de développement non durables. On peut d'ailleurs constater que les maires qui délèguent l'Agenda 21 à la seule compétence environnementale peinent à intéresser les citoyens à leur démarche. C'est quand l'environnement se nourrit de solidarité, d'efficacité économique, de coopération qu'il s'humanise, prend corps et suscite l'adhésion et l'action.

### II. Les principes de l'Agenda 21

Un Agenda 21 local est l'un des outils de transcription dans la réalité du développement durable. Si, au final, il s'agit d'un plan d'actions programmes, la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 est aussi importante que le résultat final car, en réalité, les deux sont interdépendants.

En effet, il s'agit bien de réorienter les actions communales à la lumière des principes du développement durable. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes. Pour une commune telle que Locmaria, les parties prenantes sont notamment les élus, les services, les grands acteurs (associations, entreprises, partenaires de territoires) et bien sûr les citoyens. L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune.

L'Agenda 21 élaboré par Locmaria concerne deux volets :

- le fonctionnement interne de la mairie, ses élus et ses agents : **Agenda 21 interne**
- l'ensemble du territoire de Locmaria, de ses acteurs et de ses habitants : **Agenda 21 externe.**

### III. Etapes de l'élaboration de l'Agenda 21 de Locmaria

La commune, afin d'élaborer et de mettre en œuvre son Agenda 21, a souhaité être accompagné d'un partenaire, le CPIE de Belle-Ile-en-Mer. Ce dernier anime la méthodologie de l'Agenda 21, les temps forts et réunions, aide à la décision, oriente et guide la commune, apporte de la ressource et enfin aide à l'évaluation de la démarche.

*Les étapes réalisées jusqu'à l'état des lieux présenté dans le présent document sont les suivantes :*

1. Constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de la démarche,
2. Elaboration de l'agenda 21 interne de la collectivité : il s'agit ici d'un plan d'actions de développement durable concernant le fonctionnement de la mairie, des élus et des différents services,
3. Sensibilisation des élus et des agents au développement durable,
4. Mise en place d'« actions pilotes » de développement durable ; équipements éco-responsables (construction, eau, énergie...), actions de sensibilisation, réunions de dialogue, conférences, dynamique de communication interne et externe sur les actions de la mairie...,
5. Réunions d'information et de mobilisation des associations, citoyens et entreprises de la commune,
6. Rédaction de l'état des lieux de territoire.

*Les étapes à réaliser après cet état des lieux sont les suivantes :*

7. Application de l'agenda 21 interne,

8. Diagnostic de territoire : il s'agit du recueil des avis de la population et des acteurs locaux sur l'état des lieux préalablement réalisé,
9. Mise en avant des enjeux prioritaires issus du diagnostic, et constitution de groupes de travail élaborant des actions pour répondre à chaque enjeu,
10. Rédaction de fiches-actions descriptives et compilation afin de rédiger l'agenda 21 « externe » ou territorial, de la commune,
11. Application de l'Agenda 21,
12. Suivi et évaluation des actions et de la démarche.

## CHAPITRE 2 ETAT DES LIEUX

Avant de construire un programme de développement durable, il est important de connaître précisément la situation de départ de la commune, de la situer sur l'échelle du développement durable, afin de mettre en avant les données réelles permettant à la population et aux acteurs locaux d'exprimer un avis pleinement fourni sur les priorités en matière de développement durable et solidaire sur la commune.

Ainsi, un état des lieux initial, sur l'ensemble du territoire, est une photographie à l'instant T, en 2011 à Locmaria, des modes de vie, de fonctionnement d'aménagement, du patrimoine, des spécificités de la commune, de ses évolutions. La commune ici est entendue au sens le plus large, représentant une portion de territoire avec les gens qui y vivent et y travaillent, ses paysages, ses composantes naturelles et humaines.

Le présent document vous propose ainsi à la lecture un état des lieux de la commune de Locmaria : celui-ci ne contient qu'une description de l'existant, et non une analyse orientée. C'est à vous de ressentir les points marquants, les aspects négatifs et positifs, les priorités, les enjeux majeurs.

L'étape à suivre consistera à recueillir le maximum de vos avis, afin de définir ensemble les priorités d'actions qui composeront l'Agenda 21 du territoire de Locmaria.

### **Note au lecteur :**

*Il est indiqué à plusieurs endroits du document qu'il sera intéressant de se référer également à l'état des lieux « interne », relatif à l'agenda 21 interne de la mairie. Ce document est disponible en mairie.*

*Le rassemblement de données a tenté d'être le plus exhaustif possible. Toutefois, certaines données peuvent manquer et être en possession du lecteur : le diagnostic participatif sera l'occasion de les partager avec les autres citoyens de la commune.*

*En complément à cet état des lieux, la lecture des résultats de la commune de Locmaria au baromètre du développement durable pourra être intéressante. Initié par le réseau Cohérence, le baromètre repose sur 114 questions permettant de situer une commune sur l'échelle du développement durable.*

*<http://www.barometredudeveloppementdurable.org/carte.php>*

# 1. GENERALITES

## 1.1 Coordonnées et localisation

Pays	France
Région	Bretagne
Département	Morbihan
Arrondissement	Lorient
Canton	Belle-île
Code commune INSEE	56114
Code postal	56360
Coordonnées	Rue des Acadiens - 56360 LOCMARIA Tél.: 02 97 31 70 92 Fax : 02 97 31 71 65 locmaria-belle-ile@wanadoo.fr
Maire et mandat en cours	Jean-Yves Bannet 2008-2014
Conseil Municipal	15 conseillers (+ 15 agents techniques)
Intercommunalité	Communauté de Communes de Belle-île-en-Mer
Population	1er janvier 2011: 821 habitants
Densité	38 hab./km2
Aire urbaine	5 046 hab. (Belle-île-en-Mer)
Gentilé	Locmariaiste
Coordonnées	47° 17' 42" Nord 3° 04' 57" Ouest
Altitudes	mini. 0 m — maxi. 73 m – moyenne 37 m
Superficie	20,55 km²
Jumelages	Méandre (38), Marie-Galante (Guadeloupe)
Site officiel de la commune	www.locmaria-belle-ile.com



On se référera au site Geoportail afin d'avoir une représentation géographique et cartographique très complète de la commune de Locmaria, sous différentes entrées :

- cartes anciennes, dont la carte de Cassini
- photographies aériennes,
- parcelles cadastrales,
- réseau hydrographique, réseau de routes,
- emprise du bâti,

- etc ...

Lien :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?cg=djoxLjEqYzptZXRYb3BvbGUqY3Y6MS4wKnZ2OjEuMSp4eTotMy4wODMzM3w0Ny4yOTQyKnM6OSpwdjoxLjAqcDpkZWVvdXZlcnRIKmw6Q2Fzc2luaXwxfdEwMHw=>

## 1.2 Organigramme de la mairie

	Prénom Nom	Fonction
Elus	Jean-Yves BANNET	Maire
	Cécile GUILLOTTE	Adjointe : finances, affaires scolaires, cybercommune, environnement, cadre de vie, tarifs maritimes
	Gilles TANGUY	Adjoint : urbanisme
	Véronique BERTHO	Adjointe : affaires sociales
	Alexandre HEMERY	Adjoint : travaux, camping, tourisme, mouillages, personnel
	Lina LE DOUX	Conseillers municipaux/conseillères municipales
	Stéphanie MAHEO	
	Rozenn MAHEVO	
	Rose-Marie LOREC	
	Laurence NUNNEY	
	Bernard GIARD	
	Yves MAHÉO	
	Patrick MONTAGNER	
	Alain THOMAS	
Jean-Yves LECLECH		
Agents	Hélène SÉVENO	Secrétaire de mairie
	Flavie CARIO (état civil, recensement militaire, élections, administration générale)	Service administratif
	Astrid PLOUZENNEC (urbanisme, comptabilité)	
	Michel BERTHO	Service technique
	Emmanuel THOMAS	
	Yvan PLOUZENNEC	
	Sébastien LORÉAL	
	Joëlle LE PAN	
	Marlène MUNOZ	Campings, gîte
	Fabrice TONNEL	
Cécile TONNEL (cantine scolaire, garderie, école)	Agence postale	
Isabelle GROSSIER		
Nathalie REGNIER		Service social scolaire

## 1.3 Histoire de la commune

Locmaria vient de lok, ' lieu consacré, monastère ', et de Maria, emprunté au latin : ' monastère dédié à la Vierge Marie '.

Tout comme le reste de l'île, le territoire de Locmaria est occupé depuis la période celtique, bien que les développements de l'agriculture aient considérablement réduit le nombre des traces de cette occupation. Les Romains ont à leur tour occupé l'île, comme le prouvent des monnaies et divers objets antiques, trouvés sur plusieurs points du territoire. Au VIème siècle, des émigrés bretons, et notamment des Gaëls, s'établirent et y firent dominer la religion chrétienne. Au IXème siècle, commencèrent les ravages des Normands, qui se continuèrent dans le siècle suivant, et qui chassèrent presque tous les habitants de l'île. Belle-Ile ayant été donnée en 1004 à l'abbaye de Redon et cédée en 1029 à celle de Quimperlé, les moines se mirent à relever les ruines. Au XIème siècle, le territoire est le siège du prieuré de Notre-Dame de Guezel. Comme toutes les paroisses de Belle-Ile, Locmaria est fondée dès le XIème siècle (en 1070) par les moines de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, et doit son nom au patronage de la Vierge fêtée chaque 15 août.

En 1766, la paroisse accueille des émigrés acadiens qui participent largement à la prospérité de Locmaria, érigée en commune en 1790. Au terme de la période révolutionnaire, le recteur de la paroisse, M. Guilloux, refuse le serment schismatique en 1791 et est enfermé à Vannes, « comme

réfractaire », avec d'autres recteurs de l'île ; plusieurs maisons appartenant à la fabrique sont vendues à cette occasion. Locmaria passa à l'arrondissement de Lorient en 1800, et fut maintenu dans le canton de Belle-Ile en 1801.

Contrairement aux autres communes de l'île, Locmaria ne possède aucune activité maritime. Sa situation à l'abri des vents dominants d'ouest et la configuration de sa côte expliquent en partie le développement de son activité essentiellement agricole.

Locmaria a reçu jadis plusieurs colons de la côte du Croisic, ou du moins a contracté des alliances avec ce pays, car ses marins y ont eu longtemps des relations de parenté.

*Sources : Société Historique de Belle-Ile-en-Mer*

<http://fr.topic-topos.com/locmaria>

<http://www.infobretagne.com/locmaria.htm>.



## Les acadiens

De nombreuses familles bretonnes et normandes s'étaient fixées au Canada et plus particulièrement en Acadie (Nouvelle Ecosse) après la conquête de Champlain. Par le traité d'Utrecht qui mit fin à la guerre de Succession d'Espagne, en 1713, l'Acadie est cédée à l'Angleterre. Les Acadiens (10 à 14 000 âmes) furent alors féroce­ment persécutés par les Anglais pour n'avoir pas voulu se convertir au protestantisme et prêter serment d'allégeance à Sa Majesté Britannique. Il fut décidé en 1755 de les déporter. Certains acadiens réussirent à gagner la France dès 1758. C'est ainsi que 78 familles représentant 363 personnes, se fixèrent à Belle-Ile (12 familles à Palais, 32 à Bangor, 19 à Sauzon et 15 à Locmaria).

*Source : Locmaria par les vallons et les côtes – Société historique.*

## 1.4 Organisation administrative

Une commune bénéficie de la « clause de compétence générale » qui lui permet d'agir dans tous les domaines de l'action publique dans la mesure où est en jeu un intérêt public local. Cette clause de compétence générale a été instituée au profit des communes par la loi du 5 avril 1884, dont l'article 61 précise : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Cet article exprime le principe, aujourd'hui constitutionnel, de la libre administration des collectivités locales.

Cependant l'évolution de la législation nationale et du code des collectivités a amené à de profondes modifications dans la répartition des compétences sur un territoire. Locmaria, comme la quasi totalité des communes sur le territoire national, a donc délégué un certain nombre de compétences à d'autres échelons, notamment intercommunal.

Plusieurs structures, collectivités territoriales ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, agissent donc dans des domaines incombant initialement à la commune.

### 1.4.1 La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

Les différentes étapes du regroupement intercommunal à Belle-Ile-en-Mer sont les suivantes :

- 1969, création du premier syndicat, sous le nom de SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple),

- 1994, le District de Belle-Ile-en-Mer,

- 2000, la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI).

La Délibération n° 08-242-45 du conseil communautaire de la CCBI porte modification des statuts, qui détaillent ses compétences à l'article 5 :

	Compétence	Sous-domaine
Compétences obligatoires	Aménagement de l'espace	L'élaboration, la révision et le suivi d'intégration au schéma de cohérence territoriale du pays d'Auray. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer adhère au syndicat mixte du Pays d'Auray
		L'étude, l'élaboration et le suivi (modification, révision) du plan local d'urbanisme intercommunal
		La création, l'aménagement et l'entretien des sentiers côtiers
		La signalétique relative à la circulation cycliste
	Actions de développement économique	Les études prospectives et la promotion visant le maintien et le développement des activités de l'agriculture, de la pêche, du commerce et de l'artisanat
		L'abattoir
		La collecte du lait
		L'aménagement, la gestion et l'entretien de l'aérodrome
		L'accueil, l'information et la promotion touristique
		Le relais de l'information sociale et de l'emploi
	Les transports collectifs terrestres par délégation du Conseil général	
Compétences optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement	La gestion et la conservation des espaces naturels terrestres et maritimes, au titre de la loi du 02/05/30 (sites classés), les espaces naturels sensibles au titre de la loi du 18/07/85 et les zones sensibles telles qu'elles ressortiront de l'application de la directive européenne Natura 2000 pour les terrains appartenant au Département, au Conservatoire du littoral ou à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.
		La gestion des terres agricoles (fermages) et du bois de Bruté
		La fourrière pour chiens et chats
	Politique du logement et du cadre de vie	Le plan local de l'habitat (P.L.H.)
	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et de la restauration scolaire	Le centre d'animation, situé rue des Remparts à Le Palais
		La maison des associations, située à Haute Boulogne à Le Palais
	Le restaurant scolaire, situé rue des Remparts à Le Palais	
Compétences facultatives	Production et la distribution de l'eau potable	
	Assainissement collectif	
	Assainissement non collectif	
	Eclairage public	Compétence obligatoire Électricité : comprenant l'ensemble des missions relatives à l'exercice du pouvoir concédant et à la maîtrise d'ouvrage. Cette compétence englobe également la production de proximité et les opérations de maîtrise de la demande en électricité.
		Compétence optionnelle pour les communes qui lui ont délégué : Éclairage public : compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public. Après réalisation, par convention, la commune en devient propriétaire.
		Activités accessoires liées à la compétence électricité : - Production d'électricité : Il s'agit d'une possibilité qui n'exclut pas la réalisation et l'exploitation de telles installations par d'autres collectivités y compris les communes adhérentes. - Travaux sur les réseaux câblés, pour le compte de communes ou d'EPCI
	Gestion des déchets	La collecte des déchets ménagers et assimilés
		Le traitement des déchets ménagers et assimilés
		Les déchets spéciaux des ménages et des entreprises
	Atelier de mécanique	
	Les services de sécurité, d'incendie et de secours	La surveillance des plages en ce qui concerne la gestion du personnel et du matériel
		L'hébergement des renforts saisonniers de gendarmerie
		Le centre d'incendie et de secours, dans le cadre de la loi du 03/05/96 relative aux services d'incendie et de secours et des conventions en cours
	Actions sociales	L'accueil petite enfance
		L'action sociale en faveur des loisirs et temps libres des jeunes de 6 à 16 ans
Le chantier nature et patrimoine		
L'approvisionnement en hydrocarbures	Le stockage	
	La distribution	

## 1.4.2 Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray

La Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire (dite loi Voynet ou LOADDT) du 25 juin 1999 fait du pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale. Elle a aussi pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Le projet de pays vise à étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les nombreuses intercommunalités. La Charte de Pays permet de fixer les enjeux et les objectifs du pays.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray représente les 28 communes du pays, au titre de la loi Voynet - LOADDT et également au titre du pays touristique. Le Syndicat Mixte s'appuie sur les acteurs locaux, associatifs et professionnels pour développer des actions en faveur d'un tourisme équilibré et durable. Parmi ses missions et activités :

- coordination de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- mission "Pays touristique"
- Entreprises
- Nautisme en Baie de Quiberon
- Animation territoriale de Santé du Pays d'Auray (ATS), depuis le 1er Janvier 2009
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) à destination des personnes âgées,
- Etudes variées et ingénierie : Diagnostic agricole, Plan vélo...
- aide aux porteurs de projet
- gestion du Fonds Européens pour la Pêche

Un Contrat de Pays est signé entre le pays et la région Bretagne.

Site internet : <http://www.pays-auray.com/>

La Réforme des collectivités territoriales en cours souhaitée par l'état va entrpâiner des modifications de la structuration administrative à l'échelle du Pays d'Auray. L'année 2011 verra notamment les élus bellilois se prononcer sur leurs souhaits, à savoir un rattachement ou non de l'intercommunalité insulaire à une grand communauté de 28 communes.

## 1.4.3 Association des Iles du Ponant

Les Îles du Ponant est une association regroupant les 15 îles françaises du littoral de la Manche et de l'océan Atlantique qui répondent à trois caractéristiques précises :

- Avoir une population permanente ;
- Avoir un statut de collectivité locale (en général une commune) ;
- Ne pas être rattachées au continent par un lien fixe (pont ou route submersible).

L'association a pour but de maintenir les communautés insulaires actives. Elle a été créée en avril 1971 et elle œuvre à la promotion et à la protection des îles conformément à ses statuts : « ... *Article 2 - L'Association a pour objet de prendre toutes dispositions utiles pour lutter contre les handicaps communs ou spécifiques aux îles du Ponant. Elle se fixe l'objectif d'assurer la promotion économique, sociale et culturelle de leurs habitants tout en concourant à la protection de l'environnement insulaire...* »

Elle comporte trois collèges spécifiques :

- les représentants des communes insulaires et les conseillers généraux des cantons, les députés des circonscriptions et sénateurs des départements concernés,
- les représentants des activités professionnelles,
- les collectivités territoriales partenaires.

Elle est dotée d'un budget annuel distribué par les communes insulaires (25 %), les départements (25 %), les régions Bretagne (40%) et Pays de la Loire.

L'association a plusieurs fonctions:

- Appui technique et administratif pour le montage des dossiers auprès des communes et de tout porteur de projet.
- Actions de promotion touristique collective en relation avec les OTSI insulaires.

- Animation et coordination des initiatives pour sensibiliser et trouver les solutions appropriées aux problèmes spécifiques des îles du Ponant et de l'insularité, au niveau national et européen.

Source : <http://www.iles-du-ponant.com/presentation-de-l-association>

## 1. GENERALITES : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

### Atouts / points forts

- proximité des services intercommunaux aux nombreuses compétences déléguées
- existence d'organismes d'accompagnement : Syndicat Mixte du Pays et Association des Iles du Ponant (dédiée aux îles).

### Faiblesses / points d'attention

- réforme des collectivités territoriales, restructuration des collectivités sur le pays et réorganisation des attributions de compétences
- aides financières des communes en baisse régulière.

## 2. CARACTERISATION DE LA POPULATION

### 2.1 Evolution de la population

**Tableau 1 : Evolution de la population de Locmaria de 1968 à 2007**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	580	565	602	618	705	789
Densité moyenne (hab/km2)	28,2	27,5	29,3	30,1	34,3	38,4

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Après un léger déclin autour de 1970, la population de Locmaria n'a cessé d'augmenter depuis une génération. A noter que sa densité de population est environ 3 fois inférieure à la moyenne nationale, pour une évolution de 1968 à 2007 relativement limitée.

### 2.2 Taux démographiques

L'évolution de la population est marquée par deux phénomènes conjugués :

- Le solde naturel (ou accroissement naturel) : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire,
- Le solde migratoire : différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs (ou sorties) d'habitants d'un territoire donné.

**Tableau 2 : évolution des soldes de population à Locmaria entre 1968 et 2007**

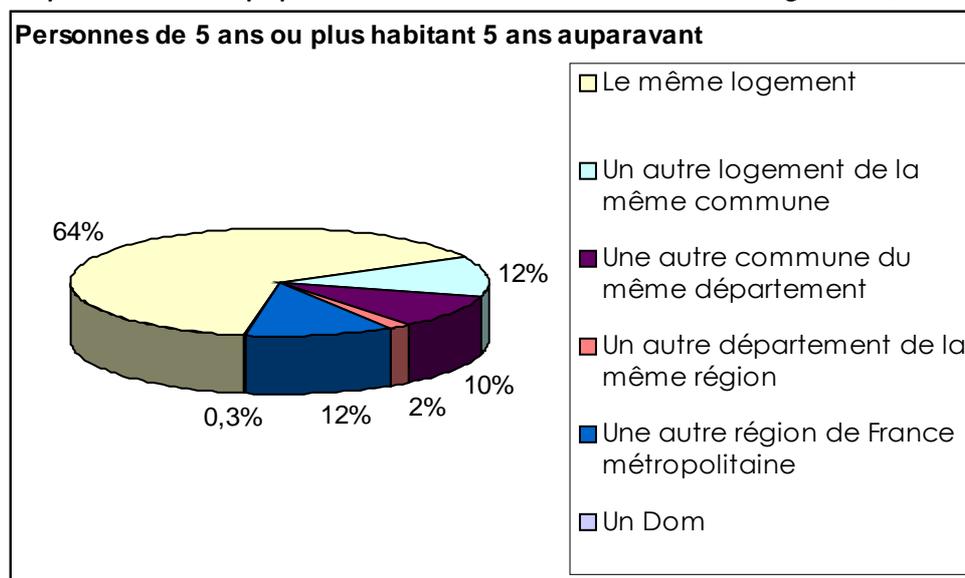
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,4	+0,9	+0,3	+1,5	+1,4
- due au solde naturel en %	-0,4	-0,7	-0,7	-0,5	+0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,0	+1,6	+1,0	+2,0	+1,3
Taux de natalité en ‰	15,7	7,6	8,0	9,6	11,0
Taux de mortalité en ‰	19,5	14,9	15,2	14,9	10,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 et RP2007 exploitations principales - Etat civil.

Il apparaît que l'augmentation de la population de Locmaria depuis 1975 est due au solde migratoire, le solde naturel étant négatif. La commune présente un taux de natalité inférieur à la moyenne nationale, et un taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale.

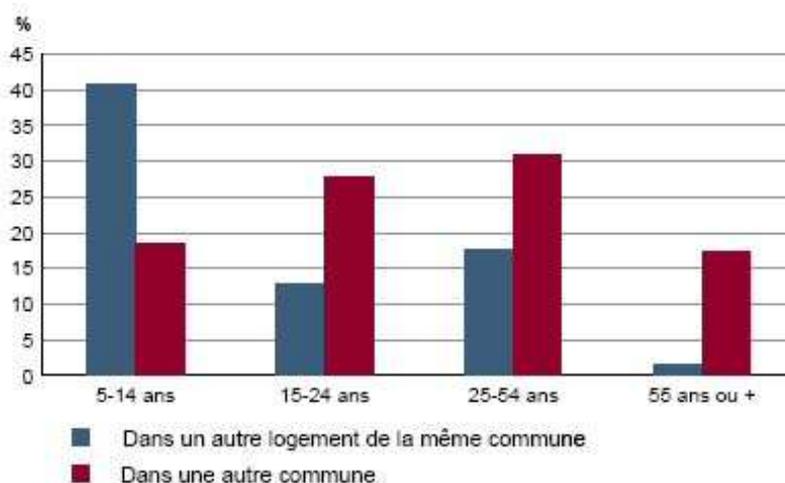
En d'autres termes, la population augmente grâce aux « nouveaux arrivants ».

**Graphique 1 : Répartition de la population selon l'ancienneté dans le logement, et la provenance**



Locmaria se place dans la moyenne nationale concernant la mobilité résidentielle à 5 ans.

**Tableau 3 : Part en 2007 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge**

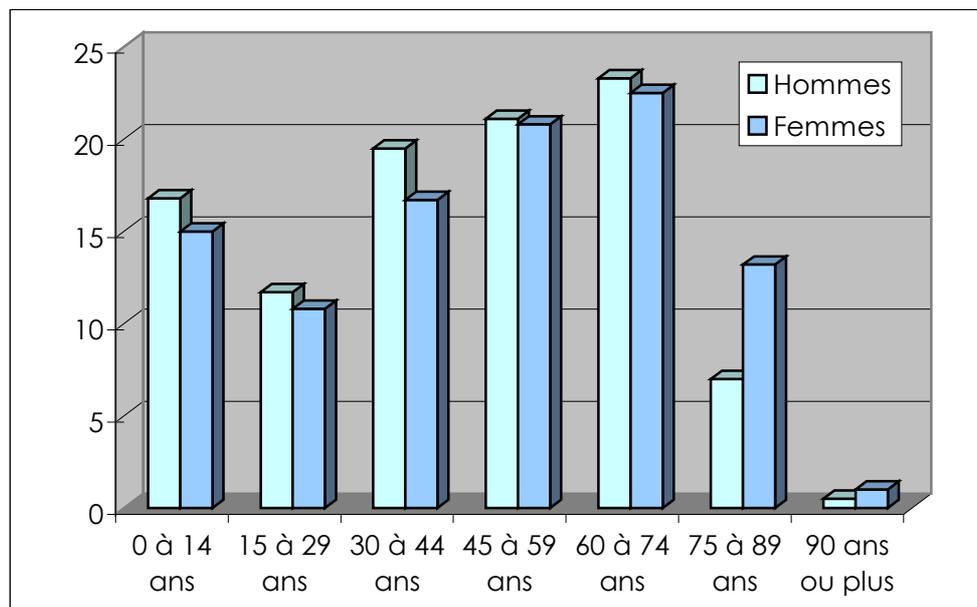


Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

La tranche d'âge représentant la plus importante mobilité d'une commune à une autre est donc celle des 55 ans et plus. Ceci peut s'expliquer par une réelle tendance d'un certain nombre de résidents secondaires à choisir de devenir résidents principaux à Locmaria.

## 2.3 Structure de la population

**Tableau 4 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe (2007)**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Locmaria présente une forte proportion de sa population âgée de plus de 45 ans, nettement supérieure à la moyenne nationale. En effet, 51.9% des hommes et 57.5 % des femmes ont plus de 45 ans, contre respectivement 39.5 % et 43.9 % en France en moyenne. De plus, cette part augmente régulièrement (données comparées INSEE 1999-2007) ; ainsi la population de la commune est vieillissante.

## 2.4 Les logements

NB : voir en complément la partie 5. concernant l'urbanisme et l'habitat.

**Tableau 5 : Catégories et types de logements de Locmaria**

	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 389</b>	<b>100,0</b>	<b>1 078</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	376	27,1	331	30,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 000	72,0	736	68,3
Logements vacants	13	1,0	11	1,0
Maisons	1 238	89,1	1 035	96,0
Appartements	28	2,0	24	2,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

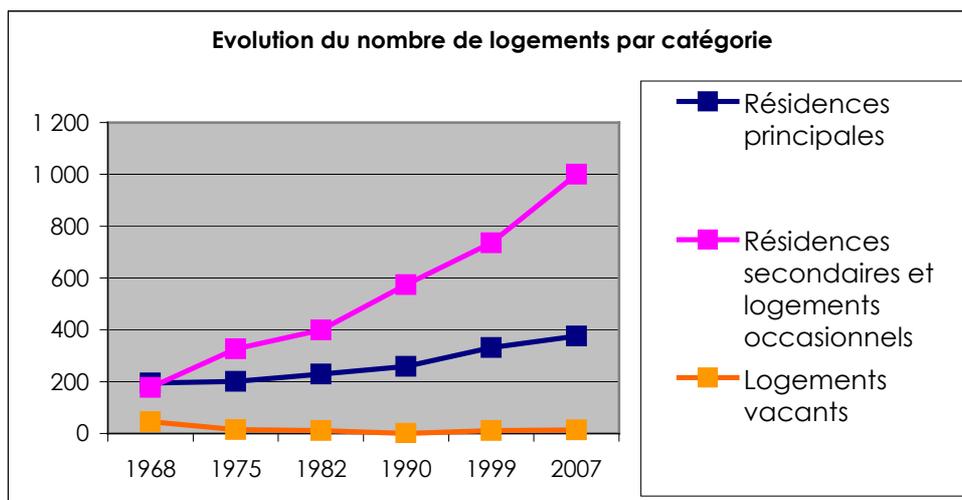
Le pourcentage de résidences secondaires de la commune est très élevé : il atteignait 72% en 2007. Pour comparaison, ce taux est de 19.5% dans le Morbihan est la moyenne nationale est de 9.7%. C'est le plus fort taux des quatre communes belliloises.

A noter que la Dotation Globale d'Équipement allouée par l'état aux communes est proportionnelle à la population permanente, mais ne tient pas compte des résidents secondaires.

En 2007, les maisons représentaient 90% des logements. Le nombre moyen de pièces des logements augmente, passant de 3.7 en 1999 à 4.1 en 2007.

En 2007, 80.5% des résidences principales hébergent des propriétaires, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (57.4%). A Locmaria, 15.1% des résidences principales sont occupées par des locataires, et 4.3% sont des logements gratuits.

**Graphique 2 : Evolution du nombre de logements par catégorie**

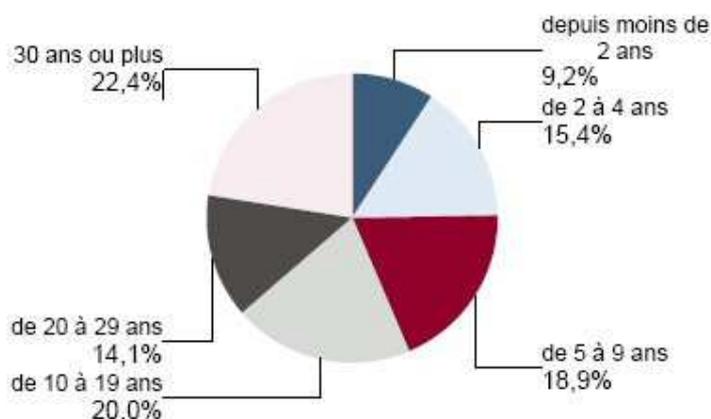


Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Depuis 1968, le nombre de résidences secondaires a régulièrement augmenté, pour arriver en 2007 à un nombre de 1000. Sur cette période, on dénombre 21 nouvelles résidences secondaires par an en moyenne, nombre s'élevant à 33 pour la période 1999-2007.



**Graphique 3 : Ancienneté d'emménagement dans les foyers**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

A Locmaria, la part des ménages occupant leur logement depuis plus de 10 ans (56.5%) est supérieure à la moyenne nationale (48.1%).

**Tableau 6 : Evolution du nombre de logements sociaux à Locmaria**

Date	Nombre de logements sociaux	Situation
1986	3	
1991	4 pavillons	Rue des Canotiers
1993	8	Rue des Acadiens
1995-1996	8	Rue de l'Ecole
1998	4 pavillons	Chemin du Petit Houx
2003	2	Rue Vauban
2010	13	Lannivrec
<b>Total au 31/12/2010</b>	<b>42 logements</b>	

Source : Mairie de Locmaria

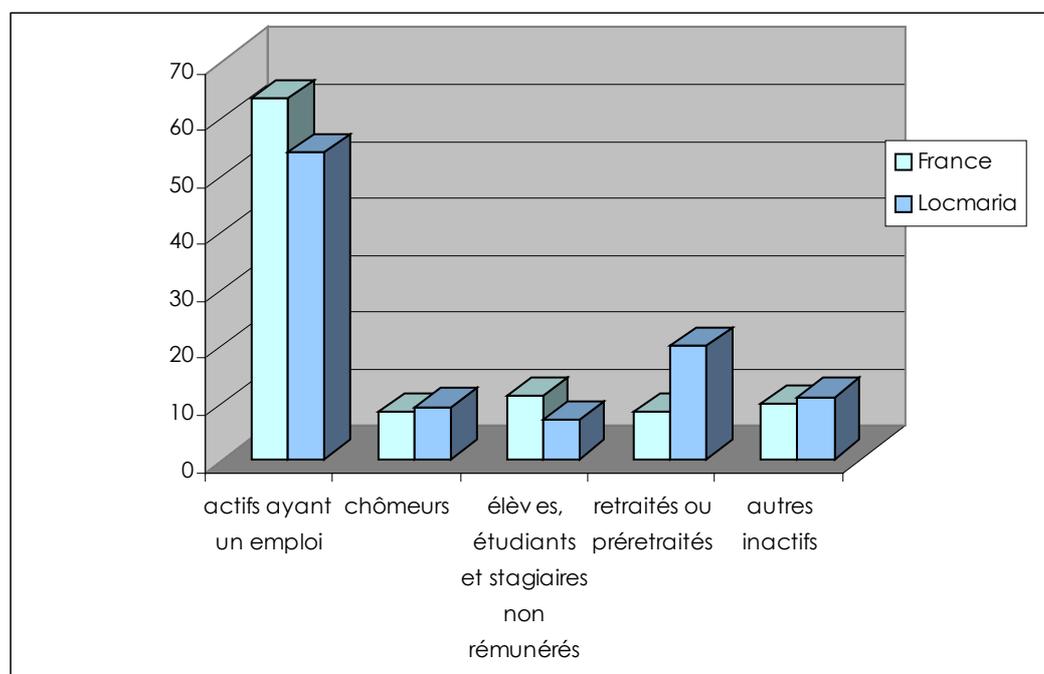
A noter qu'il n'y a pas de lien sur la commune entre occupation d'un logement social et âge : les logements sociaux ne sont pas forcément occupés par de jeunes foyers à Locmaria.

Enfin, Locmaria reflète un certain nombre de tendances qui se vérifient au niveau des autres communes littorales du Pays d'Auray :

- un territoire attractif et recherché des retraités, une importante demande des résidents secondaires,
- un marché locatif restreint,
- un essor de la construction très marqué,
- des tensions sur le marché foncier,
- un marché immobilier tourné vers les populations aisées.

## 2.5 Emploi

**Tableau 7 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité (%)**



Sources : Insee, RP2007 exploitation principale.

Le nombre de chômeurs est supérieur à la moyenne nationale. 65.1% des chômeurs ont un âge compris entre 25 et 49 ans.

La saisonnalité de l'emploi liée à l'activité touristique du territoire est un facteur d'explication de ce fort taux de chômage. La contrainte insulaire également : très peu de personnes résidant à Belle-Ile vont travailler hors de Belle-Ile, la contrainte du transport par bateau étant très lourde.

Activité transversale à un certain nombre de secteurs économiques, le tourisme génère un grand nombre d'emplois, mais reste néanmoins considérablement marqué par la saisonnalité, malgré un étalement progressif de la saison et une augmentation des cours séjours tout au long de l'année. En juillet/août, sur le Pays d'Auray 57% des emplois sont saisonniers. Ils sont situés pour les  $\frac{3}{4}$  dans des communes littorales ou estuariennes (*diagnostic socio-économique du Pays d'Auray, 2009*).

Par ailleurs, le part des retraités ou préretraités est à Locmaria plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Un facteur d'explication tient au fait qu'un certain nombre de résidents secondaires choisissent pour leur retraite de s'installer à Belle-Ile.

**Tableau 8 : Chômage (au sens du recensement) des 15 à 64 ans**

	2007		1999	
	Locmaria	France	Locmaria	France
Taux de chômage	<b>14,5 %</b>	11,5 %	10,7 %	13,5 %
Taux de chômage des hommes	11,5 %	10,2 %	10,3 %	11,6 %
Taux de chômage des femmes	18,0 %	12,9 %	11,4 %	15,7 %
Part des femmes parmi les chômeurs	57,1 %	53,3 %	44,8 %	53,5 %

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

*NB : Le taux de chômage selon l'INSEE = pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.*

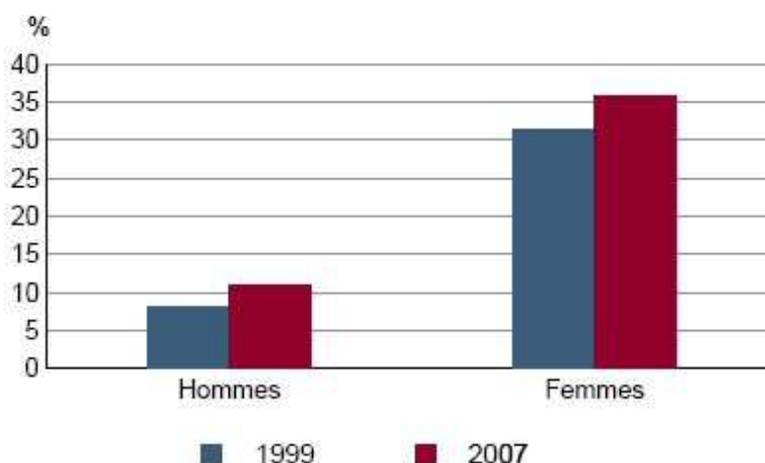
Le taux de chômage a baissé en France entre 1999 et 2007, or il a sensiblement augmenté à Locmaria, et il est supérieur au taux national. Il faut remarquer le fort taux de chômage des femmes, s'élevant à 18% en 2007 à Locmaria.

La zone d'emploi du Pays d'Auray se caractérise pourtant par un réel dynamisme en terme de création d'emplois. Selon une récente étude de l'INSEE, le Pays d'Auray serait la troisième zone d'emploi de Bretagne en terme d'attractivité économique (*diagnostic socio-économique du Pays d'Auray, 2009*). Mais le cas de Locmaria montre bien que cette progression de l'emploi ne semble pas harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire, occasionnant des disparités tant géographiques que sociales.

En 2007 à Locmaria, la part des salariés dans l'ensemble des actifs ayant un emploi est faible : elle est de 58.9% alors que la moyenne nationale est de 88.1%.

Le taux de travail à temps partiel est plus élevé que le taux moyen national, et concerne surtout les femmes :

**Tableau 9 : Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

## \* Organismes dédiés à l'emploi

Outre le Pôle emploi, les habitants de Locmaria à la recherche d'un emploi bénéficient des services de plusieurs organismes :

### - *La Brise*

La BRISE est une association intercommunale créée en janvier 1996. Elle a pour mission l'accompagnement à la recherche d'emploi et de formations, l'accompagnement social. Elle joue le rôle de relais des organismes dédiés à ces domaines :

- **Relais Pôle Emploi**
- **Relais CPAM**
- **Relais CAF**
- **Relais Service public** : accompagnement dans toutes les démarches administratives.
- **Mission locale** : accueil et suivi des jeunes Bellilois de 16 à 26 ans (Fonds d'aide aux jeunes, Chèque mobilité, CIVIS), accompagnement vers l'emploi des moins de 26 ans.
- **Point Information Jeunesse (PIJ)** : accueil et informations de tout public vers et sur la documentation. Animation d'informations thématiques dans les collèges et au local PIJ de la Brise et à l'Espace Jeunesse de Belle Ile.
- **Membre du réseau MFP** : labellisée depuis mars 2009 "Réseau maison de la Formation Professionnelle" qui est un réseau d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement en matière de formation sur le pays d'Auray.
- **Point Formation Région** : accueil, informations et accompagnement vers les formations à distance, les formations qualifiantes et pédagogiques, les formations dispensées par les bénévoles de l'association (outils bureautiques, accompagnement à la préparation du code de la route etc ... sur 10 PC en haut débit, Point Info Conseil VAE
- **Accompagnement à l'emploi** : prise d'offres d'emploi, transmission à Pôle Emploi, suivi et actualisation hebdomadaire auprès des employeurs, mises en relation, gestion des candidatures, aide à la rédaction des lettres et CV.
- **Accompagnement social** : convention de délégation de l'accompagnement renforcé (entre la communauté de communes et la Brise) des agents dans le cadre de la revalorisation du chantier nature et patrimoine de Belle Ile.
- **Action Jeunes - 26ans (relais de la Mission Locale d'Auray)** : accueil, suivi et accompagnement vers l'emploi des moins de 26 ans (emploi, formation, accompagnement social, Fonds d'aide aux jeunes, Chèque mobilité, CIVIS).
- **Télécentre** : un bureau est disponible pour les télétravailleurs et les créateurs ou chef d'entreprise adhérents

Site : <http://www.la-brise-belleile.fr/>

### - *la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays d'Auray*

Association qui fédère les collectivités territoriales, les partenaires publics et privés du service public de l'emploi et les partenaires privés pour assurer la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle au sein du territoire. Les missions de la maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays d'Auray s'articulent autour de 4 axes :

- la connaissance et l'observation du territoire,
- les services du retour à l'emploi,
- le développement de l'emploi et des services aux entreprises,
- la formation professionnelle.

La Maison de l'emploi propose un service dédié à l'emploi saisonnier sur le Pays : <http://www.espace-saisonnier.fr>.

## 2.6 Revenus et niveaux de vie

Tableau 10 : Impôt sur le revenu des foyers fiscaux (2007)

	Locmaria	France
<b>Ensemble des foyers fiscaux</b>		
Revenu net imposable moyen (Euros)	19681	22743
Impôt moyen (Euros)	852	1357
<b>Foyers fiscaux imposés</b>		
Proportion	54.4	54.8
Revenu net imposable moyen (Euros)	28680	33885
Impôt moyen (Euros)	1567	2479
<b>Foyers fiscaux non imposés</b>		
Proportion	45.6	45.2
Revenu net imposable moyen (Euros)	8956	9262

Source : DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

La commune de Locmaria présente des revenus moyens inférieurs à la moyenne nationale. Belle-Ile-en-Mer présente le plus large éventail des revenus de tout le Pays d'Auray (source : Diagnostic économique du Pays d'Auray – 2007).

## 2. CARACTERISATION DE LA POPULATION : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

### Atouts / points forts

- une stabilité des ménages au sein de leurs maisons
- un nombre de logements sociaux communaux assez élevé
- la présence locale d'un organisme d'accompagnement vers l'emploi, la Brise.

### Faiblesses / points d'attention

- une population vieillissante due en partie à un taux de natalité bas et à l'arrivée sensible de nouveaux arrivants venant passer leur retraite à Belle-Ile
- nécessité d'assurer à court terme une transition générationnelle
- un marché locatif restreint
- existence de problèmes de cohésion sociale entre résidents permanents et résidents secondaires
- un taux de chômage élevé et une précarité partielle de l'emploi liée à sa saisonnalité
- de fortes disparités de classes sociales.

## 3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

### 3.1 Enfance, jeunesse et formation

#### 3.1.1 Petite enfance

Belle-Ile-en-Mer dispose d'une crèche intercommunale située à la Maison de l'Enfance au sein du bourg de Bangor. La crèche est gérée par l'association Gribouille, créée en 1993 et qui a pour but d'accueillir des enfants de moins de 4 ans, de veiller à leur sécurité, leur bien-être et leur développement et d'apporter aux parents une aide pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les autres services de la Maison de l'Enfance sont les suivants :

\* R A M (Relais Assistantes Maternelles)

Un service de l'association « Gribouille » destiné à l'accueil individualisé du jeune enfant de 0 à 6 ans au domicile d'une assistante maternelle agréée par les services de Protection Maternelle et

Infantile. L'accueil chez l'assistante maternelle se fait à temps complet ou partiel ou de façon occasionnelle voire exceptionnelle (mercredi, petites vacances, hospitalisation d'un parent...).

\* « *Entre dans la ronde* »

Association d'accompagnement, d'aide et, de soutien aux jeunes insulaires (enfants, adolescents et jeunes adultes) différents, en difficultés physiques et/ou psychologiques ainsi qu'à leurs familles.

Les actions :

- prise en charge de psychomotricité sur le lieu de vie des enfants
- aide à l'élaboration des dossiers (SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile, AVS, CLIS, AES...))
- relais avec les écoles et les organismes sociaux
- collaboration au projet de mise en place d'un SESSAD sur Belle-Île
- Information, communication autour du handicap.

\* « *L'Île Verte* »

Association d'accueil parents et enfants de 0 à 3 ans. Un lieu d'échanges et de rencontres pour les plus petits, accompagnés, un espace jeux pour les enfants et un café pour les parent.

### 3.1.2 L'école communale de Locmaria

Locmaria bénéficie d'une école maternelle-primaire publique, regroupant trois classes : les maternelles (cycle 1), CP-CE1-CE2 (cycle2), et CM1, CM2 (cycle 3). Pour l'année scolaire 2010 – 2011, 55 élèves sont scolarisés à l'école.

Tableau 11 : évolution des effectifs de l'école primaire publique de Locmaria

Année Scolaire	Effectifs à la rentrée de septembre
1996- 1997	39 élèves
1997-1998	39 élèves
1998-1999	47 élèves
1999-2000	42 élèves
2000-2001	38 élèves
2001-2002	51 élèves
2002-2003	49 élèves
2003-2004	62 élèves
2004-2005	62 élèves
2005-2006	62 élèves
2006-2007	63 élèves
2007-2008	67 élèves
2008-2009	73 élèves
2009-2010	64 élèves
2010-2011	55 élèves

Source : Mairie de Locmaria.

La nécessité d'améliorer la qualité du service et de l'environnement à l'école et à la cantine scolaire ont amené le conseil municipal à décider une extension de l'école et de la cantine. Les travaux seront livrés à la rentrée scolaire 2011-2012.

Les plats consommés à la cantine sont cuisinés à l'hôpital Yves Lanco à Le Palais.

Suivant la démarche initiée par la mairie, l'école a démarré l'élaboration de son Agenda 21.

Elle dispose d'un jardin pédagogique.

Belle-Ile-en-Mer dispose de deux collèges : le collège public Michel Lotte et le collège privé Ste Croix. La scolarité des élèves en lycée doit se faire hors de Belle-Ile-en-Mer.

**Tableau 12 : Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2007 – commune de Locmaria**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	48	40	83,0	80,0	86,4
6 à 14 ans	61	61	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	30	29	96,7	91,7	100,0
18 à 24 ans	24	5	20,8	15,4	27,3
25 à 29 ans	34	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	576	2	0,4	0,4	0,3

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Le taux de scolarisation des personnes de 18 ans et plus est de 21.2% à Locmaria ; or la moyenne nationale de ce taux est de 59.9%. De façon très nette, les jeunes de Locmaria rentrent beaucoup plus rapidement sur le marché du travail que la moyenne nationale.

### 3.1.3 Jeunesse

La commune de Locmaria a fait l'acquisition courant 2009 d'un local, sous forme de structure modulaire, à destination des jeunes. En octobre 2009, il a été décidé que les jeunes volontaires créent une Junior Association "Loc'Loisirs" qui leur permette d'utiliser le local en autonomie, sans adulte présent, mais à certaines conditions qui sont précisées dans le règlement intérieur. En décembre 2010, les responsables de la JA ont changé car les premiers étaient devenus majeurs. Ce sont à présent 5 jeunes de 12 à 16 ans qui sont responsables et doivent s'organiser pour utiliser le local dans de bonnes conditions. Une convention de mise à disposition du local est signée entre la mairie et le Réseau National des Junior Associations.



D'autre part, le Service jeunesse est présent dans ce local aux heures d'ouverture de l'Espace jeunesse du Palais, à savoir les mercredis et samedis de 14h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires, chaque après-midi sauf dimanche et lundi. Lors de ces créneaux, un animateur est présent et accueille les jeunes pour discuter, jouer, monter des projets... Pour cette utilisation, la Commune de Locmaria met à disposition de la CCBI le local, qui elle-même le met à disposition de l'UFCV.

L'animateur jeunesse qui est présent pour ces temps d'ouverture officiels est aussi accompagnateur local de la Junior Association pour aider les jeunes responsables à mener à bien le projet et éviter les dérives qui peuvent rapidement survenir dans les gestion de locaux de jeunes par des jeunes.

Les jeunes peuvent bénéficier des activités proposées par la grande diversité d'associations de la commune : musique, chant, sport, arts, nature... Il existe en effet plus de 150 associations à Belle-Ile, nombre très élevé par rapport à la moyenne nationale.

### 3.1.4 Diplômes et formations

**Tableau 13 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2007**

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	628	298	330
Part des titulaires en % :			
- d'aucun diplôme	15,0	11,9	17,8
- du certificat d'études primaires	14,4	11,9	16,6
- du BEPC, brevet des collèges	9,5	6,8	12,0
- d'un CAP ou d'un BEP	29,9	38,9	21,8
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,2	17,7	14,8
- d'un diplôme de niveau bac + 2	7,9	6,1	9,5
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	7,0	6,5	7,4

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

En 2007, la part de la population de Locmaria titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur au baccalauréat à Locmaria est de 31.1%, taux inférieur au taux national qui est de 38.2%.

### 3.2 Un Agenda 21 communal

Par délibération du 2 juin 2008, le conseil municipal de Locmaria a pris la décision de s'engager en faveur de développement durable sur la base des enjeux définis lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992, et d'entamer une démarche d'agenda 21, c'est-à-dire, un programme d'actions pour le 21ème siècle.

La commune a souhaité être accompagnée d'un partenaire afin d'élaborer et de mettre en œuvre l'agenda 21. Le prestataire choisi est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Belle-Ile-en-Mer. La première phase cadrée par le partenariat s'étale de 2008 à 2013, et permet d'élaborer les volets interne et externe de l'Agenda 21, et de débiter sa mise en œuvre.

- volet interne : fonctionnement de la mairie,
- volet territorial : ensemble de la commune.

Le souhait de la municipalité est bien entendu de placer son action sur le long terme ; aussi l'agenda 21 élaboré concernera au moins la période 2010 – 2020.

Les élus ont également fortement souhaité imprimer une vraie dynamique participative et d'échange pour l'élaboration de l'Agenda 21. Ceci permet depuis 2009 d'associer les élus, les agents, les habitants, les associations et les entreprises, représentés par un comité de pilotage, dans les différentes étapes (sensibilisation, diagnostic, élaboration d'un plan d'actions) de cette démarche de développement durable.



L'ensemble des agents et les élus de la commune bénéficie depuis 2009 de différentes formes de sensibilisation au concept de développement durable et solidaire et à ses applications.

### 3.3 Le tissu associatif

#### \* Liste des associations de la commune

Nom	Objet	Activités	Coordonnées
Amicale Laïque de Locmaria	Aide à la réalisation des projets pédagogiques de l'école de Locmaria	Kermesse, marché de Noël, karaoké, soirée beaujolais, bal	Magouric - 56360 LOCMARIA
Amipor - Association des usagers des mouillages de Port Blanc	Gestion des mouillages de Port Blanc	Gestion des mouillages de Port Blanc	Mairie de Locmaria - 56360 LOCMARIA Tél : 02 54 44 07 28 - Fax : 02 54 44 17 94
Les Anciens Combattants de Locmaria	Cérémonies patriotiques	Couscous de Francis	Kerdonis - 56360 LOCMARIA
Artisans d'Art de Belle-Île	Promotion des créations utilitaires/artistiques bellilloises	Ouverture de la maison des métiers d'art, participation à des évènements	Place de Méaudre - 56360 LOCMARIA
CIO – Grand-Raid Insulaire	Organisation de courses à pied nature	trail de Belle-Ile	Mairie de Locmaria - 56360 LOCMARIA
Le Club ce Lannivrec	Se rencontrer et ne pas rester isolé	Bœuf-carottes, voyages, portes ouvertes...	Kerdonis - 56360 LOCMARIA
Comité des Fêtes de Locmaria	Création d'animations festives sur la commune de Locmaria	Tournoi de belote, fête de la musique, concours de pétanque	Keroulep - 56360 LOCMARIA
Comité de Jumelage Locmaria/Méaudre	Echanges entre mer et montage	Fête des canotiers, week-end fête de la forêt, anniversaire du jumelage...	Mairie de Locmaria, rue des Acadiens - 56360 LOCMARIA
Eaux Douces	Proposer une autre gestion des eaux douces insulaires en réponse au projet de dessalement d'eau de mer	Lobbying, conférences, sensibilisation, débat et dialogue local...	Grand Cosquet 56360 LOCMARIA
Le Haut de Bordehouat			Mairie de Locmaria - 56360 LOCMARIA 03 83 49 02 81
Skol ar Mor	Enseigner la pratique de la voile et des pratiques nautiques	Voile légère (optimist, dériveur)	Borvran - 56360 LOCMARIA
Société Historique De Belle-Île-en-Mer	Rassembler les amateurs de l'histoire de Belle-Ile, faire connaître son passé, son patrimoine, participer à sa mise en valeur	Revue « Belle-Ile histoire », conférences, visites, expositions, publications	Port Salio - 56360 LE PALAIS 02 97 31 77 62 - www.belle-ile-histoire.org
U T L - Université du Temps Libre	Participer à l'enrichissement culturel de ses adhérents	Ateliers, cours de langues, conférences, visites	Mairie de Locmaria - 56360 LOCMARIA
Les Vernis			Mairie de Locmaria - 56360 LOCMARIA

La mairie héberge deux associations : l' Université du Temps Libre et la Société Historique. Par ailleurs, elle met un terrain à disposition des pratiquants d'aéromodélisme.

### 3.4 Les événementiels et les festivités

#### \* *Tableau des festivités*

Evènement	Date et organisateur	Remarques
Kermesse de l'école communale	Juin, amicale laïque	Elle a remplacé la Fête des Moissons
Fête de la musique	21 juin, comité des fêtes	
Fêtes de villages	Saison estivale, par les habitants	
Feu d'artifice	13 juillet aux Grands Sables, Comité des fêtes	Sera remplacé par un son et lumière lors de la future « fête du bien vivre »
Soirée beaujolais	Fin novembre, amicale laïque	
Marché de Noël	Semaine avant Noë, amicale laïque	
Un jeudi à Locmaria	1 <sup>er</sup> jeudi d'août, Maison des métiers d'art	1 <sup>ère</sup> édition le 4/08/2011. destinée à valoriser le bien-être, le bien-vivre et les arts à Locmaria

Il faut ajouter les nombreuses animations proposées par les associations bellilloises, dont certaines se déroulent pour tout ou partie à Locmaria (tournoi de pétanque, concours de belote...). Par ailleurs, des concerts sont parfois proposés par les cafés-restaurants de la commune.

Ne sont pas décrites ici les manifestations à l'échelle bellilloise qui concernent et impliquent bien entendu les habitants de Locmaria (carnaval...).

Avec le démarrage de l'Agenda 21, la mairie de Locmaria a initié des activités de mise en valeur du patrimoine, par des chantiers de bénévoles. Ainsi depuis 2009 plusieurs équipes d'adultes et de jeunes ont procédé à des chantiers de débroussaillage de vieux sentiers, de lavoirs et de fontaines.

### 3. JEUNESSE, VIE DE LA COMMUNE ET ACTIVITES ASSOCIATIVES : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

#### Atouts / points forts

- des structures d'accueil, d'éducation et d'accompagnement des enfants et des jeunes en nombre, et de qualité
- un milieu associatif bien présent, développant l'animation locale par des formes innovantes
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche transversale de développement durable, par l'outil Agenda 21.

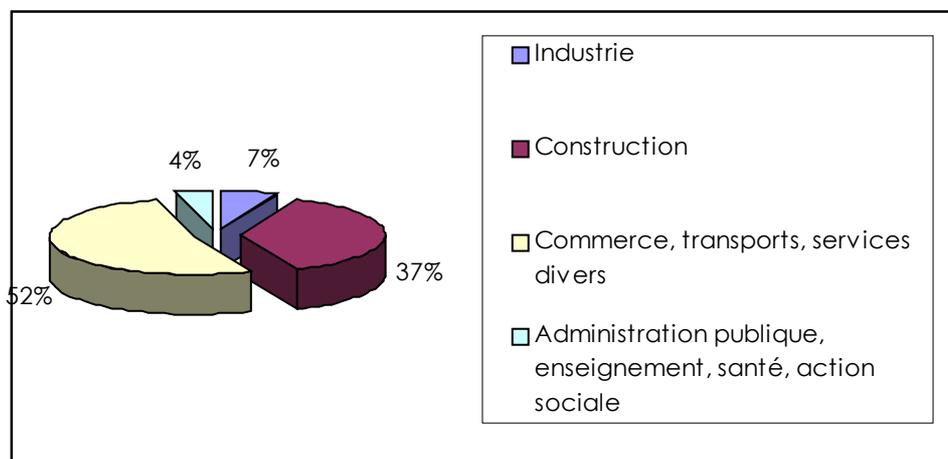
#### Faiblesses / points d'attention

- un niveau de diplômes relativement faible.

## 4. ACTIVITES ECONOMIQUES

### 4.1 Généralités

**Graphique 4 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2009**



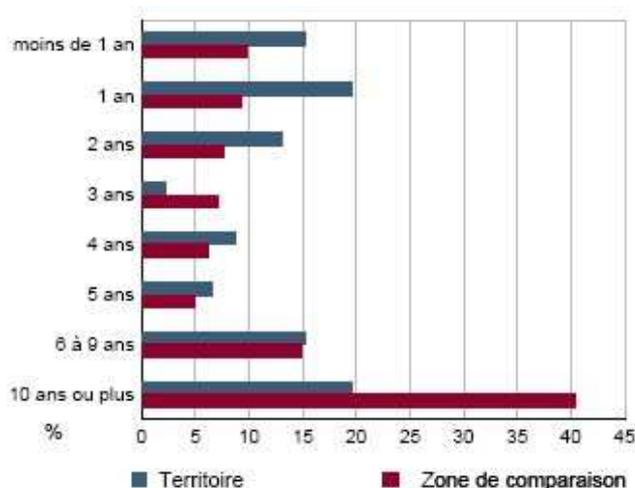
Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, REE (Sirène).

Il faut noter ici le très fort taux des entreprises de la construction (37%) au regard du taux morbihannais (16.3%).

Sur le Pays d'Auray : en cohérence avec la géographie du territoire, son organisation et son armature urbaine, l'économie du Pays d'Auray est majoritairement « résidentielle », c'est-à-dire marquée par la prédominance d'activités destinées à la population : activités tertiaires, en lien avec le tourisme, services à la personne, mais également services aux entreprises...

La taille des entreprises de Locmaria est limitée : on ne compte qu'un seul établissement dont le nombre de salariés soit supérieur à 10.

**Graphique 5 : Age des entreprises de Locmaria au 1er janvier 2009**

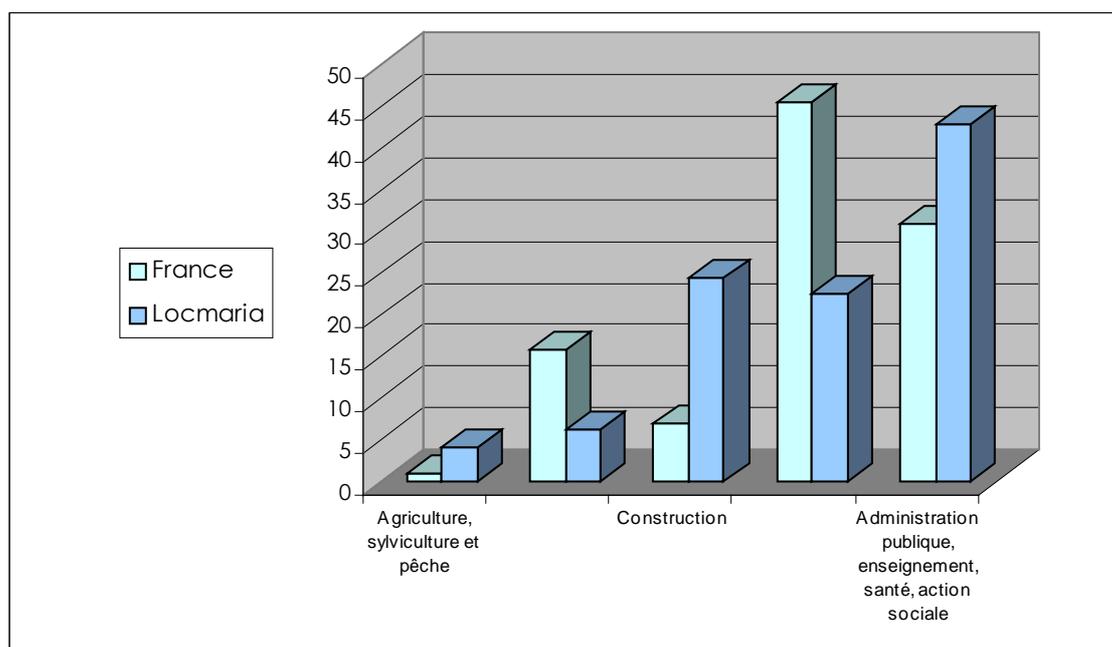


Champ : activités marchandes hors agriculture.  
Source : Insee, REE (Sirène).

L'âge des entreprises est très nettement inférieur à la moyenne nationale. Par exemple, Locmaria compte environ deux fois moins d'entreprises âgées de 10 ans et plus que la moyenne française. Le taux de création d'entreprises est très élevé ces dernières années ; depuis quelques années, beaucoup de micro-entreprises se sont créées à Locmaria.

Il semblerait donc qu'il y ait un taux assez important de renouvellement des entreprises sur la commune.

**Tableau 14 : Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2008**



Champ : ensemble des activités. Source : Insee, CLAP.

A Locmaria, fin 2008, 42.9% des postes salariés étaient dédiés au domaine « administration, enseignement, santé, action sociale », part supérieure à la moyenne nationale.

La part des postes salariés dédiés à la construction est environ quatre fois supérieure à la moyenne nationale.

## 4.2 Commerce

**\* Tableau 15 : Liste des commerces de Locmaria au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Activité	Nom	Description	Coordonnées
Restaurant	AUX AJONCS D'OR	Cuisine traditionnelle. Plateau de fruits de mer, poule aux crassens (spécialité typiquement belliloise)... Journaux.	Pont en Douar - 56360 LOCMARIA 02 97 31 70 42
Restaurant	CHOUK'AZÉ	« Chouk'azé » veut dire « assieds-toi là » en breton francisé. Glaces, boissons...	Chemin du Petit Houx - 56360 LOCMARIA 02 97 31 79 69 www.choukaze.com
Bar – locations de cycles	Chez COLETTE ET DIDIER	Salle ou terrasse - Vente à emporter, boissons, glaces, sandwiches, frites, salades. Location de cycles pour toute la famille.	Rue des Acadiens - 56360 LOCMARIA 02 97 31 72 90 www.location-locmaria.com
Restaurant	L'ÉQUIPAGE	Vous accueille dans un cadre agréable, à 200 m de la plage. Ouvert tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 21h30 Pizzas, grillades, glaces, boissons.	Chemin de Port Maria - 56360 LOCMARIA 02 97 31 77 96
BOULANGERIE	BOULANGERIE DE L'ÉPEAUTRE	Petits déjeuners, sandwiches, boissons, snack, glaces, dégustation de crêpes.	Place de la Mairie - 56360 LOCMARIA 02 97 31 71 18 boulangeriedelepeautr

			e@orange.fr
Fournitures de bureau, scolaires et informatiques	CHIPBURO	Fournitures de bureau, scolaires et informatiques et un choix de 60 000 articles sur commande.	Rue Vauban - 56360 LOCMARIA 02 97 31 99 15 www.chipburo.vous-livre.com
Garage	Alain LE BOUÉDEC	Vente véhicules et pièces détachées, neufs et occasions.	56360 LOCMARIA - 02 97 31 75 26
Multi-commerces	Chez Jean-Jacques et Hélène LE BOUÉDEC	Alimentation, bar, tabac, souvenirs, cartes postales, journaux.	Place de Méaudre - 56360 LOCMARIA 02 97 31 73 55
Supérette	PETIT CASINO	Produits frais, fruits et légumes, boissons, épicerie, gaz, produits de Belle-Île... Ouvert tous les jours. Livraison à domicile gratuite.	Place de la Mairie - 56360 LOCMARIA 02 97 31 74 39

Source : site internet de la mairie de Locmaria

La grande majorité des commerces bellillois se trouve à Le Palais. Plus grand bourg et commune la plus peuplée de l'île, elle concentre les supermarchés, commerces de détail, et les services tels que banques, assurances, cabinets immobiliers... Les habitants de Locmaria doivent ainsi se déplacer à Palais pour un certain nombre d'achats et de démarches mais c'est également un bassin d'emploi important, occasionnant des déplacements.

La municipalité témoigne tout de même d'une forte volonté de maintenir les commerces de proximité. La boucherie-charcuterie ouverte il y a quelques années a du fermer relativement peu de temps après son ouverture. Il n'existe pas de repreneur pour l'instant.

Le marché quant à lui existe depuis une dizaine d'années. Il peut se tenir tous les jours de la semaine, et est uniquement alimentaire.

### 4.3 Tourisme

C'est l'activité économique dominante à Belle-Ile-en-Mer. Cependant, Locmaria, un peu excentrée par rapport aux autres communes, est sans doute la partie la moins « touristique » de l'île. Nombreuses sont les personnes mettant en avant leur désir de préserver à Locmaria son côté plus secret, un peu à l'écart, tranquille.

Les équipements et activités touristiques seront précisément décrits au point 6.4 du présent état des lieux.

Ce domaine est marqué par la forte présence de résidences secondaires, comme on l'a vu précédemment.

La volonté de la municipalité est de développer l'offre en éco-tourisme en mettant notamment en valeur son petit patrimoine et ses sentiers.

### 4.4 Agriculture

L'agriculture a toujours été une activité traditionnelle à Belle-Ile-en-Mer et à Locmaria. Le nombre d'exploitations agricoles décline régulièrement, mais l'activité est encore bien présente sur l'île et le potentiel économique est réel. Le dernier Recensement Général Agricole (2000) apporte les données suivantes :

**Tableau 16 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU (1) à Locmaria**

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	18	30	30	19
dont exploitations professionnelles	8	13	47	31

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Entre 1977 et 2000, la surface de l'espace agricole de la commune a reculé de 9.5%. Dans le même temps, les espaces artificialisés ont progressé de 120%.  
En 2000, la part de la surface agricole utilisée était de 20% (*Source DIREN Bretagne*).

#### 4.4.1 Les agriculteurs de Locmaria en 2011

Nom	Productions		Coordonnées
LA FERME DE KEROLEP - Marie AILLET	Fabrication de fromage de chèvre au lait entier	<i>Exploitation professionnelle</i>	Keroulep - 56360 LOCMARIA 02 97 31 76 28
Marc GALLEN	Lait	<i>Exploitation professionnelle</i>	Grand Cosquet - 56360 LOCMARIA
Abel HUEL	Lait et viande	<i>Exploitation professionnelle</i>	Kerdavid - 56360 LOCMARIA
Alain PRIMARD			Port Coter - 56360 LOCMARIA
LA FERME DE KERDAVID Gaec des Grands Sables	Production de lait. Vente directe beurre et poulets fermiers	<i>Exploitation professionnelle</i>	Kerdavid - 56360 LOCMARIA 02 97 31 72 78
Guy THOMAS			Pouldon - 56360 LOCMARIA
Pierrick THOMAS			Kervic - 56360 LOCMARIA

Source : site internet de la mairie de Locmaria

Aucun agriculteur de la commune n'est labellisé Agriculture Biologique.

#### 4.4.2 Les organisations en lien avec l'agriculture

##### Au coin des producteurs

La création de l'association Au coin des producteurs a été motivée pour faire face aux difficultés sanitaires d'abattage des poulets. Regroupant à l'origine 6 femmes, l'association compte aujourd'hui 15 adhérents. Ces objectifs sont la promotion des productions locales, l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs et de leurs familles et enfin la création d'un point de vente directe. Créée en 2008 à l'aérodrome, l'espace de vente collectif regroupe les producteurs et les productions autour d'un même intérêt, le plaisir de vendre son produit et celui des autres. Face à son développement, l'association occupe un nouveau local au sein de la zone de Mérezelle à Palais, composée d'un espace de vente et d'un atelier de découpe/transformation.

##### L'association des éleveurs de bovins

En 2006, la création de cette association a été motivée par des problèmes de commercialisation des bovins (en particulier les avants), ensuite renforcée par la difficulté d'abattage des bêtes sur l'île. Ainsi a été créée l'identification géographique protégée « viande bovine des embruns ». Cette initiative permet l'existence d'un partenariat avec un abattoir en Vendée-Loire-Viandes ». Les bêtes sont abattues sur le continent et reviennent à 85% sur l'île.

##### L'association de promotion de l'agneau de Belle-Île

Cette association a été créée en 1994 afin de cadrer le label « agneau du large », destiné à valoriser une partie de la production ovine belliloise.

##### La CCBI

En matière d'agriculture, la Communauté de Communes de Belle-Ile possède les compétences suivantes :

- études prospectives et promotion visant le maintien et le développement des activités de l'agriculture
- gestion de l'abattoir : un nouvel équipement a été inauguré fin 2010.

- la collecte du lait : celle-ci est faite tous les deux jours dans chaque exploitation, par un camion livrant son lait sur le continent, à Auray pour la SILVI.

#### 4.4.3 Enjeux

Le potentiel d'installation et de développement de l'agriculture sur la commune est bien réel. Les atouts le justifiant sont les suivants :

- adaptation du terroir à une production extensive et respectueuse de l'environnement ; adéquations avec des dynamique de labellisation,
- potentiel spatial important,
- marché touristique important,
- fort potentiel et attentes des consommateurs concernant la vente directe, et en particulier les systèmes de vente directe collective,
- potentiel important de développement de l'agrotourisme et de la pluri-activité agricole.



Une des exploitations de la commune, produisant des fromages de chèvre, est investie dans plusieurs de ces champs : production extensive sur système herbager, visites de la ferme, dégustations, vente directe dont une partie au sein d'un point de vente collectif. De tels systèmes seraient à développer.

Cependant plusieurs difficultés rendent délicat le maintien voire le développement de l'activité agricole :

- faible potentiel agronomique de certaines zones, terroir relativement fragile aux aléas climatiques en particulier aux sécheresses,
- parcellaire en déprise agricole élevé, travaux importants de défrichage à mettre en œuvre,
- difficultés à maintenir les sièges des exploitations après le départ à la retraite des producteurs,
- les corps d'exploitation sont au cœur des villages, d'où des problèmes pour leur extension ou leur mise aux normes, et également en termes de cohabitation,
- difficultés d'installation de nouveaux exploitants,
- insularité engendrant des surcoûts sur l'achat de matériel et des intrants,
- marché de l'immobilier et du foncier difficiles, prix élevés,
- modes de faire valoir des terres constitué pour une part élevée de baux précaires, oraux ou d'absence de bail,
- saisonnalité de l'activité économique,

#### 4.5 Pêche

L'espace littoral bordant Locmaria est l'objet d'une pêche professionnelle. Cependant, en raison de l'absence de port de pêche sur la commune, aucun pêcheur professionnel embarqué n'est inscrit sur Locmaria.

*On se réfèrera au Document d'objectifs Natura 2000 (source CCBI) pour les caractéristiques et évolutions générales de la pêche embarquée à Belle-Ile-en-Mer.*

Il existe une pratique de pêche à pied professionnelle : la pêche du pouce pied *Mitella pollicipes*, encadrée par le Comité local des pêches Vannes-Auray.

La pêche de ce crustacé accroché en bas des falaises battues par la houle est le fait de d'environ 25 pêcheurs licenciés bellillois. La commune de Locmaria est concernée par cette pêche, surtout sur sa partie sud la plus exposée.

Il n'y a qu'un pêcheur professionnel sur la commune, et ce dernier ne possède que la licence pouce-pied.

Voir en annexe 1 la carte de répartition du temps de pêche du pouce-pied à Belle-Ile-en-Mer (source DOCOB-CCBI).

## 4.6. Artisanat

### 4.6.1 Liste des artisans de Locmaria

Activité	Nom	Coordonnées
Menuiserie Charpente	Olivier GALLENE	Route de Port Andro - 56360 LOCMARIA - 02 97 31 76 54
	Basptiste LOREC	Le Coléty - 56360 LOCMARIA - 02 97 31 71 95
	MENUIS'ÎLE - M. Thomas et B. Le Pan	Kerdonis - 56360 LOCMARIA
Électricité	Bernard GIARD	Tibain - 56360 LOCMARIA
	Pascal L'HERMITE	Rue Saint-Michel - 56360 LOCMARIA
	Alain OLART	Rue des canotiers - 56360 LOCMARIA
Maçonnerie	Thierry CLÉMENT	Keroulep - 56360 LOCMARIA - 02 97 31 75 01
	Jean Yves LE CLECH	Borderenne - 56360 LOCMARIA
Couverture	Marcel DUTEL	Borvran - 56360 LOCMARIA

Comme il a été vu précédemment, comme pour l'ensemble de Belle-Ile, l'activité de construction est fortement représentée à Locmaria. Le point 5.2 permettra de détailler cette filière du bâtiment.

### 4.6.2 Artisanat d'art

Les artisans d'art de Belle-Ile est une association Loi 1901 dont le but est de :

- promouvoir auprès des habitants et du public touriste les créations et fabrications d'objets utilitaires et/ou artistiques à découvrir dans les ateliers,
- développer l'économie pour vivre à l'année sur l'île,
- faire la promotion des métiers d'art artisanaux auprès de la jeunesse.

La Maison des artisans d'art est hébergée en location au sein d'un local communal, dans le bourg de Locmaria.



Les artisans d'art installés sur Locmaria sont les suivants :

Activité	Nom	Coordonnées
Création de mobilier décoré en carton, peinture sur meubles.	Nicole Lenoble	Borvran 56360 LOCMARIA. 02 97 31 73 37, nicolelenoble@aol.com
Marqueterie et sculpture sur bois	Marie et Auriane Thuillier	Chemin de Port Maria, 56360 LOCMARIA. 06 84 35 71 88, atelier.soeurthuillier@yahoo.fr
Peintures et	Patrck Montagner dit	Le bourg 56360 LOCMARIA. 02 97 31

L'association des Artisans d'art de Belle-Ile a pris l'initiative de créer, à compter de 2011, un évènement dédié à la valorisation de l'art, du bien-être, des initiatives locales de Locmaria : il sera appelé « un jeudi à Locmaria » et sa première édition aura lieu le 4 août 2011.

#### 4.7 Divers et services

Activité	Nom	Coordonnées
Forgerie Serrurerie	Rodolphe PERSEM	Grand Cosquet - 56360 LOCMARIA
Tous travaux	Michel DE LA BAUME	Bordehouat - 56360 LOCMARIA
	Philippe LOREC	Chemin Port-Blanc - 56360 LOCMARIA
Architecte	Odile PASQUALON	Grand Cosquet - 56360 LOCMARIA
Infirmières	Éléonore et Anne BANNET	Place Abeille Flandre - 56360 LOCMARIA
Kinésithérapeute	Mme TOUTAIN	Chemin de Kerlann - 56360 LOCMARIA
Marin pêcheur	Patrice BRIÈRE	Tibain - 56360 LOCMARIA
Peintre	Bruno LOREC	Le Coléty - 56360 LOCMARIA
Fleuriste	Roland GALLÈNE	Samzun - 56360 LOCMARIA
Informatique	Fabrice JUMEL	Kéroulep - 56360 LOCMARIA
Entretien d'espaces verts	Roland BERTHO	La Croix Rouge - 56360 LOCMARIA
	Christophe MAZEROI	La Croix Rouge - 56360 LOCMARIA
	André MEUNIER	Lannivrec - 56360 LOCMARIA
	Hervé MUNOZ	Kerdavid - 56360 LOCMARIA

#### 4.8 Organisations compétentes

Différents organismes interviennent dans le domaine économique, en accompagnement des entreprises :

##### Agriculture :

- Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation du Monde Rural (FRCIVAM ) de Bretagne : <http://www.civam-bretagne.org/>
- Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) du Morbihan : <http://www.agrobio-bretagne.org/gab-56/>
- Chambre d'Agriculture du Morbihan : <http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf>

##### Pêche :

- Association des pêcheurs de pouces-pieds bellillois
- Comité Local des Pêches Vannes – Auray : <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g12>
- Délégation à la Mer et au Littoral (anciennement Direction des affaires maritimes) du Morbihan
- Ifremer : station de Lorient  
[http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/lorient.htm&id\\_reference=179](http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/lorient.htm&id_reference=179)
- Station de La Trinité sur Mer :  
[http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/latrinite.htm&id\\_reference=182](http://www.ifremer.fr/annuweb/php/reference/fo/vers.php?url=http://www.ifremer.fr/francais/implant/latrinite.htm&id_reference=182)

##### Tourisme :

- Office de tourisme de Belle-Ile-en-Mer : [www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)
- Pays touristique dépendant du Syndicat Mixte du Pays d'Auray : [http://www.pays-auray.com/informations\\_touristiques\\_du\\_pays-122.html](http://www.pays-auray.com/informations_touristiques_du_pays-122.html)
- Groupement professionnel touristique du Pays d'Auray : <http://www.morbihan-sud.com/default.Asp>
- Comité Départemental du Tourisme du Morbihan : <http://www.morbihan.com/>
- Services tourisme du Conseil général 56 et du Conseil Régional de Bretagne.

##### Artisanat du bâtiment :

- Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan : <http://www.cma-morbihan.fr/>
- Fédération Morbihannaise du bâtiment et des TP : <http://www.btp56.ffbatiment.fr>
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) : <http://www.capeb56.com/>

#### **Entreprises en général :**

- Syndicat Mixte du Pays d'Auray : réalisation d'études et de diagnostics économiques, aide à l'implantation, aide aux études de marché : [http://www.pays-auray.com/creer\\_son\\_entreprise-71.html](http://www.pays-auray.com/creer_son_entreprise-71.html)
- Délégation d'Auray de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan ; aide à la structuration et à la formalisation des projets de création d'entreprises, parcours de formations : <http://www.morbihan.cci.fr>
- Pays d'Auray Initiative (Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan) : Plate Forme d'Initiatives Locales, octroi des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle : <http://www.entreprendre-morbihan.com/>
- Services développement économique du Conseil général 56 et du Conseil Régional de Bretagne.

### **4. ACTIVITES ECONOMIQUES : En résumé, quelques points marquants et enjeux...**

#### **Atouts / points forts**

- une économie résidentielle : point positif : multiplicité des services
- la présence de commerces et de services de proximité variés mais à développer ; même si cela est difficile
- un potentiel de développement agricole important et sous exploité malgré un contexte foncier et urbanistique difficile
- une volonté communale de développer l'écotourisme
- la présence d'une Maison des métiers d'art dynamique.

#### **Faiblesses / points d'attention**

- une économie résidentielle : point négatif : poids très élevé du tourisme et fragilité de l'activité en lien avec la saisonnalité
- poids important de la construction dans l'activité économique, et nécessité de restructuration et de requalification à moyen terme
- un nombre élevé de petites entreprises, de petite taille, se renouvelant à faible fréquence, à consolider
- une agriculture en déclin malgré un fort potentiel ; une déprise agricole et paysagère marquée
- une économie résidentielle devant maintenir voire développer des services à la personne (résidents permanents et secondaires).

### **5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION**

#### **5.1. Urbanisme**

##### **5.1.1 Définitions**

##### **5.1.1.1 Schéma de COhérence Territorial (S.C.O.T.)**

Le SCOT est un document réglementaire de planification stratégique, défini par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13.12. 2000 et Urbanisme et Habitat du 02.07.2003. Ce document permet aux communes et communautés d'un même territoire de mettre en cohérence les politiques des diverses collectivités publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, économie, déplacements, environnement, etc.).

#### **- A quoi sert un schéma de cohérence territoriale ?**

S'il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire sur lequel il s'applique (en général, un bassin d'activités et d'emploi), le SCOT constitue aussi, à horizon 10 ans,

un véritable cadre de référence politique du "vivre ensemble" en terme de déplacements, d'habitat, d'environnement notamment, fondé sur des choix et des priorités partagés.

#### **- Une démarche participative**

Le SCOT est élaboré en concertation avec l'ensemble des personnes intéressées du territoire selon des modalités de concertation définies par les élus locaux (réunions publiques, expositions, journaux, etc.) et en étroite association avec les personnes publiques que sont principalement l'Etat, la Région, le Département et les chambres consulaires, dont il assure la mise en cohérence des politiques sur le territoire concerné.

Le SCOT s'impose en particulier aux plans locaux d'urbanisme, plans de déplacements urbains et programmes locaux de l'habitat, - documents de planification et d'aménagement du territoire à l'échelle communale ou intercommunale.

#### **- De quoi est composé le SCOT ?**

Le SCOT est composé de 3 documents :

##### *- Le rapport de présentation*

Il présente l'état initial de l'environnement et expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques, démographiques, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il précise les incidences des orientations du schéma sur l'environnement.

##### *- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*

Il exprime le projet politique du Pays à l'horizon 2025/2030 et fixe les objectifs généraux à atteindre en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements...

##### *- Le Document d'Orientations Générales (DOG)*

C'est le document prescriptif et juridiquement opposable du SCOT. Assorti de documents graphiques, il traduit de manière concrète et réglementaire les objectifs formulés dans le PADD.

Sur le Pays d'Auray, c'est le Syndicat Mixte du Pays qui coordonne la réalisation du SCOT. Le document est élaboré en collaboration avec les services de l'Etat, des Bureaux d'Etudes, et, par le biais de la concertation continue, avec les acteurs locaux ainsi que le grand public.

Il est possible de télécharger l'ensemble des documents et des diagnostics sur [http://www.pays-auray.com/le\\_schema\\_de\\_coherece\\_territorial-56.html](http://www.pays-auray.com/le_schema_de_coherece_territorial-56.html).

La communauté de communes de Belle-Ile porte la compétence d'élaboration (pour la partie belliloise), la révision et le suivi d'intégration au schéma de cohérence territoriale du pays d'Auray.

#### **- Quels ambitions et objectifs le SCOT du Pays d'Auray porte-t-il ?**

Le SCOT du Pays d'Auray a pour ambition de permettre à chaque habitant d'accéder à un emploi et un toit sur tout le territoire pour aujourd'hui et pour demain. Cette ambition se décline en quatre objectifs fondamentaux qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable :

- être un territoire intelligent : qui fonctionne en réseau pour faciliter la coopération entre collectivités à l'intérieur et à l'extérieur du Pays
- être un territoire authentique : qui préserve son patrimoine, ses richesses naturelles, sa cohésion sociale par la diversité de ses activités
- être un territoire performant : qui allie développement urbain et économie de l'espace, développement économique et respect de l'environnement
- être un territoire tourné vers l'avenir : qui intègre dans ses préoccupations les questions liées à l'avenir de la planète, aux besoins futurs des populations.

#### **- Où en est l'élaboration du SCOT ?**

Un premier projet de SCOT a été validé ("arrêté") par les élus en avril 2009. Il devait ensuite faire l'objet d'une consultation et enquête publique, mais l'Etat a émis un avis défavorable sur celui-ci en août 2009, demandant de reprendre les études et d'apporter un certain nombre de compléments au projet.

Les élus du Pays ont décidé de suivre cet avis et de procéder aux modifications nécessaires. Du fait des études complémentaires à engager et de la reprise de la procédure du SCOT à ses débuts, le

planning prévisionnel d'approbation d'un nouveau projet est d'environ 3 ans. Soit un SCOT applicable début 2013.

#### **- Raisons de l'avis défavorable apporté par l'état au 1er projet du SCOT**

##### ***Appréciation générale :***

- Un SCOT pas assez précis et encadrant pour les communes (notamment / loi Littoral),
- Qui n'apporte pas la sécurité juridique attendue en matière d'urbanisme,
- En partie incompatible avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain,
- Un projet à compléter, mais néanmoins des orientations qui vont dans le bon sens.

##### ***Principaux points à retravailler :***

- La capacité d'accueil, en lien avec la problématique de gestion de l'eau et de l'assainissement,
- L'économie d'espace, dont la question des densités et des formes urbaines,
- Le développement de l'urbanisation selon une logique de pôles,
- Les règles d'urbanisation des hameaux et villages,
- Le développement des zones d'activités économiques,
- La prise en compte des spécificités insulaires.

#### **Le diagnostic socio-économique établi en 2009 dans le cadre du SCOT du Pays d'Auray met en avant les points suivants :**

- encourager la mixité sociale,
- décloisonner le territoire,
- estomper les fractures nord/Sud et Est/Ouest afin de ne pas voir apparaître de nouvelles formes de segmentations,
- assurer l'accueil et le renouvellement des populations permanentes à travers l'ensemble du territoire.
- favoriser l'implantation de résidents permanents.
- rééquilibrer la répartition territoriale en logements.
- encourager de nouvelles formes de mixité.

#### **5.1.1.2 Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) / Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

*Voir l'annexe 2 pour le plan d'occupation des sols de Locmaria.*

##### **\* Le Plan d'Occupation des Sols (POS)**

Le plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme prévu par le droit français, dont le régime a été créé par la Loi d'orientation foncière de 1967, et qui a été supprimé par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU). Les anciens POS subsistent et gardent toute leur validité juridique tant qu'ils n'ont pas été transformés en PLU.

Le POS est un document juridique local qui « fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire ». Il est composé d'un rapport de présentation, d'un document graphique, et d'un règlement.

Il découpe le territoire sur lequel il s'applique en plusieurs zones : urbaines et naturelles. Grâce à ce zonage, chaque propriétaire peut déterminer si son terrain est constructible, dans quelles limites et moyennant quelles contraintes de taille et d'implantation du bâtiment, d'aspect...

Les communes dotées d'un POS, ou d'un PLU délivrent elles-même les permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme, après une instruction faite soit par les services municipaux, soit par les services de l'État.

##### **\* Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Plan Local d'Urbanisme remplace le Plan d'Occupation des Sols depuis la loi du 13 décembre 2000. C'est le principal document communal ou intercommunal d'urbanisation et de planification. Il est en cours d'élaboration à Locmaria.

##### **- Le périmètre du PLU**

Un Plan Local d'Urbanisme peut être élaboré au niveau d'une commune ou au niveau d'une structure intercommunale. Il peut alors couvrir une zone relativement importante. L'intégralité du territoire de la ou des communes concernées est soumise au PLU, y compris les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) qui pouvaient autrefois disposer de leur propre document d'urbanisme, le Plan d'aménagement de zone. Seules sont exclues du champ du PLU des zones dont l'aménagement relève de la compétence de l'Etat.

#### **- Les éléments constitutifs du PLU**

Un PLU est constitué de plusieurs pièces officielles, nécessaires à la complétude du dossier. Il s'agit des documents suivants :

\* Le rapport de présentation :

- *Analyse de l'état initial de l'environnement*
- *Diagnostic économique et démographique*
- *Diverses justifications*
- *Analyse des effets du projet sur l'environnement*
- *Mesures prises pour limiter et annuler ces effets*

\* Le PADD - Projet d'aménagement et de développement durable

- *définit les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il peut, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager*

\* Le règlement :

- *il définit, pour chaque zone, les règles applicables pour construire sur un terrain donné*

\* Les documents graphiques :

- *définissent où s'appliquent les règles édictées par le règlement. Ces documents délimitent des zones et localisent les différentes prescriptions : les espaces boisés classés, les emplacements réservés...*

\* Les annexes :

- *comprennent à titre d'information : les zones de préemption, les périmètres de servitudes d'utilité publique, les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)...*

#### **5.1.1.3 Programme Local de l'Habitat**

*Source : Syndicat Mixte du Pays d'Auray*

#### **- Qu'est-ce qu'un Programme Local de l'Habitat ?**

La définition du PLH est donnée par l'article L 302-1 du Code de la construction et de l'habitation. Il s'agit d'un document qui définit pour une durée d'au moins 6 ans les objectifs d'une politique locale de l'habitat visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Le PLH est établi par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans le cadre du Pays d'Auray, c'est le Syndicat Mixte qui le prend en charge. Il prend en compte l'évolution démographique et économique du territoire et évalue les besoins de logements actuels et futurs des habitants. Sur la base de ce diagnostic, il indique les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le PLH doit prévoir la mise en place d'un observatoire de l'habitat qui porte notamment sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, la demande de logement locatif social, les évolutions constatées dans le parc locatif social et dans le parc privé.

#### **- Pourquoi un PLH sur le Pays d'Auray et quelles en sont les orientations ?**

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray a conduit, pour le compte des Communautés de communes du Pays (compétentes en matière de PLH), les études relatives à l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat pour une échéance 2007-2012. En effet, la réalité des marchés de l'habitat, le fonctionnement du bassin d'habitat et d'emploi, justifiaient pleinement que l'étude du PLH s'effectue à l'échelle du Pays.

Le diagnostic réalisé courant 2006 a mis en évidence une accélération de la croissance démographique (80 000 habitants en 2006) et de la construction de logements, et la difficulté croissante pour les jeunes ménages actifs de se loger. Un constat qui s'explique essentiellement par des prix du foncier toujours en hausse et stimulés par le poids des résidences secondaires. En outre,

le parc du logement à vocation sociale s'avère très insuffisant et concentré pour 54% sur la seule commune d'Auray.

Le PLH, en cours d'adoption par les différentes Communautés de Communes du Pays, vise à répondre à ces difficultés et tensions sur le marché de l'habitat. Il s'organise selon 4 principes :

- l'accueil de populations permanentes : maintenir le niveau de construction neuve et rééquilibrer l'offre en faveur des résidences principales, développer et financer la réalisation de logements aidés publics, favoriser l'accèsion à la propriété,
- un urbanisme au service de la politique de l'habitat : aider les communes dans leur stratégie foncière, promouvoir la réalisation d'opérations d'ensemble, améliorer la qualité de l'urbanisme et de l'habitat,
- des réponses aux demandes en logements spécifiques : développer une offre d'accueil pour les saisonniers, pour les jeunes travailleurs, développer le logement d'urgence,
- une ingénierie au service de la politique de l'habitat : assister les communes dans leurs opérations d'urbanisme, suivre et animer l'observatoire de l'habitat, coordonner la programmation du locatif aidé public.

Il est possible de télécharger les documents du PLH sur [http://www.pays-auray.com/le\\_programme\\_local\\_de\\_habitat-67.html](http://www.pays-auray.com/le_programme_local_de_habitat-67.html).

A l'heure actuelle, le PLH a été voté par la CCBI mais pas par toutes les communautés de communes du Pays.

## 5.1.2 Les formes urbaines de Locmaria

### 5.1.2.1 La maison traditionnelle de Locmaria

Les premiers témoignages concernant les maisons des villages bellilois datent du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles ont toute environ 4 m. de largeur, sont très basses et abritent seulement un rez-de-chaussée et un grenier aveugle, où l'on stocke pommes de terre et céréales. Couvertes de « gleds », mélange de paille et de terre, elles possèdent des murs montés avec des pierres de la côté et jointoyées avec de la terre. Toutes les maisons ont une cheminée sur un de leur pignon, et un escalier extérieur accédant au grenier.

Jusqu'en 1766, les maisons sont propriétés des seigneurs, expliquant leur construction bâtie sans soin et leur entretien minimum. En 1766, les paysans deviennent propriétaires de leurs terres et de leurs et plusieurs plans-types sont établis, et une période de reconstruction démarre. Ceci explique le peu de différences entre les anciennes constructions et les nouvelles. Enfin, l'emplacement des constructions est en général inchangé, de même que leurs dimensions.

*Source : Locmaria, par les vallons et les côtes – Société Historique de Belle-Ile-en-Mer*

De nos jours, comme sur le reste de l'île, les maisons de Locmaria sont majoritairement à façades et pignons enduits, s'ornant parfois de touches de couleurs vives, et sont coiffées de toits d'ardoise. Les façades présentent deux pans. Les villages traditionnels sont extrêmement compacts, les maisons se serrent et s'imbriquent. Dans certains villages, les nouvelles constructions respectent moins cet aspect imbriqué, et s'étalent plus le long de plus grandes parcelles, à distance de l'ancien cœur de village.

Quelques architectures atypiques ont su s'intégrer au paysage bellilois (forts, conserveries, villas anciennes). La question primordiale de l'architecture est celle de son implantation et de son intégration.

### 5.1.2.2 Implantation des hameaux et villages

La commune de Locmaria possède une petite trentaine de regroupements de maisons qui, hormis le bourg, ont l'habitude, localement comme pour le reste de la Bretagne d'ailleurs, d'être appelés « villages », et non « hameaux ». Le point 5.1.4.1 sera



l'occasion de revenir sur la distinction qui est faite entre ces deux termes.

En raison du lien géographique mer - plateau et de l'utilité hydrographique qu'ils représentaient, les villages se sont implantés à proximité des vallons qui entaillent le plateau de l'île. On trouve ainsi

- des villages situés en tête de vallon : Pouldon, Locmaria, Borduro, Kerdonis...

- des villages en lien avec plusieurs vallons : Kerdavid,

- des villages en ligne de crête de haut de vallon, reliés par des chemins : Tibain, Arnaud...

Cette implantation se traduit par une quasi absence de villages en bordure de la route départementale centrale, hormis Ty Séveno et Borvran.

### 5.1.2.3 Le bourg

L'habitat au sein du bourg de Locmaria est relativement peu dense ; la tradition n'ayant pas été d'avoir des bourgs forts. Par rapport au reste de la Bretagne, il existe à Locmaria une plus grande proportion de la population logée en campagne que dans le bourg. Traditionnellement, la stratégie a été de développer l'habitat hors du bourg.

L'enjeu pour l'évolution de l'urbanisme de la commune sera alors entre autres de réussir à poursuivre la construction en densifiant certains secteurs du bourg.

### 5.1.3 POS et politique foncière de la commune

#### 5.1.3.1 Occupation du sol à Locmaria

Le POS de Locmaria date de 1979. Le rapport de présentation de la dernière révision du POS date lui de 2001. L'annexe 2 présente la carte de l'actuel plan d'occupations des sols de Locmaria.

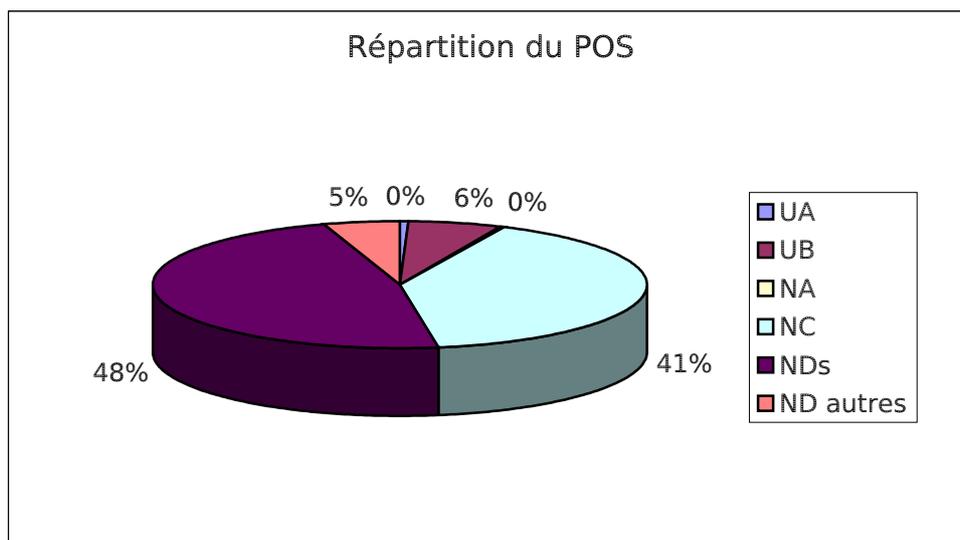
Le tableau ci-dessous détaille la répartition de l'occupation du sol à Locmaria.

**Tableau 17 : Occupation du sol à Locmaria**

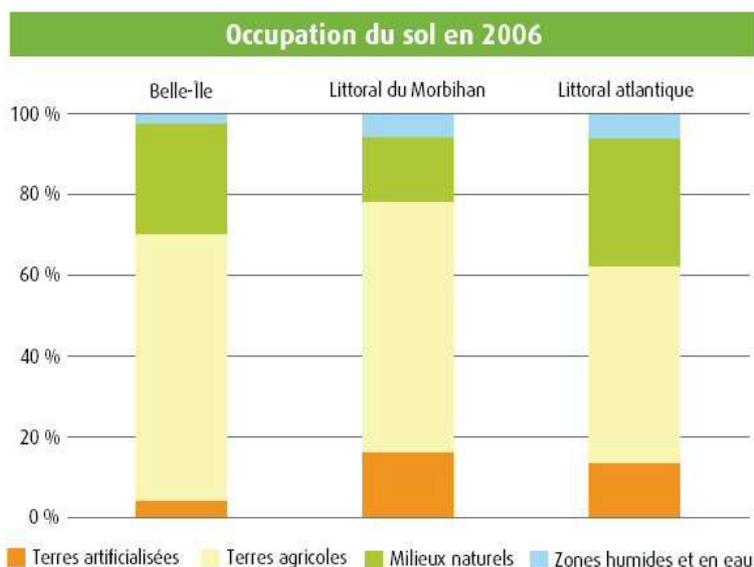
Zone	Secteur	Surface en hectares	Affectation principale	Capacité d'accueil	Observations
UA	a	5.2	Habitations, commerces et services	20 logements	- le bourg - tissu urbain moyen du bourg
	b	4.9			
UB		124.8	Habitations, commerces et services	240 à 280 logements	- extension du bourg - villages et hameaux
NA	a	2.0	Habitations, commerces et services	40 à 60 logements	- extension du bourg
	b	5.1			
NC		833.1	Agriculture	Néant	
ND	a	79.9	Secteurs naturels	Néant	Port Andro-Grands Sables Lannivrec Kerdalidec Grands Sables
	b1	8.0	Campings		
	b2	3.2	Camping		
	c	7.5			
	L	2.3	Equipements de loisir		
	s	979	Loi Littoral		

Source : Mairie de Locmaria.

**Graphique 6 : Zonage du POS de Locmaria**



En 2006, la répartition des sols entre les terres artificialisées, les terres agricoles, les milieux naturels et les zones humides était à Belle-Ile-en-Mer la suivante :



On constate que Belle-Ile présente une part de terres artificialisées inférieure au reste du littoral morbihannais et atlantique.

Source : Atlas des îles de l'Atlantique – Ministère de l'écologie.

Voir en annexe 3 la carte de la progression de l'occupation du sol entre 1977 et 2000, sur la commune de Locmaria.

Source : Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000 – DRE Bretagne

De 1977 à 2000, l'espace agricole a reculé de 9.5% sur la commune. L'espace naturel a progressé de 1.6% et les espaces artificialisés de 120.4%.

### 5.1.3.2 Politique foncière de la commune

La municipalité souhaite poursuivre sa politique d'acquisition de terrains, afin d'assurer une régularité de projets d'aménagement, orientés vers le logement. Après le lotissement de Lannivrec, la commune a souhaité acquérir un terrain d'environ 8000 m<sup>2</sup> au niveau de « l'étang de la petite Anne », afin d'autoriser à l'avenir un nouveau projet d'aménagement.

Il faut noter que les terrains à Lannivrec ont été viabilisés à charge de la commune.

La commune déplore le fait de propriétaires privés achetant de vastes parcelles de terrains à bâtir et n'y construisant qu'une habitation, alors que la municipalité pourrait parfois les lotir de façon plus dense.

Le seul frein à la politique d'acquisition est la question budgétaire. En effet, en raison de la forte attractivité de Belle-Ile auprès des touristes et des résidents secondaires, le coût du foncier est très élevé. En 2011, le prix moyen du m<sup>2</sup> à bâtir est d'environ 200 €. La constitution de réserves foncières devient donc difficile.

Dans la plupart des cas, la voie de l'achat à l'amiable est privilégiée, plutôt que la préemption. De plus, si il y a préemption, c'est sur des terrains du bourg ou à proximité du bourg et non au niveau de villages écartés.



La politique de la commune s'illustre par deux voies d'action : la densification de l'habitat et la construction d'habitations en longères.

#### 5.1.4 Du POS au PLU à Locmaria

Comme chacune des autres communes de Belle-Ile-en-Mer, Locmaria doit réaliser dans les années à venir son Plan Local d'Urbanisme. Ce travail se place dans un contexte d'évolution de l'urbanisme et de sa planification assez mouvementé depuis l'année 2005.

##### 5.1.4.1 Historique

En 2005, la préfecture du Morbihan demande aux municipalités belliloises de se conformer à l'application de la Loi littoral quant à la désignation des zones constructibles au sein de leurs plans d'occupation des sols. Plus précisément, c'est autour de la question d'implantation de l'urbanisation en prolongement des villages préexistants que s'illustre la problématique. En effet, la loi Littoral du 3 janvier 1986 spécifie que, en secteur soumis, l'urbanisation peut s'effectuer en prolongement des villages, mais pas des hameaux. Il est toutefois possible d'imaginer la création de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

L'état considérant que la grande majeure partie des regroupements de maisons, hors bourg, à Belle-Ile sont des hameaux, la plupart de terrains constructibles jusqu'alors redevenaient du jour au lendemain inconstructibles.

Dès cette injonction de l'état vers les municipalités belliloises, un soulèvement d'opposition citoyen mais également élu se mis en place afin de manifester à l'état la spoliation induite par de telles mesures.

Devant cette fronde, l'état propose aux élus l'élaboration en commun d'un schéma de secteur, général à l'île, devant préciser la capacité d'accueil, définir les zones urbanisables, les zones inconstructibles, les orientations d'aménagement de l'île... ce schéma constitue en fait une précision belliloise du SCOT du Pays.

Dans les faits, le principe de l'élaboration d'un schéma de secteur a été abandonné, principalement car le SCOT n'était pas assez avancé. Le schéma devait être porté par CCBI mais sans moyen précis d'animation. Le syndicat mixte du Pays d'Auray l'a donc repris sous la forme du volet « îles » du

SCOT, traduit par un document, mais non suivi car le SCOT a reçu un avis défavorable de l'état en 2009.

Parallèlement, des études devaient être engagées, notamment sur la capacité d'accueil de l'île : celles-ci n'ont pas été produites à ce jour.

Le Plan Local d'Urbanisme permettra d'orienter l'urbanisation sur le long terme. Cependant, dans l'attente de sa production, il était important notamment de pouvoir reposer l'instruction des demandes de permis de construire sur la base d'un document. La préfecture a ainsi proposé aux communes de gérer cette situation de court terme grâce des cartes d'« analyse du risque juridique » lié à la construction.

Celles-ci, reprenant les zones du POS en les colorant selon un code rouge – orange - vert, définissent au regard de la loi Littoral, les conditions suivantes :

- vert : pas de contre-indication particulière, prêt à instruire,
- orange : les services de l'état ont un positionnement hésitant ; instruction possible mais il existe un risque juridique par rapport à la loi littoral,
- rouge : au regard de la loi littoral, il existe un risque très fort de voir le projet être rejeté, donc instruction déconseillée.

Ce travail cartographique, qui n'a aucune valeur juridique, n'a pas reçu l'adhésion locale. La commune de Locmaria ne s'en est jamais servi (jugé peu logique, peu clair, y compris au niveau de la responsabilité du maire). De plus, dans les faits, ce dispositif a montré que certaines zones « vertes » sont devenues rouges ... et parfois le rouge est resté vert...

Ayant semé le trouble ainsi qu'un peu de discorde entre élus, le dispositif est écarté à ce jour.

Depuis ces dernières années, de nombreuses demandes de permis de construire ont été refusées. Sauzon semble être la commune la plus visée sur l'île. Ainsi, certains terrains jadis constructibles ne le sont plus, induisant spoliations et problèmes de valorisation de biens d'héritages au sein de familles bellilloises.

#### 5.1.4.2 Situation actuelle

Face à cette évolution, il a été décidé

- de développer un volet îles pour le SCOT
- de réaliser un PLU intercommunal, pour l'ensemble de l'île.

Un chargé de mission a été recruté au syndicat mixte du Pays d'Auray et mis à disposition de la CCBI en avril 2009 dans le but entre autres de rédiger le cahier des charges d'élaboration du PLU. Cette personne a été par la suite embauchée par la CCBI pour suivre la mission.

En février 2010, les élus intercommunautaires ont décidé le lancement du PLU intercommunautaire, mais par la suite ont préféré retenir, en juillet 2010, le principe de 4 PLU communaux, avec une coordination et une assistance administrative et technique par la CCBI. Le cahier des charges commun aux 4 communes sera diffusé au printemps 2011 pour sélection du bureau d'études commun chargé d'élaborer les 4 PLU.

De plus, la CCBI prendra en charge la réalisation de l'inventaire des zones humides (printemps 2011) + l'étude transport (été 2011) ainsi qu'une étude-diagnostic agricole afin de nourrir la phase de diagnostic du PLU.

La proposition actuelle au sein du cahier des charges est de baser l'élaboration des 4 PLU sur la méthode de la DREAL des Pays de la Loire. Le bureau d'études devra entre autres élaborer une grille multicritères qui différencie hameaux et villages. Il faudra définir sur une commune, pour chaque regroupement de maisons, ce qui est un village et un hameau.

Au sein des villages, l'extensification de l'urbanisation sera possible.

Au sein des hameaux : l'extensification de l'urbanisation ne sera possible que dans les « dents creuses ».

Dans l'attente de la production des PLU, l'analyse du risque juridique (code couleur) a été mise de côté et on évoque l'étude du CAUE (*Atlas des villages bellillois mars 2007 : description de l'existant et préconisations d'évolution, d'extension de l'urbanisation*), remise à jour, comme élément d'aide à l'identification des secteurs constructibles.

Il n'existe pas légalement de date butoir pour le rendu des PLU.

Pour la commune, le plus complexe est de faire face à un certain nombre de paradoxes liés à l'intégration de plusieurs réglementations. La spécificité insulaire devra être pleinement prise en compte, et aboutir non pas sur des dérogations systématiques, mais sur des aménagements réglementaires.

Par exemple, le souci de densification des bourgs et villages (dents creuses) existants, partagé par tous, nécessitera, dans le cas du bourg de Locmaria de tenir compte de sa proximité avec la côte et donc de son inconstructibilité à environ 50%!

De même la loi Littoral autorise le prolongement de l'urbanisation dans la continuité des villages pré-existants, ainsi que la création de nouveaux hameaux, « intégrés à l'environnement ». Le problème réside dans la difficulté de trouver la compétence urbanistique à cette fin.

La municipalité souligne enfin le nombre non négligeable de jeunes foyers bellilois, occupant des installations modulaires de type « mobile-home », dans l'attente de la constructibilité de leur terrain, ou de recueillir les fonds nécessaires à leur construction.

### 5.1.5 Infrastructures routières et problématique du transport

Les infrastructures routières se répartissent comme suit à Locmaria :

Type de voie	Kilométrage	Détail/remarques
Chemins d'exploitation	66	appartenaient à l'association foncière de remembrement : dissoute en 1995, son patrimoine a été transféré à la commune, avec les charges d'entretien.
Routes départementales	8	De Grands Sables à Port Yorc'h + la route du centre
Voies communales	36	
Chemins ruraux	9	Propriétés privées de la commune

A noter, une préconisation de l'architecte Alexandre Chémetoff, émise au sein du Plan Paysage réalisé sur Belle-Ile en 1992 : « *la route paysage parcourant le centre de l'île, de Port Maria aux Poulains, est un patrimoine au même titre que la côte; il convient de préserver ses horizons lointains et dégagés en essayant d'éviter les constructions ou plantations nouvelles en bordure.* »

Au niveau des transports, et en raison de sa situation géographique un peu excentrée sur l'île, Locmaria est la commune la moins desservie par les transports, La ligne de bus Taol Mor fonctionne uniquement d'avril à septembre. La grande majorité des transports vers Locmaria se fait donc en voiture. Ceci peut donc expliquer un certain côté éclaté de l'urbanisation : Locmaria, éloignée, s'est développée de façon étendue et dispersée.

Ainsi, un enjeu important pour le futur de l'urbanisme à Locmaria est la gestion du développement des transports. Concentrer la population sur un secteur permet de mieux la desservir et de lui proposer des services.

De plus, le Grenelle de l'environnement renforce les liens entre transports et urbanisme, dans le sens d'une majoration de la densité de l'urbanisation dans les endroits bien desservis par les transports, dans un objectif de limitation des consommations d'espace.

Cependant, le développement des transports peut impliquer une logique augmentation de la fréquentation touristique ; il est ainsi nécessaire d'anticiper les impacts environnementaux éventuels, ainsi que l'offre d'équipements et de services à proposer à cette population accrue.

Enfin, il faut souligner le transfert il y a quelques années de l'entretien des chemins d'exploitation de la CCBI vers les communes, occasionnant une charge financière non négligeable à l'échelle communale.

### 5.1.6 La question de l'agriculture

Pour la commune, le maintien et le développement de l'agriculture est un des principaux domaines impactés par l'évolution de la réglementation de l'urbanisme. Son souhait serait de sécuriser les

sièges d'exploitation déjà existants, et de créer de nouveaux sièges d'exploitation agricoles, hors des villages, et de permettre une forme de délocalisation et l'installation de nouveaux agriculteurs. Or de fortes contraintes réglementaires, en partie liées à la loi Littoral, rendent ces objectifs difficiles à réaliser. Par ailleurs, la multiplicité des services instructeurs (10 services) auprès desquels tout projet d'installation doit avoir un avis favorable rend les démarches complexes et devient facteur de démotivation. Les délais d'instruction s'en trouvent également très sensiblement allongés.

Aussi certaines situations paradoxales peuvent apparaître : la commune juge ainsi que l'état, ayant soutenu le projet d'abattoir portée par la CCBI, doit pouvoir parallèlement travailler avec les élus locaux à l'aménagement de certains textes, en particulier urbanistiques, afin d'assurer le maintien d'une activité d'élevage, nécessaire au fonctionnement de l'abattoir.

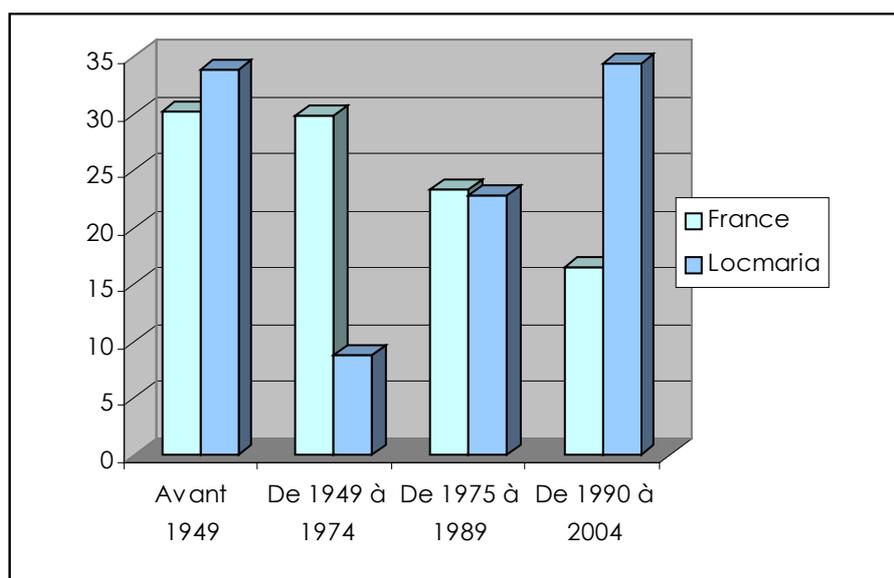
Enfin, de forts besoins d'animation agricole existent sur le territoire, en particulier autour des missions d'accompagnement de la transmission des exploitations, et d'installations de nouveaux paysans.

## 5.2 Habitat et construction

### 5.2.1 Diverses caractéristiques de l'habitat

*Les habitations et bâtiments présentant des caractéristiques patrimoniales particulières sont recensés au point 7.2.*

**Tableau 18 : Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement (%)**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

On constate que Locmaria présente une part de maisons assez anciennes (avant 1949) supérieure à la moyenne française, mais que l'évolution de la construction a été très différente de la tendance française, caractérisée notamment par :

- une faible construction de 1949 à 1974,
- un taux de construction très nettement supérieur à la moyenne de 1990 à 2004.

Plus du tiers (34.4%) des résidences principales de Locmaria ont été construites après 1990 (soit deux fois la moyenne française).

Par ailleurs, les résidences principales construites sont de plus en plus grandes. La proportion de maison de 4 pièces ou plus a augmenté de 8 points entre 1999 et 2007 (source INSEE). Le nombre moyen de pièces augmente donc : il était de 4.1 pièces par maison en 2007 (moyenne française : 4.8).

### 5.2.2 La construction

#### 5.2.2.1 Le surcoût de la construction

A l'heure actuelle, le surcoût de la construction insulaire par rapport au « continent » est estimé à + (20)-30%. L'argument avancé généralement pour justifier ce surcoût est lié au transport des matériaux de construction. D'autres jugent que certains professionnels profitent de l'existence d'un surcoût lié au transport, pour agrandir leurs marges...

Ceci rend particulièrement intéressante la recherche de techniques de construction innovantes, permettant de réduire les coûts. Les chantiers en auto-construction, ou les chantiers de type participatif, se développent également.

### 5.2.2.2 L'habitat durable

A l'heure actuelle, les formes d'approche environnementale du bâtiment sont très réduites sur la commune. Leur potentiel de développement est très important aussi bien pour le neuf que pour la rénovation.

Comme les autres communes bellilloises, Locmaria dispose d'un règlement de POS assez précis et cadré ayant permis de conserver une certaine cohérence et homogénéité dans les formes architecturales locales.

Le souhait est de faire évoluer le POS (à court terme) et de concevoir le futur PLU afin d'autoriser et de faciliter l'éco-construction et toutes les formes d'habitat durables.

Après avoir modifié le règlement du POS en 2009 afin d'autoriser, au sein du lotissement de Lannivrec, des formes d'éco-construction, la municipalité souhaite en 2011 délibérer afin d'autoriser la construction de maisons passives. Une autre délibération modificative pourrait être également prise afin de rendre possibles les toits végétalisés.

Au-delà de la seule volonté des élus, il sera important que l'architecte des bâtiments de France et l'architecte conseil collaborent avec les élus afin de faire avancer localement ensemble les équipements, matériaux et techniques de construction.

Les orientations du grenelle de l'environnement ne pourront qu'inciter à le faire, notamment en matière de performance énergétique des bâtiments.

Il sera nécessaire également que la profession bellilloise développe sa compétence en la matière et que les architectes renforcent sensiblement le conseil environnemental auprès de leurs clients.

## 5. HABITAT, URBANISME, CONSTRUCTION : En résumé, quelques points marquants et enjeux...

### Atouts / points forts

- une part de terres artificialisées peu élevée
- une politique foncière communale volontariste
- un règlement d'urbanisme ayant permis de conserver une homogénéité architecturale.
- le démarrage d'une dynamique de promotion de l'éco-construction par la municipalité.

### Faiblesses / points d'attention

- un rythme de construction très (trop) marqué
- un marché immobilier et foncier tourné vers les populations aisées, rendant difficile l'accès au foncier et à la propriété pour certaines populations
- un surcoût élevé de la construction relativement au continent
- une part très importante de l'habitat individuel, consommateur d'espace
- une très forte instabilité juridique et une faible visibilité en matière d'urbanisme, liée en partie aux implications de la loi Littoral
- un réseau de voies, notamment de chemins d'exploitation, dense et lourd à entretenir
- un maintien et un développement agricole rendu difficiles par les fortes contraintes réglementaires (urbanisme, normes) et l'existence de baux précaires
- un domaine de l'habitat durable et de l'éco-construction actuellement peu développé.

## 6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES

### 6.1 Santé et solidarité

#### 6.1.1 Santé

Il n'y a pas de médecin généraliste ni spécialiste à Locmaria (il y en a quatre à Le Palais). On compte une infirmière. La contrainte insulaire est donc lourde : les habitants doivent se déplacer sur le continent pour les visites chez les médecins spécialistes.

La commune de Le Palais regroupe les professionnels de santé, et dispose d'un hôpital (établissement public de santé de proximité) d'une capacité totale de 254 places (médecine : 12, moyen séjour : 15, long séjour : 40, hébergement : 146, soins à domicile : 41).

Le centre hospitalier Yves Lanco revêt une composante sanitaire et médico sociale ; il est constitué par

- Le secteur hospitalisation regroupant un service de médecine/soins de suites et de réadaptation (SSR) et d'une unité de soins de longue durée (SLD),
- Le secteur des personnes âgées sous convention tripartite est implanté sur 2 sites : l'EHPAD La Saline site bas, l'EHPAD La Vigne site haut,
- Le secteur adultes handicapés mentaux et polyhandicapés : le foyer d'accueil médicalisé : le FAM foyer de l'Isle,

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) est implanté sur 2 sites :

- Le site haut "la Vigne" constitué de bâtiments plus récents (1970) abrite l'activité de médecine, celle des consultations externes, les soins immédiats, le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), l'administration, la cuisine collective, l'hélistation.
- Le site bas "la Saline", constitué des bâtiments d'origine (1659) rénovés, abrite l'unité de soins de longue durée ainsi qu'une partie de l'EHPAD. Un bâtiment construit en 1992 abrite le foyer d'accueil médicalisé. L'établissement propose le portage des repas à domicile.

L'hôpital ne dispose pas de bloc opératoire et un transfert est assuré vers le continent (ambulance, hélicoptère ou canot de sauvetage pour les interventions et accouchements, vers Vannes et Lorient le plus souvent).

*Source : site internet de l'hôpital [www.hopital-belle-ile-en-mer.fr](http://www.hopital-belle-ile-en-mer.fr)*

L'Association Information Prévention Santé (AIPS) a pour objectif de coordonner et favoriser les actions d'information et de prévention, dans les domaines de la santé et de la sécurité, à Belle-Ile-en-Mer.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray encadre la mission d'Animation Territoriale de Santé :

Créé en 2002 suite à une décision du Comité régional des politiques de santé, ce dispositif territorialisé a pour objectif d'assurer une meilleure application des différents programmes et politiques régionaux aux réalités locales, d'assurer la coordination et l'émergence d'actions cohérentes et adaptées de promotion de la santé par une mobilisation sur la durée des acteurs locaux.

*Source : Syndicat Mixte du Pays d'Auray.*

Les élus du Pays d'Auray ont créé l'Association Pôle Santé Services pour fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les questions de santé et de services à la population. Sa première préoccupation est d'améliorer l'information et la prise en charge des personnes âgées. Elle a donc créé un CLIC, Centre Local d'Information et de coordination et va mettre en place un Réseau de Santé pour personnes âgées.

Un des enjeux sociaux majeurs à venir, à Locmaria comme sur le Pays d'Auray, est la prise en charge d'une part toujours grandissante de personnes âgées au sein de la population.

Les projections démographiques prévoient à l'horizon 2030 une augmentation de 68,8% des + de 60 ans sur le Pays et de 167,4% des plus de 80 ans. Dans ces conditions, le développement de l'accueil des seniors apparaît comme une priorité. Pour y répondre, outre l'accueil dans les structures spécialisées de l'hôpital de Le Palais, le maintien à domicile sera une solution à développer.

A noter qu'il manque sur le Pays des formules d'accueil alternatives à l'hébergement en maison de retraite, comme l'hospitalisation à domicile, les accueillants familiaux ou les structures d'accueil ponctuel.

## 6.1.2 Solidarité

### 6.1.2.1 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Locmaria

Le CCAS a pour but d'aider et d'accompagner les familles en difficultés, les personnes âgées (repas et colis de Noël). Il est administré par un conseil d'administration composé du Maire qui le préside, et de 8 membres (4 élus et 4 personnes extérieures dont une doit obligatoirement être représentante de l'Union Départementale aux Affaires Familiales - UDAF). L'adjointe déléguée aux affaires sociales est la vice présidente du CCAS. Elle instruit les demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités compétentes ayant le pouvoir de décision (Conseil Général, Maison Départementale de l'Autonomie...).

### 6.1.2.2 Les associations bellilloises de solidarité

Outre les actions du CCAS de Locmaria, on peut noter, à l'échelle bellilloise, l'existence de plusieurs associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité :

#### **Tableau 19 : associations de solidarité à Belle-Ile-en-Mer.**

*NB : ne sont pas citées ici les associations de Locmaria préalablement nommées au point 3.*

Nom	Objet	Activités	Coordonnées
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Belle-Ile	Promouvoir le don du sang, aider la collecte du sang	Collectes et promotion	Route de Borthélo 56360 LE PALAIS 02 97 31 85 40
Association pour le Développement dans les Domaines de l'Education et de la Santé (ADDES)	Implanter des jardins scolaires au Sahel	Evènements visant à faire connaître les ethnies sahéliennes	Bordery 56360 SAUZON 02 97 31 63 37
Belle-Ile Roumanie	Echanges culturels	Expo-vente d'artisanat roumain	Le Moulin de Kerspern 56360 LE PALAIS 02 97 31 20 43
Bellithon	Générer des fonds pour l'association française de myopathie	Organisation du Téléthon à Belle-Ile, brocante de septembre	Haute Boulogne 56360 LE PALAIS 02 97 31 28 65
L'envers du monde	Aide par l'insertion socio-économique des femmes de Madagascar	Vente l'été et vide-greniers, expositions	La Vigne 56360 LE PALAIS 02 97 31 56 20
Le Goût des Autres	Echange, création de liens et partage	Troc de plantes, concours culinaires, jardin partagé	Chemin des Fées 56360 LE PALAIS 02 97 31 36 79
Les Restos du Coeur	Distribution de repas aux personnes défavorisées	Distribution de repas, réception de vêtements et de jeux	Haute Boulogne 56360 LE PALAIS 02 97 31 51 18
Secours populaire	Faire de la solidarité, réceptionner les dons divers et les redistribuer	Réception des dépôts	Haute Boulogne 56360 LE PALAIS 02 97 31 41 84
Société française de la Croix bleue	Aide aux personnes en difficulté avec l'alcool	Permanences, réunions communales, préventions dans les collèges	Quai Roussel 56360 LE PALAIS 02 97 31 51 77

*Source : guide des associations bellilloises*

## 6.2 Culture

### 6.2.1 La bibliothèque

300 livres sont déposés régulièrement par la Bibliothèque Centrale de Prêt du Morbihan à disposition dans un local contigu de l'Agence Postale de Locmaria dont la préposée coordonne le fonctionnement.

Cette bibliothèque est gratuite et ouverte à tous, résidents ou non. Elle comporte des livres pour enfants, des documentaires, des romans... Ses horaires d'ouverture sont ceux de l'Agence Postale.

Il y a quelques années, un projet avait été développé par la bibliothécaire de Le Palais afin de mettre en place une médiathèque centrale composé d'un point principal à Le Palais, et de trois points relais dans les autres communes. Le projet ne s'est pas réalisé pour des raisons budgétaires.

Un local jouxtant la Poste a été réaménagé récemment par la commune et pourra être utilisé par la bibliothèque à court terme (accès aux personnes à mobilité réduite, salle de réunion...). Une personne bénévole s'est engagée à faire des permanences, ce qui autorisera une augmentation du nombre de livres à l'emprunt. Deux postes informatiques seront également à disposition des gens.

## 6.2.2 Les associations culturelles, les événementiels et les festivités

*Se référer aux points 3.3 et 3.4.*

## 6.3 Sport

Les équipements sportifs de la commune de Locmaria sont les suivants :

### - Skate park

Équipement situé à Lannivrec, en accès libre. Renseignements au camping de Lannivrec.

### - Tennis de Lannivrec

Ouvert à tous. Renseignements et réservations au camping de Lannivrec.

### - Terrain de boules

Le regroupement des trois équipements en un même lieu (terrain de boules, tennis, skate -park) représente un atout : lien intergénérationnel, entretien.

### - Stade

La fréquentation est faible car l'équipement est vieillissant. Selon la mairie, avant de décider d'une rénovation complète, il faudrait s'assurer de la réelle attente de la population quant à l'existence de cet équipement, dont le suivi peut être très coûteux.

*Les autres activités sportives sont proposées sur les autres communes, majoritairement à Le Palais. La partie 6.6 sur le littoral détaille les activités nautiques possibles à Locmaria.*

## 6.4. Tourisme

### 6.4.1 Organisations

**Locmaria** a été classée commune touristique en 1927. Un décret de loi du 2 septembre 2008 oblige les collectivités classées ainsi à justifier de leur classement. Il faut répondre à trois conditions : la présence d'un office de tourisme classé, l'organisation « en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif », une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

La commune remplit les conditions ainsi posées et la mairie souhaite en 2011 solliciter la reconnaissance de la qualité de « commune touristique » auprès de la préfecture.

Il n'existe pas de point info tourisme à Locmaria. La mairie témoigne d'un certain intérêt à développer la chose dans les années à venir.

### L'office de tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Association Loi 1901 fondée en 1911, l'OT a pour missions :

- étudier et réaliser les mesures tendant à optimiser l'activité touristique toute l'année
- assumer les missions d'accueil et d'information, la promotion touristique de l'île et participer à son animation
- contribuer à assurer la coordination des interventions des partenaires du développement touristique.

Chacune des quatre communes de l'île est représentée au sein du conseil d'administration

**La Communauté de Communes** possède la compétence « accueil, information et promotion touristique ». En 2010, elle a validé les valeurs intercommunales du tourisme :

- Le respect d'une nature battue par la mer et le vent
- La liberté de se perdre
- Le maintien d'une activité économique diversifiée (agriculture, pêche, tourisme, artisanat...)
- Une île vivante toute l'année
- La solidarité et l'intimité d'un bout de campagne au milieu de l'océan
- Une île ouverte, une île pour tous...
- Des caractères insulaires forts de leurs différences, l'insularité comme atout

Elle intervient de différentes façons :

- l'entretien des sentiers côtiers et le nettoyage des plages,
- l'accueil et la gestion sur la pointe des Poulains de l'espace muséographique dédié à Sarah Bernhardt
- l'adaptation du ramassage des ordures ménagères à l'évolution saisonnière des fréquentations
- la gestion de l'aérodrome intercommunal,
- la surveillance des eaux de baignades, confiée à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) sur trois plages (Donnant-Sauzon, Herlin et Les Grands Sables),
- le soutien financier à l'Office de Tourisme de Belle-Île .

*Source : [http://www.ccbi.fr/tourisme\\_tourisme.html](http://www.ccbi.fr/tourisme_tourisme.html)*

**Le Pays d'Auray** est représenté depuis le 27 septembre 2002 par un groupement d'Intérêt Public de Développement Local, qui représente également le Pays touristique (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le pays d'Auray est labellisé « Pays touristique côtier »). Le Syndicat Mixte du Pays d'Auray anime donc la mission de Pays touristique. Dans ce cadre il a fait réaliser un diagnostic de l'activité touristique en 2003-2004 par le cabinet SOMIVAL. Celui-ci a débouché ensuite sur une réflexion sur la stratégie de développement touristique du territoire avec les partenaires locaux.

En matière d'étude, de promotion et de développement touristiques, il faut également citer

- le Groupement professionnel touristique du Pays d'Auray : <http://www.morbihan-sud.com/>
- le Comité départemental du tourisme : <http://www.morbihan.com/>
- le Comité régional du tourisme : <http://www.tourismebretagne.com/>

## 6.4.2 Hébergements

### *Les équipements*

Les différents hébergements sont décrits dans le tableau ci-dessous :



*Le gîte  
communal  
de Lannivrec*

**Tableau 20 : Liste des hébergements touristiques de Locmaria**

Type d'hébergement	Nom	Détail	Coordonnées
Gîte communal	Gîte Lann	2 chambres de 3 lits, 2 dortoirs (10+18 lits), cuisine, laverie, différents services	Gîte communal de Lannivrec - 56360 LOCMARIA 02 97 31 73 75 camping.lannivrec@wanadoo.fr
	Gîte Ivrec		
Campings	Camping communal de Lannivrec	89 emplacements de 90 à 100 m <sup>2</sup> , 8 mobil-homes (6 pers.)	Gîte communal de Lannivrec - 56360 LOCMARIA 02 97 31 73 75 camping.lannivrec@wanadoo.fr
	Camping communal de Port Andro	120 emplacements de 90 à 100 m <sup>2</sup>	Camping de Port Andro - 56360 LOCMARIA 02 97 31 73 25 camping.portandro@wanadoo.fr
	Camping des Grands Sables	30 emplacements	02 97 31 84 46
Résidence de tourisme	Résidence Marie-Galante Pierre et Vacances	Appartements et studettes	Chemin de Port Maria - 56360 LOCMARIA Tél. 02 97 31 78 00 - Fax : 02 97 31 78 01 belleile@pierreetvacances.com www.pierreetvacances.com
Chambres d'hôtes	<i>Voir le détail sur : <a href="http://www.locmaria-belle-ile.com/heb_autres.html">http://www.locmaria-belle-ile.com/heb_autres.html</a></i>		
Locations meublées	<i>Voir le détail sur : <a href="http://www.locmaria-belle-ile.com/heb_autres.html">http://www.locmaria-belle-ile.com/heb_autres.html</a></i>		
Résidences secondaires	<i>Voir l'item 2.4. « logement »</i>		

Source : site internet de la commune.

A noter qu'il n'existe pas d'hôtel à Locmaria.

### **Zoom sur le camping-caravaning**

Le camping caravaning est un usage répandu sur Belle-Ile mais il reste, dans l'état actuel des connaissances, difficile à apprécier. Il n'existe pas de données chiffrées sur le nombre d'installations et de touristes sur la commune de Locmaria. Cependant, une typologie schématique peut-être réalisée :

- camping sur terrains privés à proximité des zones urbanisés : cette pratique est caractérisée par l'installation de longues durées de caravanes et des aménagements de terrain.
- camping sur terrains privés en site sensibles : cet usage est avant tout saisonnier et globalement limité à la période estivale. Il se caractérise sous la forme du caravaning mais surtout du camping en tente sur des espaces proches du littoral.
- camping sauvage : ce type d'usage se rencontre occasionnellement à proximité directe du littoral. Il concerne des populations généralement assez jeunes, en tente.

Source : document d'objectifs Natura 2000/CCBI.

### **6.4.3 Activités organisées**

Le descriptif suivant ne reprend pas l'ensemble des activités belliloises pouvant être accomplies à Locmaria, la liste serait trop longue. Un focus est donc fait sur les activités spécifiquement implantées à Locmaria. On se réfèrera au site Internet de l'office du tourisme pour l'ensemble des activités ([www.belle-ile.com](http://www.belle-ile.com)).

**Tableau 21 : Liste des activités touristiques organisées à Locmaria**

Activité	Détail	Coordonnées
Ecole de voile Horizon	Base de loisirs nautiques Location et stages optimist, dériveur, planche, catamaran, hors bord...	Plages de Grands Sables - 56360 LOCMARIA 02 97 31 54 71 www.belleile-horizon.com
Baignade surveillée	Plage des Grands Sables, surveillance par la SNSM	En juillet et en août
Concours de pêche	Pêche en surf-casting aux Grands Sables	Octobre, plage des Grands Sables. Organisation : Animons Palais
Organisation de séminaires	Séjours et séminaires clés en mains, création d'évènements sur mesure	Cap Ouest Organisation Chemin du Petit Houx 56360 LOCMARIA Cap-ouest.org@wanadoo.fr
Galerie de peinture	Créations uniques et originales : pastels, acryliques, sculptures, déco	Galerie Patman, Rue Vauban 56360 LOCMARIA www.patman.fr
Maison des métiers d'art	Visite des créations de l'association des artisans d'art bellillois	Le Bourg 56360 LOCMARIA 06 84 35 71 88
Visite de ferme	Visite de la ferme Aillet, production de fromages de chèvre	Keroulep 56360 LOCMARIA <a href="http://ferme.keroulep.pagesperso-orange.fr/start.htm">http://ferme.keroulep.pagesperso-orange.fr/start.htm</a>
Balades en calèche	Balades en calèche, chevaux de traits bellillois	Christophe Mazeroli 56360 LOCMARIA 06 42 97 59 29
Location de vélos	Locations de cycles pour toute la famille	Rue des Acadiens - 56360 LOCMARIA 02 97 31 72 90 www.location-locmaria.com

#### 6.4.4 Données de fréquentation

Des quatre communes de l'île, Locmaria n'est pas la plus « touristique » au niveau de la fréquentation. Plus secrète, qualifiée parfois de plus mystérieuse, c'est la commune de l'île où nombre d'habitants et de touristes revendiquent la recherche d'une destination plus calme et écartée des circuits touristiques habituels.

Elle dispose néanmoins de la plage la plus étendue de l'île, les Grands Sables, une des trois plages surveillées de l'île dont la fréquentation estivale peut être assez élevée.

Hormis l'occupation des gîtes et campings municipaux, il n'existe pas de données générales de fréquentation de la commune de Locmaria. Il est ainsi difficile de se baser sur des données significatives avant de déterminer des évolutions de la fréquentation touristique globale de Locmaria.

Cependant, quelques traits sont à noter concernant l'ensemble de l'île :

- le nombre de passages maritimes touristiques à destination de Belle-Ile-en-Mer est de près de 400000 annuellement ; ce chiffre augmente très légèrement sur les dernières années.
- entre 35 et 40% des débarquements s'opèrent sur les mois de juillet et d'août.
- les fréquentations tendent à augmenter pendant la basse saison. Avec la réduction du temps de travail, les populations touristiques investissent l'île lors des week-ends du printemps et du début de l'automne.

*Source : Document d'objectifs Natura 2000 – CCBI.*

#### Fréquentations du gîte et des campings

Il n'existe pas de suivi régulier de la fréquentation touristique dans le bourg de Locmaria, à la mairie ou sur les plages. Peu de données existent donc pour préciser une évolution de la population

touristique globale fréquentant la commune. Cependant, des données de fréquentation ponctuelles des campings et du gîte communal permettent de comparer le taux de remplissage annuellement.

## 6.5 Littoral

### 6.5.1 Installations

En dehors de la plage des Grands Sables, le littoral de la commune est très majoritairement représenté par des falaises. Les criques, plages et ports sont limités.

Locmaria ne dispose pas de port à proprement parler de port aménagé pour accueillir des bateaux. Ce fut le cas jadis, grâce à l'aménagement de Port Maria. Par contre, la commune présente de nombreux ports naturels, dont Port Pouldon, Port Maria, Port Blanc, Port Andro sont les plus connus et plus étendus.

Les plaisanciers peuvent également mouiller à Port Pouldon, Port Andro, Samzun, ainsi qu'au sud de la Pointe de Bugul.

Des mouillages organisés (corps morts) sont disposés en saison estivale entre Port Blanc et le sud de Port Maria. L'association des usagers des mouillages de Port-Blanc (AMIPOR) gère ce parc de mouillages. Avec Port-Andro, ils font partie des mouillages les plus importants de l'île.

*Source : [http://belle-ile-en-mer.blogspot.com/search/la bel/Locmaria](http://belle-ile-en-mer.blogspot.com/search/la%20bel/Locmaria)*



Enfin, comme il a déjà été vu, une des trois plages surveillées de l'île est sur la commune : les Grands Sables bénéficient d'un poste de surveillance et de sauvetage coordonné par la SNSM sous compétence de la CCBI.

### 6.5.2 Activités sur le littoral

#### *Randonnée*

La promenade est une pratique très développée sur l'île. Elle se caractérise par des excursions de courtes durées (toujours inférieure à ¾ d'heures), par des visiteurs à la journée (« autocaristes »), des touristes de séjours et des habitués. Les nombreux accès automobiles permettent cette pratique sans pour autant nécessiter une marche longue. Cet usage privilégie certains sites à Locmaria : la pointe du Skeul, la pointe de Pouldon, la pointe St Marc.

Le nombre de promeneurs fréquentant les sites est en croissance constante, il semble qu'il suit rigoureusement les évolutions de fréquentation de l'île en général. Les quelques 100 kilomètres de sentiers pédestres, auxquels il faut ajouter toutes les divagations possibles, génèrent une offre importante pour le développement de cette activité.

La randonnée a connu une croissance forte ces dernières



années sur l'île : organisation de 17 circuits de randonnée par l'office de tourisme, présence de 5 guides professionnels accueillant des groupes.

Sur la commune, le secteur le plus fréquenté par les randonneurs individuels ou en groupe s'étend de la Pointe de Kerdonis au Grands Sables.

### **Plagisme**

Ce que l'on entend sous le terme de « plagisme », concentre toutes les activités communément désignées lorsque des personnes disent « aller à la plage » : farniente, baignade, sport terrestre sur la grève (l'estran)...

Les sites concernés sur la commune, par degré décroissant de fréquentation :

- Grands Sables,
- Port Andro, Port Blanc, Port Maria,
- La Biche,
- Les Galères.

*Source : document d'objectifs Natura 2000/CCBI.*

### **Pêche**

La pêche de loisir embarquée

Il est assez difficile de cibler les secteurs les plus convoités par la pêche de loisir embarquée mais le secteur du Skeul paraît être un des sites les plus fréquentés sur la commune.

La pêche à pied

Cette pratique est bien présente sans toutefois être représentée par un nombre très élevé de pêcheurs. Les principaux sites de pêche à pied sont les Grands Sables (huître plate, crabe, ormeau), Kerdonis - les Galères (moule, crevette, crabes), Port Andro, Port Skeul et Port Pouldon.

La pêche côtière à la ligne

La pêche à la ligne est une activité traditionnelle très bien développée sur l'île. Les sites de Locmaria privilégiés sont la Pointe du Skeul, les Grands Sables, Kerdonis.

La chasse sous-marine

C'est également une activité très largement développée. Contrairement à la pêche à pied et à la pêche à la ligne, cette pratique semble avoir connu un essor significatif ces dernières années. Sur la commune, le secteur le plus fréquenté s'étend de la Pointe de Kerdonis à la Pointe du Skeul.

*Source : document d'objectifs Natura 2000/CCBI.*

### **Plaisance**

Les deux ports d'escale bellillois sont ceux de Sauzon et de Le Palais.

Le secteur situé entre le port de Le Palais et la pointe du Skeul est l'un des trois secteurs les plus prisés par les plaisanciers, caractérisé par une fréquentation constante comprenant de nombreux mouillages sur corps morts.

Il est possible à Belle-Ile de louer une embarcation, de suivre un tour de l'île, de passer son permis bateau, de bénéficier des services d'un guide de pêche, d'organiser diverses sorties en mer...

### **Autres activités**

La voile légère et le kayak de mer

- Belle-île compte une école de voile (plage des Grands sables, commune de Locmaria) et une école de Kayak (mobile).

- La pratique de la voile légère est une activité qui reste relativement peu développée sur Belle-Ile-en-Mer en comparaison du littoral continental. Il faut ajouter à l'école de voile la mise à disposition de dériveurs et catamarans par quelques centres de vacances et également des embarcations détenues par des propriétaires privés.

- Le kayak de mer connaît depuis les années 2000 une croissance très importante. Le nombre de kayakistes autour de l'île semble être en constante augmentation : locations et kayaks privés et sorties groupées.

#### Le surf

Bien que peu accessible aux surfeurs (en raison de l'insularité), l'île compte parmi les spots de surf bretons. C'est en particulier la plage de Donnant (Sauzon) qui est concernée par cet usage. Plus ponctuellement, lorsque la houle est trop forte, la population de surfeurs se déporte sur la plage de Herlin, de Dotchot (Bangor) ou exceptionnellement sur celle de Port Andro (Locmaria).

#### La plongée sous-marine

Belle-île compte deux centres de plongée sous-marine dont les sites d'exercices sont : la baie de Le Palais et la zone de la pointe de Poulains (depuis le port de Sauzon jusqu'à l'Apothicaierie). Les deux clubs de plongée drainent une fréquentation d'environ 2 000 à 2 500 plongeurs par an. La population totale fréquentant chaque année les eaux bordant l'île est estimée approximativement au double par les professionnels.

## 6.6 Accessibilité

### 6.6.1 Accessibilité des voies

#### 6.6.1.1 Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005), refonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicaps sur la continuité des déplacements. La chaîne du déplacement accessible devient ainsi une réalité incontournable. L'outil de planification central est le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). A cette fin, la CCBI, qui a compétence en la matière, doit s'emparer des orientations du SDA départemental, et le décliner localement.

Parmi les points diagnostiqués, on peut citer :

- absence de véhicules publics adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- dominante rurale des besoins en transport,
- différence des usagers et des besoins été/hiver,
- liaison intra muros difficile à Le Palais,
- nécessité d'aménager la chaussée menant de l'hôpital à Le Palais...

Le SDA prévoit la mise en conformité des services existants : les deux options possibles à Belle-Ile-en-Mer sont

- la mise à niveau du réseau de transport existant,
- ou la mise en place d'un service de substitution (minibus accessibles reliant les communes à Le Palais par exemple).

Les élus communautaires n'ont pas encore à ce jour tranché sur ce sujet qui devra être opérationnel d'ici à 2015.

La volonté de la commune est également de développer l'accueil de personnes pagées et de personnes à mobilité réduite en centre bourg, au rez-de-chaussée d'un certain nombre de bâtiments déjà existants.

#### 6.6.1.2 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

La CCBI doit établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Dans le cadre de son agenda 21, la commune de Locmaria va élaborer, en collaboration avec la CCBI, ce PAVE, à partir de l'année 2011. Il s'agira : de mettre en place un groupe de concertation, de réaliser un diagnostic préalable d'accessibilité, de hiérarchiser des zones prioritaires selon des critères propres à la commune, de définir des projets pour les zones prioritaires, d'établir une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité, de demander l'avis du gestionnaire de la voie, en l'occurrence en partie le CG56, d'approuver, mettre en œuvre et évaluer le plan.

*Voir la fiche-action 2.4 de l'agenda 21 interne.*

## 6.6.2 A la plage

Locmaria possède une plage bénéficiant d'un équipement adapté à la baignade des personnes à mobilité réduite. En effet, aux Grands Sables, des Tiralos, fauteuils à traction, sont mis à disposition des personnes handicapées.

Tracté par un accompagnant, le Tiralo roule sur le sable et permet la promenade au bord de l'eau. Il flotte dans l'eau de manière très stable. Un accompagnant garantit les déplacements et la sécurité. A partir de là, il est possible pour les nageurs le désirant de sortir du fauteuil pour se baigner intégralement.

Une place de parking pour personnes handicapées est située à proximité d'un plan incliné qui donne accès directement au sable de la plage.

A noter qu'il est également possible d'emprunter une joëlette au foyer d'hébergement pour adultes handicapés de l'hôpital Yves Lanco : il s'agit d'un fauteuil de randonnée sur une roue et propulsé par deux personnes qui est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite gratuitement. Deux accompagnateurs ayant déjà utilisé ce matériel sont requis à la manipulation de la joëlette. La joëlette permet de sortir des sentiers battus et est adaptée aux chemins caillouteux.

## 6.7 Transports

C'est un domaine à forts enjeux à Locmaria. L'évolution à l'avenir de la structuration et de l'offre de transports vers la commune impactera de façon étroite le développement de l'urbanisme, ainsi que la fréquentation touristique potentielle de la commune, et donc l'offre de services l'accompagnant.

A signaler en préambule, les nombreuses demandes d'étalement à l'année par les résidents bellillois de la liaison Auray-Quiberon en T.E.R (« le Tire-Bouchon »), qui se cantonne à ce jour aux mois de juillet et d'août. Ceci permettrait de simplifier et d'accélérer le transit des voyageurs, et des résidents permanents, vers Auray.

Par ailleurs, la coordination des horaires entre le service départemental d'autocar et la compagnie de navigation serait à améliorer.

### 6.7.1 Par la mer

Le transport par bateau est assuré par plusieurs compagnie. Les navires assurant la liaison Quiberon à Belle-Ile à l'année, sont propriétés du Conseil Général et leur gestion est déléguée à la Compagnie Océane. La Compagnie des Iles, la Navix et la Société Morbihannaise de Navigation exploitent des liaisons passagers au cours de la saison estivale.

En outre, deux entreprises proposent un service de bateau-taxi.

Le transport maritime assure la quasi totalité des transports vers Belle-Ile. Son lien avec l'activité touristique bellilloise est donc très ténue.

### 6.7.2 Par les airs

Construit en 1954, l'aérodrome de Belle-Île est devenu propriété intercommunale en 1969. Il accueille chaque année plus de 1000 avions. Situé au centre de l'île sur la commune de Bangor, il comprend une piste bitumée de 660 mètres de long orientée 06/24, une tour de contrôle, deux hangars pouvant abriter les avions basés à Belle-Ile ainsi qu'un espace en herbe pour les aéronefs de passage. À l'intérieur du bâtiment de réception se situe également un bar.

Il n'existe plus à ce jour de compagnie aérienne assurant des liaisons régulières entre Belle Ile et le continent.

### 6.7.3 Sur l'île

*Pour le détail des voies de circulation de Locmaria, voir le point 5.1.5 Infrastructures routières et problématique du transport*

#### 6.7.3.1 A vélo, les itinéraires cyclables

Des itinéraires cyclable existent, sous formes de boucles jalonnées de pancartes avec un code couleur : leur entretien est dévolu à chaque commune de l'île. La CCBI gère la signalétique relative

à la circulation cycliste. Il existe un guide des randonnées cyclistes à Belle-Ile diffusé par l'office du tourisme (*voir la carte de l'itinéraire cyclable en annexe 4*).

Dans le bourg de Locmaria, il n'existe pas, sur la voirie bitumée, de voies réservés aux vélos. La mairie souhaite néanmoins à moyen terme procéder au réaménagement de la voirie dans le centre bourg (2015), et à cette occasion, augmenter la place accordée aux déplacements doux.

L'axe 3 de l'agenda 21 interne consacre une fiche action à l'élaboration d'un plan de déplacement de la collectivité qui consistera pour les élus et les agents, à

- limiter l'usage des véhicules, développer la promotion de l'usage du vélo ou de la marche
- rationaliser les déplacements des agents, privilégier les transports professionnels et domicile-travail à pied et à vélo
- sécuriser le stationnement des vélos et encourager cette pratique
- favoriser le covoiturage
- organiser et regrouper les réunions de façon à minimiser l'usage de véhicules,
- mettre à disposition des agents des vélos ou scooters de service électriques
- inciter les prestataires et partenaires à avoir recours à des modes de déplacements responsables
- assurer une gestion responsable des véhicules, contrôler régulièrement les rejets polluants et les consommations de carburant des véhicules, développer l'éco-conduite, privilégier l'acquisition de véhicules propres.

Enfin, pour l'heure, il n'existe pas de pédibus à l'école communale de Locmaria.

Il existe un commerce de locations de cycles dans le bourg de Locmaria.

Le Palais propose plusieurs services de locations de cycles non motorisés et motorisés, et de divers types de voitures.

Plus globalement, à l'échelle de Belle-Ile :

- la fréquentation cycliste est, comme sur la majorité des îles, très courante. Les professionnels estiment qu'en été, environ 3 500 vélos circulent certains jours.
- 2 500 vélos sont proposés à la location par les quelques 10 points de location présents sur l'île (6 à Le Palais, 1 à Sauzon, 1 à Locmaria et 3 loueurs annexes).

*Source : Document d'Objectifs Natura 2000 - CCBI.*

Le **Syndicat mixte du Pays d'Auray** a souhaité définir un schéma directeur cyclable fortement orienté vers la population locale dans une optique de loisirs, ainsi que vers la population touristique, le tout en liaison avec le Plan vélo départemental.

L'étude de faisabilité du schéma directeur cyclable permet d'organiser un maillage d'itinéraires cyclables continus, de conforter la concertation avec les collectivités partenaires (Conseil général notamment), d'engager la dynamique services à associer aux infrastructures cyclables et de préparer les réalisations à court moyen et long terme.

L'étude se compose de 2 documents :

- un diagnostic de la situation,
- une étude détaillée des itinéraires.

*Ils sont consultables sur [http://www.pays-auray.com/les\\_etudes\\_du\\_syndicat\\_mixte-69.html](http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.html)*

A noter enfin l'existence du **Plan vélo départemental** porté par le Conseil Général, initié en 2001 et revu en 2009, dont les objectifs sont les suivants :

- aménager, sous maîtrise d'ouvrage propre, un réseau structurant de 700 Km de véloroutes et de voies vertes (cf. carte page précédente),
- impulser la réalisation par les communes et leurs groupements d'itinéraires et d'aménagements cyclables complémentaires à ce réseau, notamment en accompagnant financièrement ces projets d'initiative locale.

*[http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A\\_votre\\_service/Se\\_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet\\_web.pdf](http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf)*

### 6.7.3.2 Un service de bus, le Taol Mor

Le Taol Mor, c'est Belle-Ile en bus, un service public et une compétence que la CCBI assure depuis 2000 (gestion des transports collectifs terrestres par délégation du Conseil général). Taol Mor est le service de lignes régulières de bus qui dessert les quatre communes et les principaux sites et plages de Belle-Île, de début avril à fin septembre.

C'est également le transport scolaire. Une centaine d'élèves en 2007/2008 sur 6 lignes pour 4 cars (intercommunal Locmaria / Le Palais, Sauzon / Le Palais, Bangor / Le Palais).

*Voir la carte des itinéraires du Taol Mor en annexe 5.*

Le Taol Mor transporte annuellement entre 70 000 et 80 000 personnes. Selon la commune, il est peu envisageable d'étendre ce service en saison hivernale, afin entre autres de proposer une offre de transports aux personnes âgées : ce serait trop coûteux. IL est plutôt suggéré d'imaginer des taxis collectifs.

La commune insiste sur le fait que les collectivités locales ne peuvent pas proposer systématiquement une réponse publique et gratuite aux besoins de la population. Un recours à une prise en charge individuelle est pour partie souhaité. Est évoquée ici l'importance de la sensibilisation des gens. Une pédagogie importante est nécessaire afin d'expliquer aux usagers que, pour des questions financières, tout ne peut être gratuit.

De plus, c'est à l'amont qu'il faut raisonner les choix de transports, en favorisant et en organisant par exemple le covoiturage

Pour ce qui concerne les visites en autocar, la commune de Locmaria n'est que très peu fréquentée par les circuits organisés par les deux compagnies autocaristes.

### 6.7.3.3 Les véhicules particuliers

Il n'existe pas de données sur le nombre de véhicules présents à l'année sur la commune de Locmaria, ni sur la fréquentation des routes.

Cependant, il faut tenir compte de certaines données ces fréquentations sur l'ensemble de l'île :

- Les loueurs de voitures mettent à disposition des touristes près de 600 véhicules en pleine saison. La quantité de voitures proposées connaît une croissance légère avec l'apparition de nouveaux types de véhicules (Quad, 4x4...). Il faut noter que l'offre évolue puisqu'il semble que les véhicules « tous-terrains » soient de plus en plus prisés.

- entre 30 000 et 35 000 voitures extra insulaires débarquent tous les ans sur l'île (les véhicules insulaires équivalent au besoin des 4 800 habitants).

- environ 2 500 motos et scooters (dont 1 500 étaient propriété d'insulaires) ont débarqué en 2004.

De plus, certains loueurs de meublés mettent à disposition des clients des scooters et des motos.

*Source : Document d'Objectifs Natura 2000- CCBI.*

A noter l'initiative prise en 2010 par la municipalité de limiter la vitesse dans le centre bourg à 30 km/h.

Enfin, à compter de 2011, sous réserve qu'un volume suffisant soit atteint, la mairie propose aux particuliers de venir prélever et expédier sur le continent les épaves de voitures, de machines agricoles et autres matériels à l'état d'épave, à leur domicile.

## 6.8 Bâti communal

Le volet interne de l'Agenda 21, dans son axe 1 dédié à l'énergie et dans son axe 2 dédié à la gestion durable des équipements et des espaces, détaille les bâtiments communaux, les enjeux prioritaires mis en avant et les fiches-actions créées pour permettre une gestion durable des équipements.

## 6. EQUIPEMENTS, ACTIVITES ET SERVICES : En résumé, quelques points marquants...

### Atouts / points forts

- une commune classée touristique mais un peu à l'écart des itinéraires bellilois les plus fréquentés
- une offre variée d'hébergements et d'activités touristiques
- un cadre paysager et des milieux naturels exceptionnels autorisant de très nombreuses activités de loisir (pêche, plagisme, randonnée...).

### Faiblesses / points d'attention

- une offre de services de santé à consolider
- absence de données précises de fréquentation touristique de la commune
- un potentiel écotouristique peu exploité
- une commune un peu à l'écart (« double insularité) liée en partie à une offre de transports publics inadaptée.
- la question de transports multi-modaux peu développée.

## 7. EAU, ENERGIE, DECHETS

### 7.1 Gestion des déchets

En matière de gestion des déchets, la CCBI possède la triple compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, de traitement des déchets ménagers et assimilés, et de traitement des déchets spéciaux des ménages et des entreprises. Elle coordonne pour cela le système de ramassage, le centre de tri à Chubiguer, ainsi que l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur le même site. L'exploitation est confiée en fermage à l'entreprise COVED.

La durée restante de remplissage du 3<sup>ème</sup> casier de ce centre a été récemment revue à la baisse : on parle maintenant de 5 années. Il est donc primordial de limiter drastiquement les volumes de déchets produits. A l'avenir, il faudra mettre en place une nouvelle filière de gestion des déchets, avec très probablement l'organisation de leur transfert vers le continent, induisant un coût économique et un coût écologique non négligeables.

Aussi les communes n'ont théoriquement pas à intervenir sur la gestion des déchets à proprement parlé.

Cependant, un service de ramassage des encombrants est proposé par Locmaria. En effet, on constate qu'à partir d'une distance entre un foyer et le centre de collecte des encombrants supérieure à 10 kms, les particuliers ne font plus le déplacement. D'où des problèmes de dépôts sauvages qui ont amené la mairie à mettre en place ce service, même si il est théoriquement strictement interdit de déposer des encombrants de toute nature, aux emplacements prévus pour les conteneurs réservés aux ordures ménagères, emballages ménagers et verres.

La municipalité évoque une piste qui selon elle serait à étudier : la mise à disposition de bennes de tri pour ces encombrants, sur la commune, permettant d'éviter le lourd ramassage communal, et les incivilités des dépôts sauvages.

*Voir en annexe 6 le dépliant édité par la commune pour l'information sur la gestion de encombrants.*

Locmaria, via son Agenda 21, va développer les actions de sensibilisation sur les déchets (voir également l'axe n°3 du volet interne). Différentes actions ont déjà été mises en œuvre :

- séances de sensibilisation (soirée beaujolais novembre 2010),
- exposition sur la consommation,
- travail avec l'école communale,
- développement des éco-labels sur les produits consommés en interne...

### 7.2 Eau

#### 7.2.1 Organisations

*Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer*

*Source : [http://www.ccbi.fr/eau\\_eau.html](http://www.ccbi.fr/eau_eau.html)*

La compétence concernant la production, la distribution de l'eau et la gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) est portée par la communauté de communes. Cette dernière a délégué sa gestion en fermage à l'entreprise SAUR.

*Le site internet de la CCBI détaille l'histoire de la gestion de l'eau à Belle-Ile, la gestion actuelle, la pénurie de 2005.*

Afin de remplacer l'usine de traitement de Bordilla devenue vieillissante, et de sécuriser l'approvisionnement de l'eau à Belle-Ile, les élus ont décidé de mettre en place un projet de construction d'usine permettant entre autres de dessaler de l'eau de mer.

Il faut noter la levée de contestations locales à ce projet, matérialisées par, notamment, la création de l'association Eaux Douces, et du collectif Eau d'Ile en 2010.

### **Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)**

Etablissement public de l'Etat – ministère chargé de l'environnement – l'agence de l'eau s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle exerce sa mission dans le cadre de programmes d'intervention pluri-annuels préparés et validés par le comité de bassin et encadré par le Parlement. Elle agit au sein de deux voies principales :

- les outils d'incitation financière : les programmes définissent les taux et les assiettes des redevances qui vont permettre de financer les actions. Ils définissent les priorités d'action et les modalités des aides financières de l'agence.

- la connaissance, l'évaluation, l'information, la concertation : pour orienter l'action dans le domaine de l'eau et apporter des outils d'aide à la décision, l'agence de l'eau organise la connaissance sur l'état des milieux, évalue l'efficacité de ses actions, met les données et information à la disposition du public. Elle met en place les outils de la concertation qu'anime le comité de bassin.

*Source : [http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence\\_de\\_leau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau)*

### **Syndicat Départemental de l'Eau (SDE)**

Le Syndicat Départemental de l'Eau est une collectivité territoriale regroupant 250 des 261 communes du département du Morbihan autour de l'alimentation en eau potable. Cette structure a été créée pour supporter les niveaux d'investissement et les coûts de fonctionnement importants dans le domaine de l'eau. Elle assure une alimentation sécurisée de l'ensemble des usagers du Morbihan.

### **Associations**

- Eau vivante : cette association promeut et accompagne la gestion écologique de l'eau. (voir plus loin). [www.eauvivante.net](http://www.eauvivante.net)

- Eaux douces : association créée en 2010 dont l'objectif statutaire est de proposer une autre gestion des eaux douces insulaires en réponse au projet de dessalement d'eau de mer à Belle Ile en Mer. [www.eauxdouces.fr](http://www.eauxdouces.fr)

- CPIE de Belle-Ile-en-Mer : association Maison de la Nature labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, oeuvrant en partie à l'éducation à l'environnement et au développement durable de tous les publics, notamment sur l'eau (patrimoine ressource, usages...). [www.belle-ile-nature.com](http://www.belle-ile-nature.com).

## **7.2.2 Equipements**

Les barrages, les installations de production d'eau potable et la station d'épuration de Bruté sont situés sur la commune de Le Palais. Sur la commune de Locmaria, les équipements liés à l'eau douce sont les suivants :

**Tableau 22 : Liste des équipements de collecte et d'assainissement d'eau sur la commune de Locmaria**

Equipement	Caractéristiques	Remarques
Surpresseur	situé à Borvran	Nécessaire en raison de l'altitude de Locmaria
Station de pompage (grands bassins versants à Locmaria)	station du vallon du Coléty : 120 m3/heure	Les eaux collectées sont dirigées vers la bassin de reprise des Grands Sables, puis relevées vers le barrage de Borfloc'h.
	station du vallon d'Arnaud : 90 m3/heure	
	station de Port Yorc'h : 110 m3/heure	Eaux refoulées vers le barrage de Borfloc'h
Dessalement	2 unités mobiles de 25 m3/heure	Eaux refoulées vers le barrage de Borfloc'h (230m3/heure)
Lagunages	Bordehouat : 400 équivalent habitants (comprend village + camping)	Particularité de Locmaria : autonome au niveau de l'assainissement, non raccordée à la station de Bruté
	Skeul : 1000 eq. hab. (eaux de toute la commune)	
	Grand Cosquet (+villages environnant) : 500 eq. Hab.	
Postes de relevage	9 postes sur la commune	
Poteaux incendies	14 postes sur la commune, branchés sur le réseau d'eau potable	
Citernes incendies	12 citernes sur la communes, branchées sur le réseau d'eau potable	L'idéal serait d'utiliser l'eau de pluie.

Source : SAUR Belle-Ile.

### 7.2.3 La problématique de l'assainissement

L'assainissement collectif ne sera pas développé à l'avenir sur la commune. Ainsi, deux enjeux se présentent :

- mettre aux normes les installations individuelles existantes,
- développer de nouvelles solutions pour l'assainissement individuel des nouvelles constructions.

L'assainissement individuel est de la compétence du maire.

La loi sur l'eau impose d'installer les équipements d'assainissement individuel en zone constructible. La taille réduite de certaines parcelles et les enjeux nécessaires de densification de l'urbanisation rendent très difficiles dans certains endroits le respect de cette aspect réglementaire.

La municipalité souhaite inscrire, au sein du futur règlement du PLU, des préconisations, voire des obligations, en matière d'équipement de gestion écologique de l'eau des habitations, telles que des cuves de récupération d'eau.

Les formes alternatives d'assainissement se développent : plusieurs particuliers ont installé des équipements de phyto-épuration sur la commune de Locmaria.

A noter la présence à Belle-Ile de l'association Eau Vivante, spécialisée dans la gestion écologique de l'eau qui peut aider les particuliers et les collectivités sur la récupération d'eau de pluie, et le développement des méthodes éco-responsables de gestion de l'eau.

Un nombre croissant de foyers s'équipe en toilettes sèches, formule adaptée au territoire insulaire sur lequel la ressource en eau est fragile.

La construction de nouvelles habitations annuelles, liée à une capacité d'assainissement collectif non extensible amènent à promouvoir fortement ces formes d'assainissement individuel. Pour cadrer ces nouvelles installations, la mairie peut signer une convention avec le propriétaire, si toutefois certaines conditions sont réunies : existence d'études de sols montrant qu'il n'existe pas de danger

sanitaire, et installations de fossés de dispersion à la sortie du système, afin d'éviter la formation de poches d'eau stagnante.

## **7.2.4 Qualité des eaux**

### **7.2.4.1 Eaux douces**

Il n'existe malheureusement pas de données régulières et fournies concernant la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines à Belle-Ile-en-Mer. Les bases OSUR (*Mesures de la qualité des eaux de surface*), SANDRE (*Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau*) et ADES (*Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines*) ne mentionnent aucun résultat pour la commune sur ce sujet.

La qualité des eaux distribuées à Belle-Ile est suivie par des analyses régulières de l'Agence Régionale de Santé. Les résultats sont transmis par la CCBI aux quatre communes insulaires. Les résultats de ces prélèvements pour l'année 2010 montrent des eaux d'alimentation conformes aux limites et références de qualité en vigueur pour les paramètres analysés, à l'exception de deux prélèvements dont la teneur en Trihalométhanes dépassait la norme, ainsi qu'un prélèvement dont la teneur en entérocoque dépassait très légèrement la norme. Ces résultats sont régulièrement affichés en mairie.

### **7.2.4.2 Eaux côtières**

#### **Suivi de la qualité des eaux de baignade**

La qualité des eaux de baignade est suivie par le département santé – environnement de l'Agence Régionale de Santé. Le contrôle microbiologique porte notamment sur la présence de bactéries fécales.

Les résultats permettent de classer les sites de baignade en quatre classes de qualité :

- A : eaux de bonne qualité pour la baignade.
- B : eau de qualité moyenne.
- C : eaux pouvant être momentanément polluées.
- D : eaux de mauvaise qualité.

Les plages suivies de Locmaria présentent en général un bon état de qualité d'eau. Aucune fermeture liée à une éventuelle contamination bactériologique ou chimique des eaux n'a été prononcée depuis l'existence du suivi. Les résultats des analyses sont régulièrement affichés en mairie.

Les résultats de ces analyses pour l'année 2010 sont les suivants.

Ponctuellement, lors d'épisodes de fortes pluies, la qualité de certaines eaux, à l'embouchure des vallons, est classée « eau conforme de qualité moyenne » (catégorie B). Ce peut-être dû à des lessivages importants des sols au sein des vallons, occasionnant une importante mise en suspension de matière organique ; ou à l'existence d'installations d'assainissement individuel défectueuses. Ce fut le cas de Port Maria lors des deux prélèvements d'août 2010, de Port Andro lors d'un prélèvement en août 2010, et des Grands Sables lors d'un prélèvement en juin 2010. Cependant, ceci ne signifie pas une impossibilité de se baigner.

La qualité des eaux de baignade peut également varier en fonction de la courantologie côtière.

#### **Profil de baignade**

En application de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et du décret n° 2008-990 qui transpose la directive, les communes littorales doivent faire établir un profil de chaque eau de baignade pour le début de l'année 2011. La commune de Locmaria est concernée par trois plages :

- Port-Maria
- Port-Andro
- Grands-Sables

Les classements des années précédentes et leur localisation entraînent la mise en place d'un cahier des charges identique, pour pouvoir élaborer les profils demandés par la circulaire du 30/12/2009. Les plages sont réparties en catégorie 1 correspondant à un cahier des charges spécifique. L'objectif de l'étude est d'élaborer un profil de baignade qui permette d'estimer le ou les risques potentiels de pollution des plages et établisse le cas échéant des recommandations pour mieux cerner ou réduire ce risque. L'élaboration du profil 1 de baignade devra s'effectuer en trois phases : état des lieux, diagnostic, synthèse et recommandations.

A noter enfin, la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Elle a donné une importance accrue à la qualité des masses d'eaux côtières, qui doivent, comme pour les eaux continentales et les milieux humides, atteindre un « bon état écologique » à l'horizon 2015.



*Unités de  
dessalement mobiles  
des Grands Sables*

## 7.3 Energie

### 7.3.1 Installations de la commune

Le volet interne (fonctionnement de la mairie) de l'agenda 21 est composé de 4 axes dont le premier concerne l'énergie. On se reportera aux 9 fiches-actions élaborées au sein de cet axe pour le détail des actions envisagées par la municipalité afin de réduire la consommation énergétique de ses équipements, et de développer les sources d'énergie renouvelables. En effet, une part importante des bâtiments communaux présentant des performances énergétiques très moyennes, et une des actions consistera dans un premier temps à faire réaliser un diagnostic énergétique global du bâti communal.

Eclairage public : La mairie a décidé en 2008, et à titre d'essai, de diminuer la plage horaire d'éclairage nocturne. Sans constater de plainte ou de désagrément de la part des habitants, la mairie a pu bénéficier d'une évolution de la consommation électrique comme suit :

Septembre 2008 à septembre 2009 : 26500 KWH

Septembre 2009 à septembre 2010 : 14800 KWH.

Dans le but de communiquer sur l'aspect énergivore et l'effet de pollution lumineuse de l'éclairage nocturne, la commune a participé, en 2009 et en 2010, à l'événement « le Jour de la Nuit », en éteignant l'éclairage public au cours de la nuit. La mairie équipera à terme les lampadaires d'ampoules à Leds.

A noter l'existence de l'Association Astronomique de Belle-Ile (AABI), dont l'objet est entre autres de sensibiliser les publics à la pollution lumineuse et ses impacts sur l'avifaune et sur la clarté des cieux. Face aux retombées très positives de cette phase de test, la commune a décidé début 2011, par arrêté, de prolonger sur le long terme les nouveaux horaires d'éclairage.

La commune de Locmaria développe le recours aux énergies renouvelables : 2009 a permis d'équiper les installations du camping de Port Andro de chauffage solaire, dans le but de chauffer

l'eau sanitaire. La technique utilisée repose sur une pompe à chaleur air/gaz, réchauffant le ballon d'eau grâce à la plongée directe d'un échangeur inox dans le ballon.

Ces installations, permettant de substantielles économies d'énergie et financières, et ayant recours aux énergies renouvelables, préfigurent l'avenir des installations énergétiques des biens communaux.

Dès lors, la consommation en électricité a nettement diminué:

- De mars à septembre 2009 = 21000 kwh (chauffage électrique)

- De mars à septembre 2010 = 6758 kwh.

L'amortissement des travaux est prévu sur 10 ans.

Avec la dynamique d'Agenda21, l'incitation aux particuliers de développer des économies d'énergie et des équipements d'énergies renouvelables va se développer. Différents supports de sensibilisation le permettront : visites d'installation, expositions, distribution de supports d'information...

### 7.3.2 Chez les particuliers

L'énergie consommée au sein des habitations de Locmaria est très minoritairement d'origine renouvelable. Seulement 2 installations de panneaux solaires photovoltaïques sont répertoriées sur la commune (*source : La production d'énergie renouvelable communale en 2009 (estimation) – GIP Bretagne Environnement*)

Il n'existe par ailleurs malheureusement pas de données concernant l'état des installations d'isolation au sein des habitations.

La cellule Economique de Bretagne peut réaliser une étude détaillée sur la rénovation du parc de logements, permettant de situer le niveau d'«effort» à produire au sein de la commune de Locmaria, en matière notamment de rénovation thermique.

Cependant, même en l'absence de ces données, tenant compte de la forte dépendance énergétique de Belle-Ile-en-Mer, et d'un nombre non négligeables de maisons ne répondant pas aux réglementations thermiques à venir (notamment RT 2012), cet enjeu de rénovation énergétique par le développement de l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables intelligentes devra être traité à court terme et bénéficier de moyens d'animation territoriale.

## 7. EAU, ENERGIE, DECHETS : En résumé, quelques points marquants ...

### Atouts/points forts

- une sensibilisation sur les déchets développée dans le cadre du démarrage de l'Agenda 21
- des eaux de consommation et de baignade de qualité globalement bonne
- la mise en place d'un programme de réduction des consommations énergétiques par la commune
- le début du recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments communaux.

### Faiblesses/points d'attention

- un volume important de déchets produits et une incertitude à court terme sur le devenir des déchets ultimes
- une gestion des encombrants complexe et énergivore
- l'existence d'un certain nombre d'installations individuelles d'assainissement non réglementaires
- la délicate gestion de l'assainissement liée au pic de fréquentation estivale
- une fragilité de la régularité de la ressource en eau
- un projet d'unité de traitement et de dessalement d'eau de mer ne faisant pas l'unanimité sur le territoire.

## 8. PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT

### 8.1 Patrimoine bâti et architectural

#### 8.1.1 Patrimoine inscrit et classé à l'inventaire des monuments historiques

L'annexe 7 détaille les éléments remarquables du patrimoine bâti et artistique de la commune, inscrits ou classés à l'inventaire national des monuments historiques.

Il faut noter que Locmaria est la commune de l'île qui possède le plus d'éléments inscrits ou classés à l'inventaire national des monuments historiques (7).

#### 8.1.2 Moulins

Il existe quatre moulins à Locmaria : à Borvran (le plus ancien), à Bourhic (1768), à Bormenahic et à Bortero (XIX<sup>ème</sup> siècle). La mise en activité d'une minoterie à Le Palais au 20<sup>ème</sup> siècle a entraîné la fermeture progressive des moulins de Belle-Ile.

Source : Locmaria par les vallons et les côtes – Société historique.

#### 8.1.3 Lavoirs, fontaines et petit patrimoine bâti

Comme pour le reste de l'île, chaque village de la commune possède plusieurs puits, a minima un lavoir et une fontaine. Traditionnellement, chaque maison a sa réserve d'eau, et le lavoir, commun à plusieurs utilisateurs, est situé à proximité du village, en tête de vallon ou à flanc de coteau. La commune possède plus de 30 fontaines et environ 15 lavoirs.

Un certain nombre de ces ouvrages sont à l'abandon, et la commune a engagé, dans le cadre de sa démarche d'Agenda 21, une dynamique de débroussaillage, de restauration et de mise en valeur de ces éléments du patrimoine. Un des objectifs est de proposer, par la réouverture d'anciens sentiers, des itinéraires pédestres autorisant une découverte de ce patrimoine.

Les vallons sont parcourus de linéaires importants de murets de pierres sèches, délimitant jadis les parcelles de jardins et certains labours, au sein et en tête des vallons.

### 8.2 Patrimoine culturel

#### 8.2.1 Les costumes

A Locmaria comme dans toutes les campagnes, le vêtement a longtemps été simple, pratique et économique. Les bellillois des campagnes portaient les jours de travail « leurs vieux habits qui deviennent fort durs et font la planche ». Les jours de fêtes, ils mettaient des vêtements neufs et à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, les femmes revêtaient le costume bellillois. Une coiffe est mentionnée vers 1750, mais l'actuelle apparaît au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, se rapprochant des coiffes de la région nantaise, du Croisic ou du Pouliguen.

Source : Locmaria par les vallons et les côtes – Société historique.



#### 8.2.2 Les pilotes

Les marins bellillois ont de tout temps mis leur connaissance de la côte au service des navires approchant de Belle-Ile pour les guider et les faire entrer dans les ports voisins comme St Nazaire. Quatre stations de pilotage se sont construites dans l'île dont une à Locmaria, basée habituellement à Port Blanc. S'il y a peu de pêcheurs à Locmaria, le nombre de pilotes est important : en 1901, dans le bourg, on compte douze pilotes sur les soixante-deux hommes exerçant une profession.

Source : Locmaria par les vallons et les côtes – Société historique.

### 8.2.3 Les écoles communales

La première école destinée aux garçons est construite en 1835, à l'emplacement de l'école actuelle. En 1897, les deux classes sont transférées dans un bâtiment neuf situé derrière la mairie : l'ancienne école des garçons est alors occupée par les filles qui depuis 1848 occupaient une pièce louée par la mairie dans la maison de l'institutrice.

Entre temps est créée une école à Borchudan, pour les enfants trop éloignés du bourg. En 1896, la classe est transférée à Borthéro. Il en sera ainsi jusqu'à la dernière guerre ; l'école derrière la mairie est fermée et les garçons rejoignent les filles dans les locaux de l'actuelle rue Vauban. L'école de Borthéro fermera en 1993.

*Source : Locmaria par les vallons et les côtes – Société historique.*

Enfin, se référer aux parties 3.3 et 3.4 pour le détail des associations de Locmaria intervenant pour tout ou partie dans l'action culturelle.

## 8.3 Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel de la commune est très riche. La diversité des espaces, des positions topographiques, des expositions et de la physionomie côtière autorise une variation importante des conditions écologiques, et ainsi la présence de milieux naturels très divers et d'une biodiversité spécifique (= en espèces végétales ou animales) élevée.

Ceci confère ainsi à la commune un patrimoine remarquable, à fort enjeu de préservation.

La présente partie décrit les principaux traits du patrimoine naturel selon 3 niveaux : le paysage, le milieu naturel, et l'espèce. Pour approfondir les caractéristiques naturelles de l'ensemble du territoire, ainsi que les enjeux de leur protection, on se réfèrera au Document d'Objectifs du site Natura 2000, très complet, rédigé par la CCBI et consultable en ligne sur [http://www.ccbi.fr/esp\\_natura.html](http://www.ccbi.fr/esp_natura.html)

### 8.3.1 Paysage(s)

Reflet des conditions géologiques, pédologiques, topographiques, climatiques et anthropiques qui le façonne, le paysage est un domaine complexe à aborder. Multidimensionnel, il évolue dans le temps et ainsi l'approche paysagère permet de se saisir d'une démarche intégrée (tenant compte de multiples intérêts et objectifs) lorsque l'on souhaite aménager un territoire.

« *Le paysage est la résultante de facteurs économiques et culturels appliqués à un contexte naturel. Un paysage vivant est un équilibre particulier des facteurs qui le constituent.* » Alexandre Chémetoff.

#### 8.3.1.1 Les paysages de Locmaria

Comme pour les autres communes de l'île, Locmaria est caractérisée par 4 grandes unités de paysage : une côte aux profils variés, un plateau culminant à 72m, des vallons le rejoignant à la côte, et un espace marin que l'on aborde de multiples façons.

Témoins de l'action de la nature et de l'homme, ces paysages constituent de véritables patrimoines à gérer et faire vivre de façon concertée.

#### \* *L'espace maritime*

La commune bénéficie de trois expositions : sud, est et nord, offrant un paysage très ouvert vers respectivement, le grand large, les îles d'Houat et d'Hoëdic, et le continent. L'impression de bout du monde est assez présente, aux dires en tous cas des touristes fréquentant la commune. C'est un vaste espace de navigation de plaisance prolongeant par le sud la baie de Quiberon.

### \* *La côte*

Composées de deux parties s'articulant aux environs de la Pointe de Kerdonis : la côte douce (en dedans) et la côte sauvage.

La côte douce est orientée au nord, elle offre une protection aux vents dominants d'ouest et de sud-ouest. Son relief plus doux autorise la présence de plages, dont la plus longue de l'île, Grands Sables. La végétation y est également plus haute.

La côte sauvage présente les plus hautes falaises de l'île (Pointe du Skeul) : l'aspect sauvage réside dans la hauteur des falaises, le modelé érosif du schiste et la végétation rase balayée par le vent.

### \* *Le plateau*

Vaste, il est très régulier, et entaillé de vallons de tailles diverses, depuis le grand vallon de Port Andro jusqu'aux nombreux vallons suspendus ou raccordés à la côte.

Aujourd'hui profondément marqué par une hétérogénéité de couvert de végétation, il était il y a un siècle très régulier : en effet, la surface en cultures de céréales était très importante, et les plantations de résineux réduites. Ces dernières, très développées autour du remembrement qui a pris fin en 1970, jalonnent très fortement le paysage en coupant la ligne d'horizon sous formes de haies hautes, (brises-vents, clôtures) ou de bosquets, voire d'arbres isolés.

Les espaces en déprise agricole se développent et diminuent très sensiblement par endroits l'espace visible. L'évolution ultime de la végétation après arrêt de l'entretien d'une parcelle de plateau amène la plupart du temps à un stade couvert par les prunelliers, pouvant culminer à environ 4 m de hauteur.



Le 20ème siècle a donc été marqué par de profondes modifications du paysage.

Par ailleurs, même si l'île est encore relativement préservée, les nouvelles constructions édifiées année après année ont contribué par endroits à donner une impression d'étalement de quelques villages. Cependant, ce n'est pas sur la commune de Locmaria que cette tendance est la plus marquée.

### \* *Les vallons*

Espaces encaissés entaillant le vallon, ils sont une petite dizaine sur la commune, dont les plus larges et longs sont Pouldon, Port Andro, Arnaud et Port Yorc'h. Leur présence a fortement conditionné l'implantation de l'habitat (accès à la côte, cultures prairiales, ressource en eau), expliquant de nos jours la présence des villages en tête ou en crête de vallon.

Jadis fortement utiles à l'activité agraire et agricole, ils ont été peu à peu délaissés au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, en raison de la difficulté d'exploiter mécaniquement leurs milieux et de la disponibilité de terres facilement accessibles sur le plateau. Le paysage en leur sein a ainsi fortement évolué : d'espaces ouverts composés de prairies et de landes rases sur les coteaux, ils sont devenus en bonne partie boisés et « ferment » ainsi le paysage et les traditionnels voies de communication en leur sein.

### 8.3.1.2 Un plan paysage

*« Le paysage de Belle-Ile, façonné par l'agriculture, soigneusement cultivé et entretenu, encore exceptionnellement préservé, est devenu la seule richesse de l'île. Comment va-t-on gérer cet héritage millénaire, résultat d'un équilibre économique et culturel ? Quels moyens va-t-on se donner pour maîtriser les transformations de ce paysage sans le figer par des protections trop contraignantes ?*

*L'économie et l'avenir de Belle-Ile sont fondés sur son site. Ce qui fait la qualité des paysages ce sont les contrastes. Une économie à nouveau diversifiée doit permettre de préserver mais aussi de développer tous les paysages de l'île. »*

Telle était l'introduction du Plan paysage demandé par la mairie de Le Palais au Bureau du Paysage et réalisé par l'architecte Alexandre Chémétoff en 1992.

Il était présenté comme suit :

« Le plan de paysage est un projet insulaire commun (collectivités locales et état) qui consiste, dans un premier temps, à gérer de façon transitoire le passage de la monoculture du tourisme à une polyculture. Transition d'une dizaine d'années durant lesquelles on s'efforcera de mettre en valeur cet héritage que constituent les paysages de Belle-Ile, tout en définissant pour l'avenir une politique d'aménagement pour l'île qui préserve la spécificité de chacune des quatre communes.

Le plan de paysage est un projet d'équilibre et de concertation entre les acteurs publics et privés, les communes, les réglementations, et les lois du marché. Ces équilibres doivent se fonder sur un projet insulaire commun dans des conditions de dialogues clairement définies. Ce projet commun sera fait :

- d'une charte pour Belle-Ile,
- des projets,
- des outils réglementaires,
- et de la volonté de chacun de faire vivre et de vivre à Belle-Ile.

Une économie de substitution au tout tourisme sera longue à se mettre en place. C'est pourquoi il est important que tous les projets intègrent dès maintenant les idées de **mixité** et de **réversibilité**. Le paysage n'est rien sans les gens qui y vivent de façon permanente. »

Ce schéma dresse des préconisations très intéressantes pour la gestion du paysage de Belle-Ile. L'élaboration du plan d'action de l'agenda 21 de la commune sera l'occasion de s'y référer en partie.

### 8.3.2 Milieux naturels et semi-naturels

Il convient tout d'abord de faire la distinction entre un milieu naturel (ou habitat naturel), stable écologiquement et qui ne subit pas l'action de l'homme, et un milieu semi-naturel, qui lui est l'objet d'intervention(s) humaine(s). Deux exemples respectifs : une dune fixée, et une prairie. La première est une forme de steppe littorale, dont la végétation courte est naturellement limitée par les contraintes climatiques ; alors qu'une prairie nécessite, pour se maintenir et non s'enfricher, une intervention par fauche, girobroyage ou pâturage.

Par ailleurs, différentes typologies existent pour classer les habitats naturels. Les principales seraient Corine biotope, classement utilisé au sien de Natura 2000, et le code EUNIS. Le choix fait ici est de décrire les grands types de milieux, sans entrer dans les multiples formes que chacun peut revêtir. Distinction en sera faite pour les cas les plus importants.

*On se réfèrera à l'annexe 8 pour la carte des habitats terrestres et les espèces végétales d'intérêt communautaire.*

#### 8.3.2.1 Milieux marins

##### **\* Bancs de maërl**

Improprement appelé « corail breton », le maërl est en fait une algue encroûtante qui tapisse environ 1500 Ha de fond sur la côte abritée de Belle-Ile. Prélevé en mer a des fins d'usage agricole, le maërl est un habitat très fragile, support d'une vie marine très riche.

### **\* Herbiers de zostères**

Les zostères ne sont pas des algues, mais des plantes à fleurs, se développant sur fond sableux. Habitat fragile, et servant de nurseries à plusieurs espèces de poissons, la prairie de zostère n'est présente à Belle-Ile que sur de faibles surfaces. C'est à proximité de Port Yorc'h que ces herbiers sont les plus développés sur la commune.

### **\* Fonds rocheux**

La majeure partie des fonds sous-marins encerclant Locmaria est constitué par des fonds sableux ou rocheux. Les fonds rocheux, à plus forte hétérogénéité topographique, autorise la présence d'espèces, en partie d'intérêt halieutique, très diversifiées.



## **8.3.2.2 Sur la frange littorale**

### **\* Estrans**

L'estran est la zone de balancement des marées. La commune présente des estrans sableux (plage de Grand Sables), rocheux (côte sauvage entre Pouldon et St Marc). L'estran vaseux est quant à lui très localisé.

Par ses conditions écologiques très particulières, liées à la succession journalières de plusieurs immersions et émergences, par sa dimension relativement restreinte à Belle-Ile, l'estran est une zone renfermant des espèces végétales et animales très spécialisées, conférant ainsi à sa diversité biologique un caractère particulièrement fragile. Espace de pêche à pied dans des endroits tels que Port Andro, aux Galères, à Port Yorc'h, il demande des comportements particulièrement respectueux.

### **\* Plages de sable et de galets**

Locmaria présente une belle diversité de plages. Ecosystèmes trop souvent méconnus, ces milieux sont très particuliers du fait des conditions écologiques changeantes journalièrement. La laisse de mer, ensemble des dépôts laissés par la marée, est un milieu vivant essentiel à la vie de nombreuses espèces animales (depuis la mouette rieuse jusqu'aux talitres), et végétales (espèces de haut de plage comme le cakilier maritime, le pourpier de mer...). C'est pourquoi il est essentiel, comme le font les gardes du littoral de la CCBI, d'effectuer un nettoyage de plage doux, parfois absent, et de sensibiliser les usagers à ce réel patrimoine écologique.

### **\* Ilots et côtes rocheuses, bancs rocheux et récifs**

La roche schisteuse composant l'essentiel de l'île, très fragile et facilement érodable, explique la configuration de la côte rocheuse, très déchiquetée, divisée. L'érosion autorise la présence de nombreuses formes de falaises, de tombants, d'ilots, de platiers, proposant ainsi aux espèces algales et animales de la zone benthique, de nombreuses conditions de vie. C'est aussi le royaume de la moule et du pouce-pied, dont la croissance nécessite une eau fortement oxygénée.



### **\* Falaises maritimes**

La commune possède les plus hautes falaises de l'île, culminant au Skeul à environ 50 mètres. Elles représentent un habitat de choix pour un certain nombre de lichens (dont *Verucaria maura*), des plantes nécessitant des conditions extrêmes (comme la criste marine s'installant dans des failles), et bien sûr un support de nidification adapté pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme le crabe à bec rouge, l'huître pie, le grand corbeau, ou les 3 espèces de goélands présentes à Belle-Ile. Les conditions très spécialisées de l'installation de la vie sur ces milieux les rendent fragiles aux impacts des activités humaines (randonnée, dérangement par embarcations...).

### **\* Pelouses maritimes**

Premier habitat du haut de falaise, c'est le lieu d'installation des plantes dites « pionnières », adaptées à une forte salinité, un sol pauvre et une dessiccation importante. Lieu de nourrissage du crabe à bec rouge, elles sont soumises en certains endroits au piétinement pédestre et aux dégradations dues aux passages de véhicules à moteur. Leur conservation est un enjeu important du programme Natura 2000.

### **\* Landes**

Habitat succédant à la pelouse lorsque l'on s'éloigne de la falaise, la lande littorale, formation végétale composée d'arbrisseaux comme l'ajonc souvent associés aux bruyères, peut prendre de multiples formes. A Belle-Ile, la plus remarquable est la lande sèche atlantique littorale à *Erica vagans*, la bruyère vagabonde : sa surface sous la forme de l'association entre cette bruyère et l'ajonc de Le Gall est la plus remarquable en Europe. Elle aussi nécessite une attention très particulière en matière de gestion conservatoire, car elle est également très sensible aux piétinements divers. Les plus grandes surfaces de cet habitat sont situées au nord ouest de l'île, mais pour Locmria, c'est entre Poudon et St Marc, ainsi qu'autour de la Pointe de Kerzo, que ces landes sont les mieux représentées

### **\* Dunes**

Habitat spécifique liée en partie à son sol pouvant être en partie mouvant, il est représenté sur la commune par les sites de Grands Sables - Samzun. En raison entre autres de la nature calcicole (débris de coquilles) de son sable, la dune renferme de nombreuses espèces végétales patrimoniales. Située à proximité d'une plage très fréquentée, elle fait l'objet également de mesures de canalisation des passages et il est nécessaire de sensibiliser sur le long terme les usagers à sa fragilité.

## **8.3.2.3 Au sein des vallons**

### **\* Fruticées**

Formation arbustive évoluée, c'est le domaine du prunellier (guérin à Belle-Ile) et de l'aubépine. Ces habitats se développent sur des coteaux abandonnés par le traditionnel usage agricole ou jardinier des vallons. Ils forment un couvert très dense qui tend à faire disparaître les autres espèces végétales, à appauvrir la diversité biologique, et à combler le paysage. On parle de friche et de « fermeture » de milieu. Cette tendance s'est très nettement développée au cours des dernières décennies

### **\* Prairies**

Traditionnellement utiles à l'élevage, les fonds de vallon étaient conduits en prairie, plus ou moins humide. Essentielle au niveau de la régulation hydrologique et de l'épuration des sols, cet habitat est à l'heure actuelle en train de disparaître des vallons, par absence d'entretien, au profit de formations arborées (saule et orme).

### **\* Ormaies de ravin**

La commune possède, au sein du vallon de Port Maria, une surface de cet habitat classé comme prioritaire au sein du programme Natura 2000. Associant orme, lierre tapissant le sol et fougères à frondes pleines comme le scolopendre, il occupe une place destinée jadis aux jardins (appelés parfois mouchoirs) utilisés par les habitants du bourg et des villages alentours sur les coteaux du vallon.

### **\* Bois de feuillus mixtes**

D'un espace ouvert tapissé de prairies et de landes sèches sur les coteaux, le vallon est devenu un espace largement boisé, en raison de l'arrêt progressif de son entretien dans de multiples zones. C'est le cas des vallons de Port Blanc, de Port Maria, d'une bonne partie du vallon de Port Andro, de Port Yorc'h. La dynamique de végétation se termine par le stade boisé, composé de feuillus tels que le saule roux et l'orme champêtre.

### **\* Vergers**

Habitat d'origine humaine, il était traditionnellement implanté en coteau de vallon, exposé au sud. Les espèces principales utilisées étaient le pommier, le cerisier, le prunier, et parfois la vigne. Ils sont en grande majeure partie malheureusement à l'abandon de nos jours.

## **8.3.2.4 Sur le plateau**

### **\* Landes**

Ces formations prennent différentes formes sur le plateau, depuis la lande sèche atlantique à Ajonc d'Europe, jusqu'à la lande mésophile (sur sol moyennement humide), appelée lande douce et jadis utilisée pour la litière des animaux. Ces habitats ne sont pas des friches et évoluent par manque d'entretien vers des stades à fruticée.

### **\* Fruticées et friches**

Composées de prunellier, daubépine, et de fougères (ptéridaies), ces habitats colonisent l'espace agricole dans plusieurs endroits du plateau. L'impact réside dans la perte de biodiversité et la fermeture du paysage. Un endroit à citer serait le nord du village de Kerdonis, ou la zone située entre Bourhic et Le Coty.

La voie principale de lutte contre ce comblement du paysage est le maintien et le développement d'une agriculture extensive, basée en partie sur l'élevage, assurant, outre la fonction de production, un entretien régulier du plateau.

### **\* Prairies**

Ces milieux semi-naturels prennent différentes formes : de la prairie temporaire de 2 ou 3 ans à la prairie permanente humide, elles composent une mosaïque de milieux issus des choix agricoles.

### **\* Boisements de conifères**

Les espèces arborescente de feuillus sont rares sur le plateau. Par contre, les résineux ont largement été plantés au cours du 20ème siècle. A des fins de brise vent (autour des villages comme Kerdauid), de séparation de certaines parcelles (secteur de Kerdonis), ces boisements ont considérablement modifié le paysage. De nombreuses plantations ont également été réalisées lors du remembrement du début des années 1970.

Une autre conséquence réside dans l'acidification des sols et la compétition avec d'autres espèces endogènes.

**\* Milieux cultivés : céréales, légumes...**

L'activité agricole est encore bien présente sur la commune, même si son potentiel de développement est de taille. Les choix des ateliers conduits par les producteurs conduisent à un paysage composé d'une mosaïque de champs cultivés : on y trouve maïs, orge, avoine, blé, betteraves, navets, légumes...

Ces milieux participent à diversifier les conditions écologiques globalement sur la commune, à condition que les pratiques agricoles qui les entretiennent soient respectueuses de l'environnement.

### 8.3.3 Espèces

En préambule, et même si de nombreuses données naturalistes existent, il faut signaler le manque de ces données dans plusieurs domaines, dont l'avifaune de l'intérieur de l'île, les invertébrés, les amphibiens, les micro-mammifères. Aussi, un enjeu à l'avenir serait de développer régulièrement et continuellement des programmes d'inventaires pour mieux connaître le patrimoine biologique communal, et donc être en mesure d'optimiser sa gestion conservatoire et sa protection. En particulier, les données sur les insectes, arachnides, autres invertébrés, ainsi que des espèces marines, font défaut.

De plus, au-delà de la récolte de ces données, l'enjeu tient en la capacité de mutualisation, de capitalisation et de valorisation des données.

Comme pour le reste de l'île, un trait marquant est la grande diversité végétale de la commune. Ceci est en partie dû à la diversité de milieux présents à Belle-Ile, autorisant autant de conditions écologiques différentes. La flore est le règne le plus divers, avec, lié à la douceur du climat bellillois, la particularité d'être composée de 31% d'espèces méridionales.

Le tableau ci-dessous détaille les espèces les plus remarquables (rares et/ou protégées) présentes sur la commune de Locmaria, et leur statut.

**Tableau 23 : Espèces patrimoniales de la commune de Locmaria**

	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut
Flore	<i>Adiantum capillus-veneris</i>	Capillaire de Montpellier	PR
	<i>Aetheorhiza bulbosa</i>	Crépis bulbeux	PR
	<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette hirsute	Rare
	<i>Aristolochia clematitidis</i>	Clématite aristoloche	Rare
	<i>Asparagus officinalis subsp. prostratus</i>	Asperge prostrée	Annexe 2 LRA
	<i>Asphodelus arrondeaui</i>	Asphodèle d'Arrondeau	PN
	<i>Asplenium marinum</i>	Asplénium marin	Rare
	<i>Asterolinon linum-stellatum</i>	Astéroline en étoile	Annexe 2 LRA
	<i>Bellardia trixago</i>	Bellardie,	Annexe 1 LRA
	<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée	Annexe 2 LRA
	<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	Rare
	<i>Centaurium maritimum</i>	Centaurée maritime	Annexe 1 LRA
	<i>Chenopodium rubrum</i>	Chénopode rouge	Rare
	<i>Cuscuta planiflora subsp. godronii</i>	Cuscute de Godron	Annexe 1 LRA
	<i>Cynosorus echinatus</i>	Crételle hérissée	Annexe 2 LRA
	<i>Daucus carota subsp. gadecau</i>	Carotte de Gadeceau	PN
	<i>Erica vagans</i>	Bruyère vagabonde	Annexe 1 LRA
	<i>Erodium botrys</i>	Erodium botrys	PR
	<i>Erodium maritimum</i>	Bec-de-grue maritime	Rare
	<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut de mer	PR
	<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe exiguë	Rare
	<i>Falcaria vulgaris</i>	Falcaire	Annexe 1 LRA
	<i>Festuca huonii</i>	Fétuque de Huon	Rare
<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	Rare	
<i>Gladiolus communis</i>	Glaïeul commun	Rare	
<i>Gladiolus illyricus</i>	Glaïeul d'Illyrie	PR	
<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis	Rare	
<i>Isoetes hystrix</i>	Isoète hérissé	PN	

	<i>Juncus acutus</i>	Jonc piquant	Rare
	<i>Kickxia commutata</i>	Linaire grecque	PN
	<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	Annexe 1 LRA
	<i>Limonium ovalifolium</i>	Statice à feuilles ovales	PR
	<i>Linaria pelisseriana</i>	Linaire de Pélissier	Annexe 2 LRA
	<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal	Annexe 1 LRA
	<i>Lotus parviflorus</i>	Lotier à petites fleurs	PR
	<i>Ophioglossum lusitanicum</i>	Ophioglosse du Portugal	Annexe 1 LRA
	<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	Annexe 2 LRA
	<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion	PR
	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	Rare
	<i>Parentucellia latifolia</i>	Eufragie à larges feuilles	PR
	<i>Pimpinella saxifraga</i>	Boucage saxifrage	Rare
	<i>Plantago holosteum var. littoralis</i>	Plantain caréné	PR
	<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	Annexe 1 LRA
	<i>Rosa agrestis</i>	Rosier des haies	Rare
	<i>Rumex rupestris</i>	Oseille des rochers	PN, Cbe, annexe II DH
	<i>Serapias parviflora</i>	Sérapia à petite fleurs	PN
	<i>Spergularia bocconi</i>	Spergulaire de Boccone	Rare
	<i>Tolpis barbata</i>	Trépane en ombelle	PR
	<i>Torilis nodosa subsp. webbii</i>	Torilis de Webb	Annexe 1 LRA
	<i>Trifolium angustifolium</i>	Trèfle à feuilles étroites	Annexe 2 LRA
	<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	Rare
	<i>Vicia parviflora</i>	Vesce à petites fleurs	Annexe 1 LRA
	<i>Vincetoxicum officinale</i>	Dompte-venin	Rare
<b>Reptiles</b>	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	PN, Liste rouge des reptiles de France, Cbe, annexe IV DH
<b>Mammifères</b>	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LRM, LRm
	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LRM, LRm
	<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LRM, LRm, CBe
	<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	LRM, LRm, CBe
	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LRM, LRm

### Légende :

Annexe 1/2 LRA : espèce inscrite sur l'annexe 1 ou 2 de la Liste Rouge Armoricaine des espèces rares ou menacées  
 LRM : Liste Rouge mondiale des espèces menacées  
 LRm : Liste rouge des mammifères continentaux de France  
 LRo : Liste rouge des oiseaux nicheurs de France  
 DH : Directive 92/43/CEE dite Directive « Habitats »  
 CBe : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19/09/1979, Berne  
 CB : Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, 23/06/1979, Bonn  
 PN : Protection Nationale  
 PR : Protection Régionale.

Sources : Atlas floristique du Morbihan, Inventaire National du Patrimoine Naturel.

### \* Avifaune

Les espèces d'oiseaux remarquables à Belle-Ile susceptibles d'être rencontrées à Locmaria sont répertoriées dans le tableau 24 situé en annexe 9.

Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.



L'oseille des rochers

### 8.3.4 Patrimoine géologique

Belle-Île en Mer dans son ensemble est constituée par l'accumulation de matériel volcano-sédimentaire émis il y a quelques 400 millions d'années par un volcan de type explosif. Ce volcan fonctionnait vraisemblablement en liaison avec une zone de subduction, en bordure de la future chaîne de montagne hercynienne qui est à l'origine du Massif Armoricain.

Le sous sol de la commune de Locmaria est représentatif de cette longue histoire puisqu'il est constitué, comme la majeure partie de l'île, de tuf volcanique correspondant à l'accumulation de cendres et de débris fins émis par le volcan. Il s'agit de verres volcaniques et de cristaux (quartz et feldspath) pulvérisés par l'explosion des gaz (CO<sub>2</sub> et eau principalement) libérés par le magma, à son arrivée en surface, du fait d'une diminution brutale de la pression.

La commune de Locmaria présente toutefois une certaine originalité dans cette relative monotonie lithologique puisqu'on y rencontre des roches originales, n'affleurant que peu ou pas hors de son territoire. Elles comportent les principaux types suivants qui témoignent d'un fonctionnement différencié au sein d'un même massif volcanique : des tufs porphyriques qui sont expulsés lors d'émission ignimbritiques, des rhyolites qui correspondent à des coulées volcaniques acides (riches en silice), des conglomérats à jaspes rouges composés de silice amorphe riche en fer, des « pépérites » constituées d'une accumulation de billes millimétriques dues à une pulvérisation des roches volcaniques qui retombent en gouttes dans un milieu liquide qui les refroidit instantanément.

La roche la plus intéressante, géologiquement parlant, dans ce contexte de volcanisme acide, est sans doute la coulée de spilite qui se trouve près de la pointe d'Arzic et qui est exceptionnelle en Bretagne méridionale. Il s'agit d'une lave émise dans un contexte de volcanisme basique (pauvre en silice) a priori différent de celui de Belle-Île. Le fonctionnement du volcan bellillois est donc complexe et qualifié de bi-modal puisqu'il a pu émettre à des périodes différentes des laves de compositions opposées, acides puis basiques, variations qui témoignent d'une modification chimique du magma émis par le volcan.

L'ensemble de ces roches très anciennes est, très localement, directement recouvert par des roches récentes d'âge pliocène (2-5 millions d'années) constituées par des sables rouges et des graviers qui forment un placage autour du village de Borvran, entre Bornor et Locmaria. Ces formations témoignent que l'histoire géologique de la commune n'est pas figée, même si des lacunes de temps très importantes peuvent séparer deux formations rocheuses consécutives. Elle se poursuit de nos jours au fond des vallons qui voient se déposer des alluvions actuelles et sur les estrans sableux qui recueillent les produits de l'érosion côtière.



La Pointe de Kerdonis est inscrite à l'inventaire des sites géologiques remarquables, sous le code 56-09.

Source : DREAL Bretagne, PAC Nature

*Coulée de lave rhyolitique, observée au nord du village de Kerdonis*

### 8.3.5 Périmètres et dispositifs de protection et de gestion

#### 8.3.5.1 Régime des sites

\* Site classé

Il constitue sans aucun conteste le cadre réglementaire le plus rigoureux quant à la protection des paysages insulaires. L'objectif du site classé est la protection et la conservation d'un espace naturel

ou bâti, quelle que soit son étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un paysage.

Pour la commune de Locmaria, le site classé longe de façon continue le littoral depuis la Pointe de St Marc jusqu'aux Galères, puis de Samzun à la Pointe du Bugul. Le classement prend non seulement effet sur la partie terrestre mais également sur une large partie du Domaine Public Maritime.

Nom du site	Code de la zone	Date de la procédure	Surface (Ha)
Site côtier et domaine public maritime correspondant	1780115SCD01	15-01-1978	4750

\* Site inscrit

Le site inscrit impose des contraintes réglementaires importantes, mais inférieures à celles d'un site classé. L'espace protégé dans ce cadre complète la protection induite par le site classé en homogénéisant l'espace protégé. Contrairement au site classé, les secteurs inscrits n'occupent qu'une frange terrestre, incluant ponctuellement la zone de balancement des marées. Pour la commune, sont concernés les deux sites :

Nom du site	Code de la zone	Date de la procédure	Surface (Ha)
GREVE ET ROCHERS DESAGREGES	1420626SIA01	26-06-1942	...
ZONE COTIERE, RECIFS, ILES, ARCHIPELS	1720622SIA02	22-06-1972	1475

*Se référer à la carte des sites inscrits et classés en annexe 10.*

### 8.3.5.2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des inventaires de la flore et de la faune qui représentent une base de connaissance utile pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans les travaux qui peuvent être effectués.

La commune n'est concernée que par une partie de la ZNIEFF de type 2. Cet espace inventorié en tant que grand ensemble naturel riche et peu modifié, aux potentialités biologiques importantes, est reconnu pour les motifs principaux suivants : dans un paysage de falaises déchiquetées, d'anses et d'îlots, de récifs et de promontoires, adossés à un parcellaire de culture en régression, prennent place fréquemment des espèces végétales méridionales. Ainsi, cet espace est d'un niveau d'intérêt biologique national et international. On y trouve 6 des 37 espèces végétales de très grand intérêt patrimonial pour la Bretagne.

Les ZNIEFF de Belle-Ile ont été décrites en 1971 (révisées en 2000, et seconde révision en cours).

Nom du site	Code de la zone	Année de description	Année de mise à jour	Surface (Ha)
ZNIEFF II	01180000	01-05-1971	01-01-2000 + en cours	2 584.510

*Se référer à la carte des ZNIEFF en annexe 11.*

*Source : DOCOB Natura 2000 – CCBI, Inventaire National du Patrimoine Naturel.*

### 8.3.5.3 Natura 2000

\* Le dispositif

L'enjeu de ce programme européen est de préserver le patrimoine naturel tout en intégrant les usages socio-économiques indispensables au développement. Le site Natura 2000 de Belle-île s'étend sur 17359 ha (suite à l'extension de son périmètre à une importante partie marine). La Communauté de Communes a été désignée opérateur local. Elle assume la mise en œuvre concrète

de ce programme, en lien étroit avec les services de l'État qui en assurent, avec l'Union Européenne, le financement

Deux années de concertation auront été nécessaires à la CCBI pour rédiger le Document d'Objectifs (DOCOB) : ce plan définit les actions à mener pour assurer la conservation et la restauration des milieux naturels. Ce document constitue aujourd'hui une ligne de conduite pour le service espaces naturels, il s'organise en 2 volumes :

- **Le diagnostic** : contexte réglementaire général de l'île, description des milieux naturels, présentation des usages et de leurs impacts.
- **Les objectifs et actions** : définition des objectifs de conservation et de restauration des milieux naturels, actions concrètes de terrain sous forme de fiches.

Les 6 pôles d'objectifs définis après le travail d'étude et de concertation sont les suivants :

- maîtriser les fréquentations sur les zones attractives et les milieux naturels sensibles,
- lutter contre la banalisation des habitats naturels terrestres les plus rares et les plus riches,
- limiter la dégradation des habitats marins les plus riches et fragiles,
- limiter les dégradations des habitats humides et forestiers d'intérêt communautaire,
- garantir les conditions de la présence des espèces végétales patrimoniales,
- sensibiliser et impliquer les usagers à la préservation des milieux naturels et des espèces.

Depuis la validation officielle du DOCOB en 2007, la CCBI est entrée dans la phase de mise en œuvre des actions. Plusieurs fiches-actions concernent la commune de Locmaria :

- au travers d'actions transversales
- au travers d'actions liées à un site : pour Locmaria :
  - action A.1.5 : Rationaliser et maîtriser les fréquentations automobiles : site de la pointe St Marc à la pointe du Grand Cosquet.
  - action A.1.8 : Rationaliser et maîtriser les fréquentations automobiles : site de la pointe de Pouldon.
  - action A.1.9 : Maîtriser les fréquentations automobiles et piétonnes : site de la pointe du Skeul.

*L'ensemble du DOCOB est téléchargeable sur le site internet de la CCBI.*

#### \* Le site

Sur la commune de Locmaria, le périmètre Natura 2000 s'apparente à une bande côtière, à la fois terrestre et maritime. Le site occupe un territoire plus large sur la côte ouest et sud (côte sauvage) (*voir carte en annexe 8*).

#### Le domaine terrestre

La première richesse du site est constituée par la présence du sous type à *Erica Vagans* des landes sèches littorales. D'autre part, les falaises avec végétation des côtes atlantiques longent le littoral insulaire et ont des caractéristiques originales liées au climat et à leur exposition aux tempêtes : plantes très rares (Plantain holosté), présence originale d'espèces (Obione et Salicorne en haut de falaises). Les milieux dunaires sont modérément étendus (une soixantaine d'hectares dont 56 Ha de dunes grises, habitat prioritaire). Ils se caractérisent par une grande richesse en espèces végétales patrimoniales.

L'Omphalode du littoral *Omphalodes littoralis* (espèce prioritaire) et l'Oseille des Rochers *Rumex rupestris* (espèce d'intérêt communautaire) sont deux des espèces végétales patrimoniales présentes sur l'île. La plupart sont méridionales et plusieurs en limite nord de répartition.

#### Le domaine marin

La deuxième richesse du site est conditionnée par la présence d'un banc de Maërl sur la côte abritée de l'île. Ce dernier est particulièrement vaste et apparaît en relativement bon état de conservation. Il se mélange localement à des herbiers de Zostère maximisant ainsi les capacités écologiques marines du site.

D'autre part, les estrans abritent en quelques lieux une diversité des plus fortes du territoire français (milieu prolifique de la Pointe de Taillefer) et sur la côte exposée l'un des plus importants peuplements de Pouce pied (*Mitella pollicipes*) à l'échelle européenne.

L'extension 2008 vers le large du secteur " côte sauvage " de Belle-Ile se justifie par l'habitat " Récifs " et plus spécialement



par l'habitat élémentaire " Roche infralittorale en mode exposé " avec une faune et une flore associées très riches et diversifiées. L'inventaire réalisé en 2007 montre que l'intérêt de la zone semble majeur : 48 espèces dont 21 espèces déterminantes dont une par sa rareté, la Rhodophycée *Drachiella spectabilis* ont pu être inventoriées lors de cette mission.

Les plongées effectuées par la station de biologie marine de Concarneau ont permis d'identifier 27 faciès dont 14 faciès infralittoraux, 6 faciès de couvertures algaires sous influence sédimentaire et 7 faciès circalittoraux.

Dans cette liste se trouvent des faciès considérés comme rares à l'échelle de la Bretagne : le faciès à *Mitella pollicipes* (pouce-pieds), le faciès à *Cliona celata*, le faciès à *Alcyonium digitatum*, le faciès à *Aslia lefevrei* et dans une moindre mesure le faciès à hydrides gazonnants. Le site abrite d'autres richesses, en particulier avifaunistique : Fulmar boréal (limite sud de son aire principale), Crave à bec rouge, Grand Corbeau et Pigeon biset (forme "sauvage") y sont des nicheurs. Ainsi que l'Huître plate (*Ostrea edulis*) et le Pourpre petite pierre (*Nucella lapillus*).

Par ailleurs, plusieurs espèces de mammifères marins sont régulièrement observées sur le site et notamment des groupes côtiers et des groupes océaniques de Grand Dauphin.

#### \* Vulnérabilité

En premier lieu, la fréquentation piétonne et automobile entraînent une détérioration importante des habitats de hauts de falaises et participe à la dégradation des landes littorales. D'autre part certains milieux connaissent un embroussaillage progressif et parfois important par défaut d'entretien (landes les moins proches du littoral en particulier).

Parallèlement à cela, d'autres perturbations concernent les habitats d'intérêt communautaire, cependant elles sont plus anecdotiques : espèces envahissantes, présence de colonies de goélands dans les landes...

Par ailleurs, les bancs de maërl sont impactés par les dragues à coquillages, et sur ce site essentiellement à coquille Saint-Jacques. Le maintien en bon état des bancs de maërl n'est pas incompatible avec une exploitation raisonnée de ces coquillages. Il faut notamment souligner qu'en l'état des connaissances, à Belle-Île, l'effort de pêche actuel paraît compatible avec le maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.

L'extension marine du site (2008) permet d'englober l'ensemble du banc de maërl, habitat d'un grand intérêt patrimonial, dans le périmètre du site Natura 2000 et de prendre en compte la partie sud de l'île composée essentiellement de l'habitat "récif".

Sources : *DOCument d'Objectifs - CCBI, PAC Nature - DREAL Bretagne*  
[http://www.ccbi.fr/esp\\_natura.html](http://www.ccbi.fr/esp_natura.html)

#### 8.3.5.4 Propriétés du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

Sur la commune, le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'un site, sur Pouldon, N° FR1100257 (Date de déclaration: 01/01/1980).

Par délégation, la CCBI est gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral à Belle-Ile-en-Mer.

#### 8.3.5.5 Espaces Naturels Sensibles

Chaque département, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique d'acquisition, de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Dans ce cadre, le conseil général du Morbihan est propriétaire de plus de 275 hectares d'espaces naturels sensibles sur le territoire bellillois et met en œuvre une politique plus générale de valorisation des sites naturels dans le département. A ce titre et dans le contexte spécifique lié à l'insularité, il a confié par convention la gestion de ses sites à la CCBI.

Les ENS de Locmaria représentant une surface cumulée de 87,3 Ha et se situent comme suit : Terres du Général Bigarré, Les Grands Sables, La Batterie, Port Andro, Port Maria, Le Skeul, Port Loscar, Pointe Saint-Marc.

*Se référer à la carte des propriétés publiques en annexe 13.*

### 8.3.6 Acteurs locaux

#### 8.3.6.1 La CCBI

Depuis 1992, la communauté de communes a développé des partenariats forts afin de gérer au mieux les espaces naturels insulaires. Ainsi, le Conservatoire du littoral et le Conseil général du Morbihan confient à la collectivité la gestion de leurs propriétés, plus de 500 hectares de landes, de dunes et de bois.

Plus récemment l'État a confié à la CCBI la mise en œuvre du programme européen Natura 2000. Aujourd'hui, le territoire d'intervention de la collectivité est passé à près de 7000 hectares à terre et en mer.

Les moyens apportés par les partenaires et, depuis 1996, par la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination des îles, permettent au service « espaces naturels » de disposer d'une équipe pérenne d'une quinzaine d'agents. Ainsi, le financement de cette action est assuré par des moyens spécifiquement attribués et attribuables à la protection des milieux naturels.

Le service espaces naturels développe de nombreux autres liens avec des structures telles que le CPIE Belle-Ile-en-Mer ou l'association Bretagne Vivante.

#### 8.3.6.2 Le CPIE Belle-Ile-en-Mer

Association loi 1901 créée en 1900, la Maison de la Nature de Belle-Ile est labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement depuis 2003. Elle agit dans deux domaines : l'éducation à l'environnement et au développement durable, et l'accompagnement de projets de développement durable.

Pour ce qui concerne le patrimoine naturel, le CPIE œuvre à la connaissance, l'éducation et la mise en valeur d'espèces et d'espaces naturels sur l'île. Il est conventionné avec la CCBI et le département dans ce sens.

Il accompagne la commune de Locmaria pour l'élaboration et la mise en œuvre de son agenda 21.

#### 8.3.6.3 Bretagne Vivante

Cette association régionale créée en 1958 possède une section locale belliloise. Son action consiste en l'étude et l'expertise de données naturelles belliloises, la gestion affectataire de la réserve de Koh Kastell par voie de convention avec la CCBI et le Conservatoire du Littoral, le suivi et la gestion du site à Gesse de Pannonie de Runello, et l'animation de programmes comme le suivi du crabe à bec rouge ou le relais du programme CORMOR (sensibilisation aux scolaires sur le cormoran huppé).

#### 8.3.6.4 L'Association Intercommunale de Chasse (AICA)

L'AICA est une association loi 1901 organisant l'activité de chasse à Belle-Île, dont les missions principales sont : l'encadrement de la chasse sur le territoire, l'indemnisation des dégâts causés aux cultures par le gibier ainsi que la participation au programme de gestion des espaces naturels. Cette association est regroupée au sein de la fédération départementale des chasseurs du Morbihan .

La fédération de Chasse, l'AICA, la CCBI et le Conservatoire du littoral sont liés dans une convention de gestion cynégétique qui identifie les secteurs où la chasse est autorisée, et qui permet à l'association d'effectuer des travaux de maintien ou de réhabilitation des habitats.

### 8.4 Diverses données environnementales

#### 8.4.1 Risques

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle reconnus à Locmaria ont été à ce jour les suivants :

**Tableau 24 : Arrêtés de catastrophe naturelle de la commune de Locmaria**

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

Source : [http://macommune.prim.net/d\\_commune.php?insee=56114](http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=56114).

#### 8.4.2 Répartition des antennes

L'Agence Nationale des Fréquences répertorie dans cette catégorie une antenne sur la commune ; il s'agit de l'antenne de radiotéléphonie, dans le bourg de Locmaria.

Source : Agence Nationale des Fréquences.

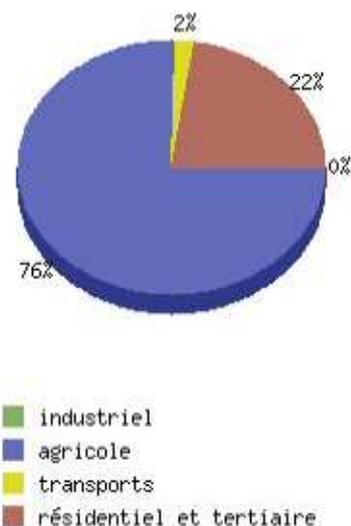
#### 8.4.3 Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les données d'émission de GES du Plan Régional pour la qualité de l'air en Bretagne disponibles pour la commune de Locmaria, datent de 2003. Elle se répartissent selon le graphique ci-contre.

On voit l'importance de la part liée à l'activité agricole, bien que celle-ci soit peu développée sur la commune. Les transports étant réduits, il est normal que l'agriculture prenne une part non négligeable.

#### Graphique 7 : Bilan des émissions annuelles de GES à Locmaria, en 2003

Source : [http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd\\_commune/56114/annee/2003](http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd_commune/56114/annee/2003).



### 8. PATRIMOINE et ENVIRONNEMENT : En résumé, quelques points marquants ...

#### Atouts/points forts

- un patrimoine bâti et architectural dense
- des paysages préservés et variés
- des milieux naturels et semi-naturels très divers, dont certains sont remarquables à l'échelle européenne et à fort enjeu de préservation
- une forte biodiversité en espèces, dont de nombreuses sont patrimoniales, en particulier au sein de la flore
- l'existence de programmes et d'organismes de gestion et de mise en valeur du patrimoine variés et compétents.

#### Faiblesses/points d'attention

- le développement des espaces enfrichés par déprise agricole, occasionnant une perte de biodiversité et une fermeture du paysage
- la nécessité de préserver un paysage d'un mitage urbanistique
- la fragilité de certains espaces remarquables mis à mal par les activités humaines (piétinements, circulations automobiles, espèces invasives...)
- la méconnaissance, l'absence de données et d'inventaires dans certains domaines naturalistes.

## Bibliographie simplifiée et sources

### Bases de données

- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
  - Recensement de la population : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/default.asp?page=statistiques-locales/chiffres-cles/recherche-zonage/choix-pdf&idSelGeo=56114&Niveau=COM>
  - Sirene : Répertoire des Entreprises et des Etablissements. <http://www.sirene.fr/>
- Agreste : Recensement Général Agricole. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>
- Impôt sur le revenu des personnes physiques. Direction générale des Impôts. <http://www.impots.gouv.fr/>
- Base « ma commune, mon environnement », GIP Bretagne environnement. <http://communes.bretagne-environnement.org/locmaria>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel. Museum National d'Histoire Naturelle : [http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espace&typeAction=2&pageReturn=choixListCollTerr.jsp&insee\\_ref=56114](http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espace&typeAction=2&pageReturn=choixListCollTerr.jsp&insee_ref=56114)
- Réseau Information Environnement Bretagne. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne. <http://www.bretagne-environnement.org/>
- Porter A Connaissance (PAC) Nature. DREAL Bretagne. [http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/search\\_recherche.php3](http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/search_recherche.php3)

### Ouvrages

- Atlas de l'environnement du Morbihan, Conseil Général du Morbihan, 2010.
- Atlas de l'observatoire de l'eau du Morbihan, 2008.
- Atlas floristique du Morbihan. Gabriel Rivière coord., 2006
- Atlas des îles de l'Atlantique – Ministère de l'écologie et du développement durable, 2009.
- Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000. Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.
- Belle-Ile Couleur Nature. CPIE Belle-Ile-en-Mer, 2004.
- Belle-Ile-en-Mer : Etude pour la valorisation des paysages. Le CRAPAUD – Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage, 2010.
- Diagnostic économique du Pays d'Auray. Syndicat mixte du Pays d'Auray, 2007
- Diagnostic agricole du Pays d'Auray. Syndicat Mixte du Pays d'Auray, 2010.
- Document d'Objectifs Natura 2000. CCBI, 2006.
- Les enjeux du territoire - Morbihan - état des lieux, 2010
- Guide des associations belliloloises. Service jeunesse et vie associative – CCBI, 2010.
- Locmaria, par les vallons et les côtes – Société Historique de Belle-Ile-en-Mer, 2002.
- Le pouce-pied *Mitella pollicipes* : Etude biologique et cartographique, synthèse socio-économique. Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, CPIE Belle-Ile-en-Mer, 2005.
- Plan Vélo. Conseil Général du Morbihan, 2009.

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray, et études afférentes :
  - Diagnostic socio-économique du territoire, 2009.
  - Présentation générale du SCOT faite aux communes, 2009.
  - Recueil 2008 des observations issues de la concertation préalable.
  - Recueil 2009 des observations issues de la concertation préalable.
  - Etude villages, 2006.
  - Etude paysage, 2006.
  - Diagnostic foncier, 2006.
- Schéma directeur cyclable. Syndicat Mixte du Pays d'Auray, 2005.
- « Un plan de paysage pour Belle-Ile ». Alexandre Chémetoff - Bureau des Paysages ,1992.

### **Sites internet**

- Mairie de Locmaria : <http://www.locmaria-belle-ile.com>
- Commune de Locmaria : <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-locmaria.html>
- Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer : <http://www.ccbi.fr>
- Syndicat Mixte du Pays d'Auray : <http://www.pays-auray.com>
- Association des Iles du Ponant : <http://www.iles-du-ponant.com/presentation-de-l-association>
- Histoire de la commune : <http://www.infobretagne.com/locmaria.htm>, <http://fr.topic-topos.com/locmaria>
- Association La Brise : <http://www.labrise-belleile.fr>
- Hôpital Yves Lanco : <http://www.hopital-belle-ile-en-mer.fr>
- Agence de l'eau : [http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence\\_de\\_leau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau)
- Observatoire de l'eau en Bretagne : <http://www.observatoire-eau-bretagne.fr>
- Patrimoine : <http://belleileenweb.free.fr/accpatrimoinenonadsl.htm>, <http://www.patrimoine-de-france.org/>
- Prim.net, bouquet prévention risques majeurs : [http://macommune.prim.net/d\\_commune.php?insee=56114](http://macommune.prim.net/d_commune.php?insee=56114).
- Agence Nationale des Fréquences : <http://www.anfr.fr>
- Emissions de gaz à effet de serre : [http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd\\_commune/56114/annee/2003](http://www.cartographie-emissions-bretagne.fr/prqawdfs/wdfs.php/commune/show/cd_commune/56114/annee/2003).

## Annexes

- Annexe 1 : carte de répartition du temps de pêche du pouce-pied à Belle-Ile-en-Mer. Source (DOCOB-CCBI).
- Annexe 2 : plan d'occupation des sols de Locmaria/extrait cadastral. Source : Mairie de Locmaria.
- Annexe 3 : carte de la progression de l'occupation du sol entre 1977 et 2000, sur la commune de Locmaria.  
Source : Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur le littoral breton entre 1977 et 2000 – DRE Bretagne.
- Annexe 4 : plan des pistes cyclables. Source : DOCOB Natura 2000 – CCBI.
- Annexe 5 : carte des itinéraires du bus Taol Mor. Source : CCBI.
- Annexe 6 : plaquette de sensibilisation à la gestion des encombrants. Source : Mairie de Locmaria, CPIE.
- Annexe 7 : Patrimoine bâti, artistique et culturel de la commune : tableaux des éléments de patrimoine.
- Annexe 8 : carte du site Natura 2000 de Belle-Ile-en-Mer. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.
- Annexe 9 : Espèces d'oiseaux remarquables à Belle-Ile susceptibles d'être rencontrées à Locmaria. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.
- Annexe 10 : carte des sites inscrits et classés de Belle-Ile-en-Mer. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.
- Annexe 11 : carte des ZNIEFF de Belle-Ile-en-Mer. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.
- Annexe 12 : Carte des habitats terrestres et les espèces végétales d'intérêt communautaire. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.
- Annexe 13 : carte des propriétés publiques et des espaces naturels à Belle-Ile-en-Mer. Source : DOCOB Natura 2000 - CCBI.